

JEUNESSE

SOCIAL

ECONOMIE

Contrat de

VILLE

de l'agglomération boulonnaise

2015-2020

"Ensemble agir

pour nos Quartiers"

BOULOGNE-SUR-MER

OUTREAU

SAINT-MARTIN-BOULOGNE

LE PORTEL



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté
d'agglomération
du Boulonnais
www.agglo-boulonnais.fr

URBAIN



— et l'ensemble des partenaires —

Juin 2015



PRÉFACE TERRITOIRE

Lors de sa visite officielle à Boulogne-sur-Mer dans le quartier du Chemin Vert le 16 décembre 2014, le Président de la République, Monsieur François Hollande, a tenu à réaffirmer son ambition pour une politique de la ville renouvelée, tournée vers l'excellence, l'innovation et la simplification.

Cette ambition s'appuie sur la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a posé les grandes lignes de cette réforme de la politique de la ville et qui se concrétise aujourd'hui par la signature des contrats de ville.

Il a aussi souligné l'exemplarité de la démarche bouloonnaise. L'objectif n'est pas uniquement de réhabiliter un quartier mais bel et bien de repenser la Ville et d'y associer les habitants car la politique de la ville, c'est l'affaire de tous.

Et cette exigence vaut aujourd'hui pour l'ensemble du contrat de ville qui doit permettre une action durable en faveur des quartiers : l'urbain, là où les dysfonctionnements sont les plus marqués, mais aussi le social sans oublier l'économique.

Ces trois piliers sont les priorités du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers" qui a été adopté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais le 17 octobre 2014. Avec la jeunesse à qui il faut donner des repères citoyens et des perspectives nouvelles.

Ce projet de territoire qui est le cadre de référence entre la CAB et les communes le devient aujourd'hui avec l'État à travers ce contrat de ville. Avec l'État et l'ensemble des partenaires du contrat de ville, la Région, le Département ou encore la CAF.

Ce contrat de ville a une visée opérationnelle. Au-delà des priorités du projet de territoire, il précise les programmes et recense les engagements de chacun des partenaires à agir conjointement en faveur de ces quartiers où "tout est plus dur".

Les quartiers sont les espaces où se posent les difficultés mais ils ne doivent pas être appréhendés ainsi. Ils recèlent de ressources et elles doivent être valorisées. Et les solutions se trouvent aussi audelà, à l'échelle des communes et de l'intercommunalité et en faisant appel à la solidarité nationale.

La politique de la ville, c'est donc l'affaire de tous et c'est sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Boulonnais que cette solidarité doit s'exprimer collectivement et avoir un réel impact sur le cadre de vie des habitants, leur vie au quotidien et leurs perspectives d'avenir.

L'égalité des chances ne doit pas être une promesse républicaine mais une réalité dans ces quartiers qui doivent être rattachés aux villes et à notre agglomération pour en assurer un développement durable et harmonieux.

Jean-Loup LESAFFRE
*Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais*

Mireille HINGREZ-CEREDA
*Vice-Présidente CAB
en charge de la politique de la ville*

PRÉFACE ÉTAT

Depuis son origine, l'objet de la politique de la ville vise à réduire les inégalités de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ou périurbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La redéfinition de la politique de la ville est l'occasion pour les territoires de projet de s'interroger sur leur état et de réfléchir à de nouvelles stratégies de développement social urbain intégrées en articulant développement social, urbain, économique et écologique.

Pour cela, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 Février 2014 "mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun, et lorsque la nature des difficultés nécessite, met en oeuvre les instruments qui lui sont propres".

Surtout la nouvelle loi "pour la ville et la cohésion urbaine" réaffirme le principe de participation des habitants en précisant "la politique de la ville s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens...".

Il s'agit là de favoriser les échanges, les initiatives, la concertation et de recueillir la parole des habitants.

Il faut retenir de tout cela les 4 valeurs cardinales suivantes :

- la mise en place d'une gouvernance intercommunale en copilotage avec l'État ;
- la mobilisation de tous les partenaires à commencer par les services de l'État ;
- la prise en compte des trois grands piliers (cohésion sociale, emploi et développement économique et cadre de vie) ;
- la participation des habitants.

Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Boulonnais comporte un quatrième volet dédié à la jeunesse qui doit être la grande priorité de ce territoire.

Ainsi, le contrat de ville doit constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes selon une logique de parcours. Ce partenariat local pour la jeunesse doit pouvoir apporter des réponses concertées à l'échelle du territoire de l'agglomération, plus adaptée aux réalités des jeunes.

Dans une société complexe, ouverte sur l'Europe et l'international, la question de la jeunesse est un enjeu important et plus particulièrement sur les axes suivants que sont :

- l'accès à l'information et la capacité à l'analyser ;
- la mobilité qui peut se rapporter à la mixité sociale au sein des territoires mais également en dehors avec une ouverture vers l'extérieur, vers le monde ;
- l'engagement car plus la jeunesse sera impliquée dans des espaces participatifs et les dispositifs, plus les décisions prises seront en adéquation avec ses attentes.

C'est notre responsabilité collective de créer les conditions du succès de ce contrat de ville et plus particulièrement de sa dimension jeunesse.

Fabienne BUCCIO
Préfète du Pas-de-Calais

SOMMAIRE

P

PRÉAMBULE

DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE AU CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION 6

- ▶ BILAN CUCS DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE 7
- ▶ BILAN ANRU 10
- ▶ NOUVEAU CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 16

1

LA GÉOGRAPHIE DU CONTRAT DE VILLE

- ▶ APPROCHE D'AGGLOMÉRATION 21
- ▶ LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 22
- ▶ LES QUARTIERS EN VEILLE 53

2

LE CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

- ▶ PILIER URBAIN > CONSTITUER LA VILLE DURABLE 69
- ▶ PILIER ÉCONOMIQUE > DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI 87
- ▶ PILIER SOCIAL > LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ 94
- ▶ PILIER CITOYENNETÉ > DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE 106
- ▶ AUTRES PRIORITÉS TRANSVERSALES 114

3

LES LEVIERS D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE

- ▶ DROIT COMMUN VS MOYENS SPÉCIFIQUES 118
- ▶ ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES 119
- ▶ VOLET EUROPÉEN DU CONTRAT DE VILLE 129

4

L'ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE

- ▶ MODALITÉS DE PILOTAGE ET DE SUIVI 134
- ▶ INGÉNIERIE 137
- ▶ PARTICIPATION DES HABITANTS 138

SIGNATURES 144

A

ANNEXES OBLIGATOIRES

- ▶ PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ
- ▶ CONVENTION INTERCOMMUNALE
"ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS SOCIAUX"
- ▶ PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION
DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

AUTRES ANNEXES

- ▶ LISTE DES RUES PAR QUARTIERS PRIORITAIRES
- ▶ ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES ET PARTENAIRES

PRÉAMBULE

DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE AU CONTRAT DE VILLE NOUVELLE GÉNÉRATION

Initialement conclus pour la période 2007-2009, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale devaient faire l'objet d'une révision à mi-parcours avant d'être prorogés jusqu'en 2011. Dans les faits, cette évaluation à mi-parcours n'a pas eu lieu et les CUCS ont même été prorogés jusqu'en 2014 dans l'attente d'une réforme de la politique de la ville.

Le CUCS n'a pas tenu toutes ses promesses et surtout il n'a pas joué un rôle fédérateur entre urbain et social et il a aussi pâti de la multiplication des dispositifs (PRE, FIPD, DDU, ...) sans que la gouvernance ne soit harmonisée.

Le rythme des programmations annuelles et de leur logique comptable a progressivement pris le pas sur la dimension stratégique des CUCS. C'est une responsabilité collective qu'il convient de dépasser avec le contrat de ville nouvelle génération. Cela passe au préalable par un bilan synthétique du CUCS et des conventions ANRU.

BILAN CUCS DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

Les programmations

	2007	2008	2009	2010
Éducation et accès aux savoirs de base	593 349 € 10 dossiers	349 203 € 8 dossiers	478 875 € 7 dossiers	357 265 € 6 dossiers
Emploi et développement économique	203 976 € 22 dossiers	218 194 € 23 dossiers	286 402 € 32 dossiers	98 856 € 12 dossiers
Logement et habitat	48 854 € 7 dossiers	72 809 € 10 dossiers	50 899 € 6 dossiers	27 591 € 5 dossiers
Santé et accès aux soins	87 648 € 11 dossiers	35 803 € 4 dossiers	47 460 € 8 dossiers	57 147 € 6 dossiers
Culture et expressions artistiques	23 665 € 4 dossiers	46 395 € 8 dossiers	43 880 € 9 dossiers	50 876 € 11 dossiers
Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	293 290 € 35 dossiers	218 576 € 29 dossiers	250 756 € 34 dossiers	307 095 € 39 dossiers
Accès aux droits et prévention des discriminations	13 603 € 1 dossier			7 000 € 1 dossier
Prévention de la délinquance	21 184 € 5 dossiers	36 895 € 8 dossiers	38 406 € 6 dossiers	72 591 € 5 dossiers
Pilotage, ressources et évaluation	0 €	5 000 € 1 dossier	8 970 € 1 dossier	5 980 € 1 dossier
TOTAL	1 285 569 € 95 dossiers	982 655 € 91 dossiers	1 205 648 € 103 dossiers	984 401 € 86 dossiers

	2011	2012	2013	2014
Éducation et accès aux savoirs de base	277 750 € 6 dossiers	273 826 € 7 dossiers	303 206 € 12 dossiers	44 330 € 10 dossiers
Emploi et développement économique	221 350 € 20 dossiers	177 094 € 20 dossiers	256 900 € 22 dossiers	270 102 € 31 dossiers
Logement et habitat	28 936 € 4 dossiers	19 354 € 4 dossiers	22 700 € 4 dossiers	15 640 € 4 dossiers
Santé et accès aux soins	50 152 € 6 dossiers	33 400 € 6 dossiers	49 300 € 11 dossiers	65 772 € 16 dossiers
Culture et expressions artistiques	31 177 € 8 dossiers	49 991 € 12 dossiers	36 187 € 9 dossiers	21 000 € 4 dossiers
Lien social, citoyenneté et participation à la vie publique	210 674 € 34 dossiers	203 321 € 27 dossiers	240 060 € 32 dossiers	269 020 € 46 dossiers
Accès aux droits et prévention des discriminations	6 000 € 1 dossier	4 560 € 1 dossier	4 600 € 1 dossier	
Prévention de la délinquance	48 014 € 5 dossiers	45 500 € 6 dossiers		
Pilotage, ressources et évaluation	4 640 € 1 dossier			
TOTAL	878 693 € 85 dossiers	807 046 € 83 dossiers	912 953 € 91 dossiers	685 864 € 111 dossiers

L'enveloppe financière pour le CUCS de l'agglomération boulonnaise a été en moyenne de 950 000 €/an. Il est difficile de faire une comparaison et d'en tirer des enseignements précis en l'absence de critères de répartition entre les territoires prédéfinis. Qui plus est, les conditions ont évolué au gré des programmations (enveloppes complémentaires en cours d'exercice, ...) et des projets ont aussi pu bénéficier de ces crédits sans relever a priori de l'appel à projets local porté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. La répartition thématique correspond à la nomenclature Etat et non à l'architecture spécifique du CUCS et des priorités affichées.

A cela, il faut ajouter les crédits dont ont pu bénéficier les Programmes de Réussite Éducative.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PRE de Boulogne-sur-Mer	173 815 €	120 000 €	122 000 €	128 590 €	130 000 €	125 000 €
PRE de Le Portel	150 320 €	129 000 €	129 000 €	124 246 €	123 000 €	84 650 €
TOTAL	324 135 €	249 000 €	251 000 €	252 836 €	253 000 €	209 650 €

La gestion administrative et comptable du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et les limites du pilotage intercommunal n'ont pas permis de faire prévaloir suffisamment une logique de projet. Dans ce contexte, la Communauté d'agglomération du Boulonnais et ses partenaires se sont efforcés de donner du sens aux programmations annuelles dans le respect des priorités thématiques et des rangs de priorité des quartiers. En dehors des années 2007 et 2010, c'est la thématique Emploi qui a mobilisé la part la plus importante

de l'enveloppe locale. C'est sur cette thématique que la différence avec le contrat de ville 2000-2006 est la plus notable même si des progrès restent à faire sur la dimension collective des actions, leur cohérence d'ensemble et leur capacité d'entraînement.

AVANCÉES	FRAGILITÉS
Des crédits politique de la ville au bénéfice d'expérimentations et de projets structurants dans les quartiers prioritaires.	Des "dossiers" plutôt que des programmes (pas de dimension pluriannuelle, pas assez de transversalité et de dimension collective).
Une dimension emploi mieux prise en compte par rapport au contrat de ville 2000-2006 (implication des outils territoriaux, ...).	Une logique de guichet encore trop prégnante (multiplicité des dispositifs, réflexe de structures et cloisonnement des procédures).
Le développement de la démocratie participative à travers le volet social des projets ANRU (mémoire, médiation, adultes relais, ...) via notamment les maisons de projets.	Des moyens spécifiques qui n'ont pas eu un effet levier suffisant (pas assez de mobilisation des moyens de droit commun en complément, ...).
La mise en oeuvre des Programmes de Réussite Éducative et une place affirmée des collectivités et des associations dans l'enjeu éducatif.	Des difficultés à pérenniser certaines expérimentations et projets structurants dans les politiques de droit commun locales et nationales.
Des dossiers mieux construits et des résultats concrets dans l'ensemble.	Des résultats insuffisamment mis en valeur faute d'évaluation.
Un tissu associatif de proximité conforté dans son action au quotidien en faveur des habitants (lien social, ...).	Problème de trésorerie lié au différé de versement des subventions de la politique de la ville.

► L'animation

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale, et ce n'est pas propre à l'agglomération boulonnaise, ne s'est pas imposé comme le "contrat des contrats". La multiplication des dispositifs ne s'est pas accompagnée d'une uniformisation des procédures et de l'animation. La Communauté d'agglomération du Boulonnais a joué un rôle de coordination avec les communes et les acteurs locaux sans parvenir à imposer un "projet" commun.

AVANCÉES	FRAGILITÉS
L'instauration d'un interlocuteur État "spécialisé", le délégué du Préfet.	Une lourdeur administrative (pas de contrat unique entre État et Région, logique comptable, ...).
La participation certes tardive mais effective des collectivités aux comités d'engagement État.	Une approche cloisonnée entre l'urbain (ANRU) et le social (ACSE).
Le passage d'une vision "quartiers" à une vision communale et intercommunale.	Manque de lisibilité de la politique de la ville et de ses résultats (enchevêtrement des zonages).
Une affirmation de la place de l'intercommunalité dans la coordination du dispositif.	Une évaluation "partielle" et hétérogène selon les territoires faute d'outils communs. Pas de projet "commun" entre CAB et communes.

BILAN ANRU

Les programmations

Deux conventions ANRU ont concerné les quartiers Transition à Boulogne-sur-Mer et Carnot à Le Portel. Elles ont permis de traiter des dysfonctionnements urbains prégnants. Ces opérations ambitieuses ont été complexes à mener. Elles sont souvent citées en exemple à l'échelle nationale. Elles ont nécessité une expertise et des pratiques innovantes qui ont profité à l'ensemble de l'agglomération boulonnaise.

POINTS FORTS	FRAGILITÉS
Une nette amélioration de la qualité de l'habitat (performance énergétique, ...).	Une situation sociale qui reste marquée par la précarité et qui appelle un prolongement de l'accompagnement social.
Des quartiers repensés et transformés avec la refonte des espaces publics et une plus grande mixité fonctionnelle (équipements structurants, désenclavement, immobilier d'entreprises).	Des quartiers moins stigmatisés mais qui ne sont pas encore suffisamment attractifs pour attirer une nouvelle population.
De lourds investissements qui ont profité à l'économie locale (développement de la clause d'insertion, ...).	D'autres dysfonctionnements dans d'autres quartiers (en frange de Transition par exemple) et des attentes qui appellent un même traitement ambitieux.
Une meilleure qualité de vie et un changement d'image indéniable.	Rareté du foncier.

L'animation

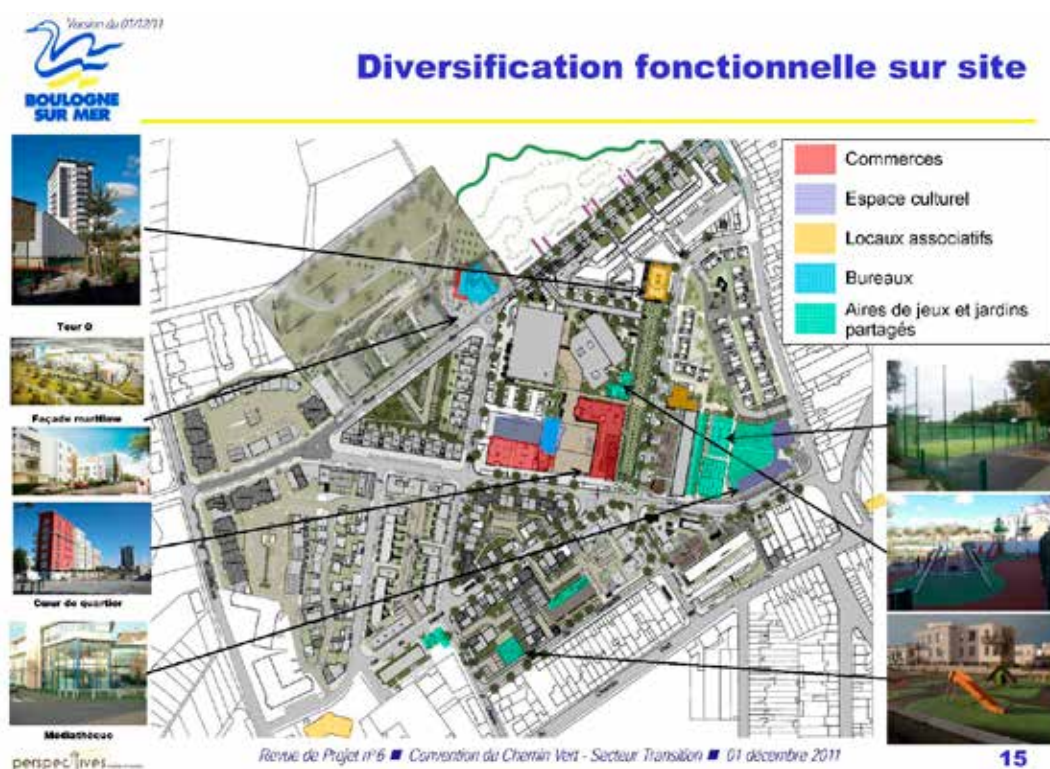
POINTS FORTS	FRAGILITÉS
Un développement de la démocratie participative (maison du projet, ...).	Complexité et lourdeur des procédures.
Une montée en compétences des communes et des bailleurs (expertise interne et recours à AMO).	Lien entre intercommunalité et communes à parfaire.
Une animation partenariale.	Lien entre social, urbain et économique à renforcer dans la nouvelle gouvernance du contrat de ville.

ZOOM SUR LE PRU DE TRANSITION

(Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer)

Le secteur Transition est situé au sein du quartier du Chemin Vert. Il a fait l'objet d'un projet de Renouvellement Urbain particulièrement ambitieux et complexe à mettre en oeuvre puisqu'il a amené à la démolition de plus de 80% du parc de logements sociaux (789 démolitions sur 975) et la réhabilitation des 20% restant en site occupé. Il s'agissait ainsi de refondre totalement les espaces publics et de créer la mixité fonctionnelle et d'habitat qui faisaient défaut initialement, tant le quartier était dégradé et stigmatisé. L'accompagnement de la population au travers de ces bouleversements a fait l'objet d'une attention spécifique, avec la création en 2011 d'une maison du projet au coeur du quartier ainsi que de nombreuses mesures d'accompagnement social et de gestion urbaine de proximité.

Diversification fonctionnelle sur site



	Livrés		Travaux		Études		TOTAL
Démolitions	746	100 %	0	0 %	0	0 %	746
Constructions Logements Sociaux PLAI	2	100 %	0	0 %	0	0 %	2
Constructions Logements Sociaux PLUS CD	711	95 %	35	5 %	0	0 %	746
Constructions Logements Sociaux Accession sur site	0	0 %	46	100 %	0	46	
Réhabilitations	186	100 %	0	0 %	0	0 %	186
Résidentialisations	186	30 %	0	0 %	0	0 %	186
Total	1831	96 %	81	4 %	0	0 %	1912

► Démolitions

La totalité des démolitions prévues a été réalisée (764 logements sur 14 bâtiments) :

- 600 ménages relogés
- 17% des ménages relogés hors ZUS
- Stabilité du taux d'effort des ménages relogés (7% en moyenne avant relogement / 10 % après relogement)
- 46% de relogement dans le neuf ou conventionné < 5 ans

► Constructions de logements

748 logements locatifs sociaux financés dans le cadre de la convention ANRU

- 634 constructions sur site, dont 614 logements livrés, et 20 en cours de travaux (Façade Maritime, dont la livraison est prévue en Juin 2015)
- 114 constructions hors site, dont 99 logements livrés et 15 en cours (rue de la Résistance, livraison prévue en février 2017)
- 46 logements en accession sur site, dont la livraison est prévue en juin 2015 (Façade Maritime)
- Autres constructions prévues sur site : environ 60 logements en accession sur l'ancienne emprise AFL

→ Au total à terme, 740 logements environ seront construits sur site (dont 634 logements sociaux + 106 en diversification) + 114 logements sociaux hors site

► Réhabilitations

Toutes les réhabilitations sont achevées : 186 logements réhabilités sur 6 bâtiments.

► Résidentialisations

Toutes les résidentialisations sont achevées : 186 logements résidentialisés sur 6 bâtiments.

► Aménagements des espaces publics

Ils sont achevés sur 90% du quartier environ (en voie de finalisation sur 10% environ du quartier Façade Maritime).

► Equipements publics

Opérations livrées :

- Immeuble Duruy
- Salle de sport Degand Bucaille
- Terrain multisports
- Laverie sociale
- Local associatif Talma
- Local associatif RDC résidence Opale
- Carré Sam (équipement multiculturel)

Opérations dont les travaux vont démarrer prochainement :

- Restructuration du centre social de Transition : travaux prévus de juin à décembre 2015
- Plaine de jeux : travaux prévus de juillet 2015 à février 2016

► Données financières concernant le secteur Transition

	Coût subventionné	Participation ANRU	
Démolitions	7 761 275 €	6 558 909 €	85%
Constructions de logements sociaux	83 241 878 €	14 750 857 €	18%
Réhabilitations	10 426 224 €	2 154 989 €	21%
Résidentialisations	993 281 €	468 934 €	47%
Aménagements publics	17 509 155 €	5 590 127 €	32%
Équipements	12 345 762 €	2 331 364 €	19%
Ingénierie	4 742 098 €	2 088 664 €	44%
Totaux	137 019 673 €	33 943 844 €	25%

► Avancement de la mise en oeuvre de la clause d'insertion

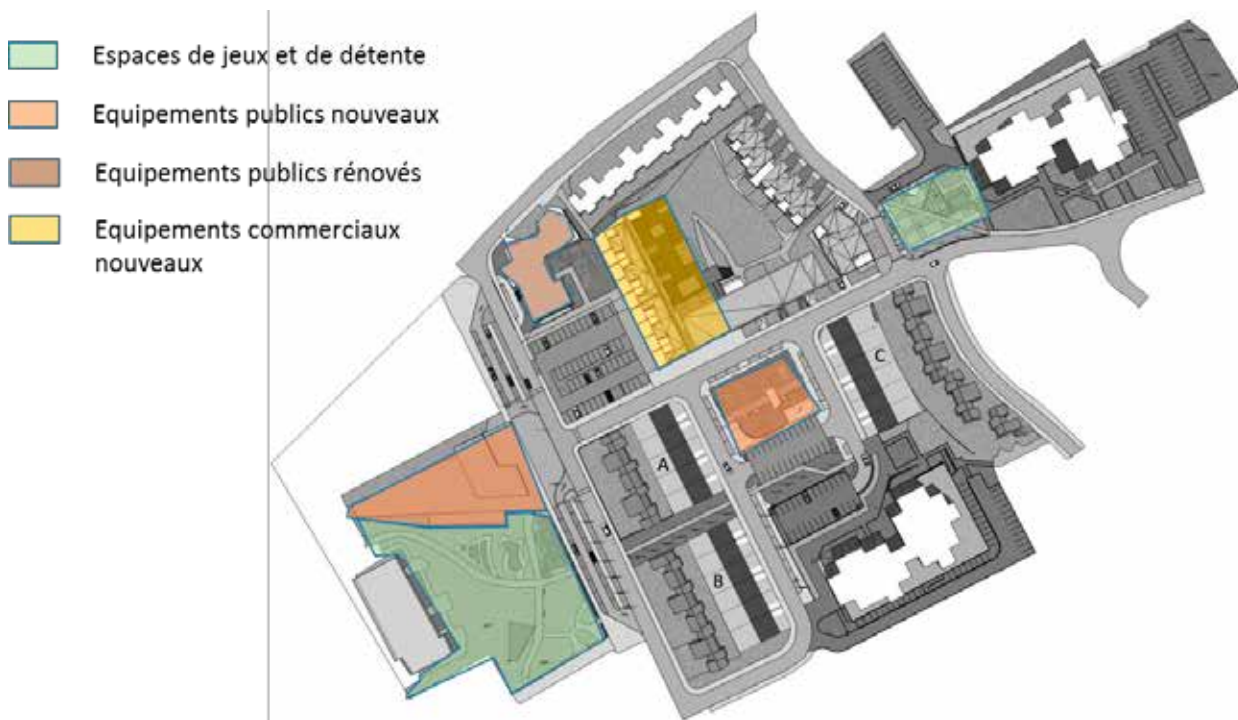
Volumétrie prévue : 93 815 heures

Heures réalisées au 30 juin 2014 : 91 671 heures (98 %)

156 personnes bénéficiaires : 153 hommes et 3 femmes, dont 89 habitants en zones urbaines sensibles (57%).

L'impact de la clause d'insertion est plus large puisque l'expérimentation a été élargie à d'autres marchés publics de la commune et du bailleur mais aussi à d'autres communes et à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a joué un rôle important dans l'accompagnement des acteurs locaux (aide juridique, lien entre le public et les entreprises, ...).

ZOOM SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE CARNOT (Le Portel)



La convention pluriannuelle de la ville de Le Portel sur le quartier Carnot a été signée le 05 octobre 2005. Le quartier Carnot était en rupture totale avec son environnement urbain. Les immeubles se distinguaient par leur grande hauteur, par leur densité et la concentration d'un grand nombre de logement à la cage d'escalier (50 logements). Le changement d'image du quartier a été initié en début de programme par la construction d'une médiathèque dont le rayonnement dépasse largement le quartier, par la réhabilitation du centre social et par la réhabilitation des 2 tours de 50 logements conservées (sur 4). Une première phase d'aménagement public a accompagné ces réalisations (dont un parc en lien avec la Médiathèque).

La finalisation récente de la dernière démolition (bâtiment Vallès) a enclenché une nouvelle étape du changement d'image du quartier et libère un foncier permettant de finaliser les dernières opérations sur site :

- construction d'une maison de la petite enfance et de la santé ;
- construction de 46 logements locatifs sociaux ;
- finalisation des aménagements publics.

L'enjeu des deux prochaines années est donc la réalisation des travaux sur site alors que le quartier doit continuer à fonctionner.

Il est à noter que le projet a été un facteur de diversification hors site (210 LL prévus dont 202 livrés à ce jour) et a permis d'associer l'enseigne Lidl dont le magasin actuel au sein du quartier sera intégré à l'opération de 46 LLS citée ci-dessus. Une opération de diversification sur site est également prévue avec la création de 3 îlots de 7 logements adaptés pour l'accueil et le maintien à domicile de personnes âgées (réalisés par un opérateur privé).

► Synthèse de l'avancement opérationnel

Famille d'opération	Terminés		En cours		A engager		TOTAL
01- Démolition	204	100 %	0	0 %	0	0 %	204
02- Construction	202	79 %	0	0 %	54	21 %	256
03- Changement d'usage	5	100 %	0	0 %	0	0 %	5
05- Réhabilitation	471	100 %	0	0 %	0	0 %	471
06- Résidentialisation	204	100 %	0	0 %	0	0 %	204
TOTAUX	1086	95 %	0	0 %	54	5 %	1140

► Données financières

	Sub. ANRU prévues au terme de la convention (y compris avenant)	Montants engagés	% engagé	Montant payé	% payé à ce jour / engagé
Démolitions	4 895 465 €	4 879 594 €	100 %	3 635 238 €	74 %
Constructions	4 567 230 €	4 341 164 €	95 %	2 983 595 €	69 %
Changement d'usage de LLS	90 507 €	88 896 €	98 %	88 896 €	100 %
Réhabilitations	83 382 €	83 382 €	100 %	83 382 €	100 %
Résidentialisations	401 504 €	388 672 €	97 %	388 672 €	100 %
Aménagements	1 244 238 €	1 142 065 €	92 %	487 425 €	43 %
Equipements	543 882 €	514 467 €	95 %	383 805 €	75 %
Ingénierie	388 266 €	314 186 €	81 %	291 506 €	93 %
TOTAL Sub. ANRU	12 214 474 €	11 752 427 €	96 %	8 342 519 €	71 %

► Avancement de la mise en oeuvre de la clause d'insertion

Volumétrie prévue : 28 491 heures.

Heures réalisées au 31 mars 2015 : 30 698 heures.

116 personnes bénéficiaires de 125 contrats de travail différents.

LE NOUVEAU CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Après une large phase de concertation nationale, **la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine** pose le cadre de la réforme de la politique de la ville et son ambition :

- ▶ un nouveau mode de contractualisation, un contrat unique dont les conventions de renouvellement urbain ANRU sont des conventions d'application, un contrat qui doit fédérer aussi la Région et d'autres partenaires majeurs ;
- ▶ une nouvelle géographie prioritaire afin de concentrer les moyens là où les besoins sont le plus prégnants ;
- ▶ trois piliers urbain, social et économique ;
- ▶ et une obligation faite de créer des conseils citoyens pour faire de la participation des habitants un moyen de réussite incontournable de la politique de la ville.

Cette nouvelle donne de la politique de la ville a des incidences locales. Elle doit reposer au préalable sur un projet de territoire. C'est chose faite dans l'agglomération boulonnaise depuis le 17 octobre 2014 avec l'adoption du **projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers"**.

Cette responsabilisation des territoires à l'échelle de l'intercommunalité rejoint la volonté exprimée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais dans la phase de bilan des CUCS et la concertation préalable à la réforme.

Les quartiers ne peuvent être appréhendés que dans leur environnement communal et intercommunal car la solidarité locale doit avoir un effet levier sur la solidarité nationale.

A l'échelle de l'agglomération boulonnaise, la situation économique et sociale est globalement dégradée en dépit d'atouts et de ressources indéniables (façade et place maritime, potentiel touristique, ...). Les difficultés sont plus prégnantes dans certains "quartiers" du tissu urbain central (Boulogne-sur-Mer, Outreau, Saint-Martin-Boulogne et Le Portel) où se concentrent la pauvreté et ses corollaires.

Elles appellent une réponse globale qui dépasse la seule échelle des "quartiers" et des communes qui sont en première ligne face à ces difficultés.

Ces disparités territoriales et ces inégalités sont un frein au développement durable de l'agglomération boulonnaise. La solidarité doit jouer en faveur de ces quartiers et c'est donc à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais que ces difficultés doivent être appréhendées et partagées.

C'est la logique de ce **projet de territoire de cohésion sociale et urbaine**, une stratégie partagée entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les communes en faveur de ces "quartiers" et pour une nouvelle politique de la ville.

Il est le cadre de référence concerté entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les communes pour une action partagée en vue de réduire les disparités territoriales et les inégalités.

Il est la base de toute démarche de contractualisation avec l'État (contrat de ville, ...), la Région (démarche "Développement Social Durable des Territoires", ...) et le Département (contrat territorial de développement durable, ...).

A cette fin, il pose des priorités stratégiques :

ENJEU 1 - CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE

- ▲ Améliorer la qualité de l'habitat et les performances énergétiques
- ▲ Encourager la mobilité et promouvoir des modes de transports plus doux
- ▲ Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants
- ▲ Placer les habitants au coeur de la transformation du cadre de vie et du lien social

ENJEU 2 - DEVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

- ▲ Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie
- ▲ Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi
- ▲ Encourager la création et le développement d'activités économiques
- ▲ Promouvoir de nouvelles formes de collaboration économique (numérique, solidaire, ...)

ENJEU 3 - LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ

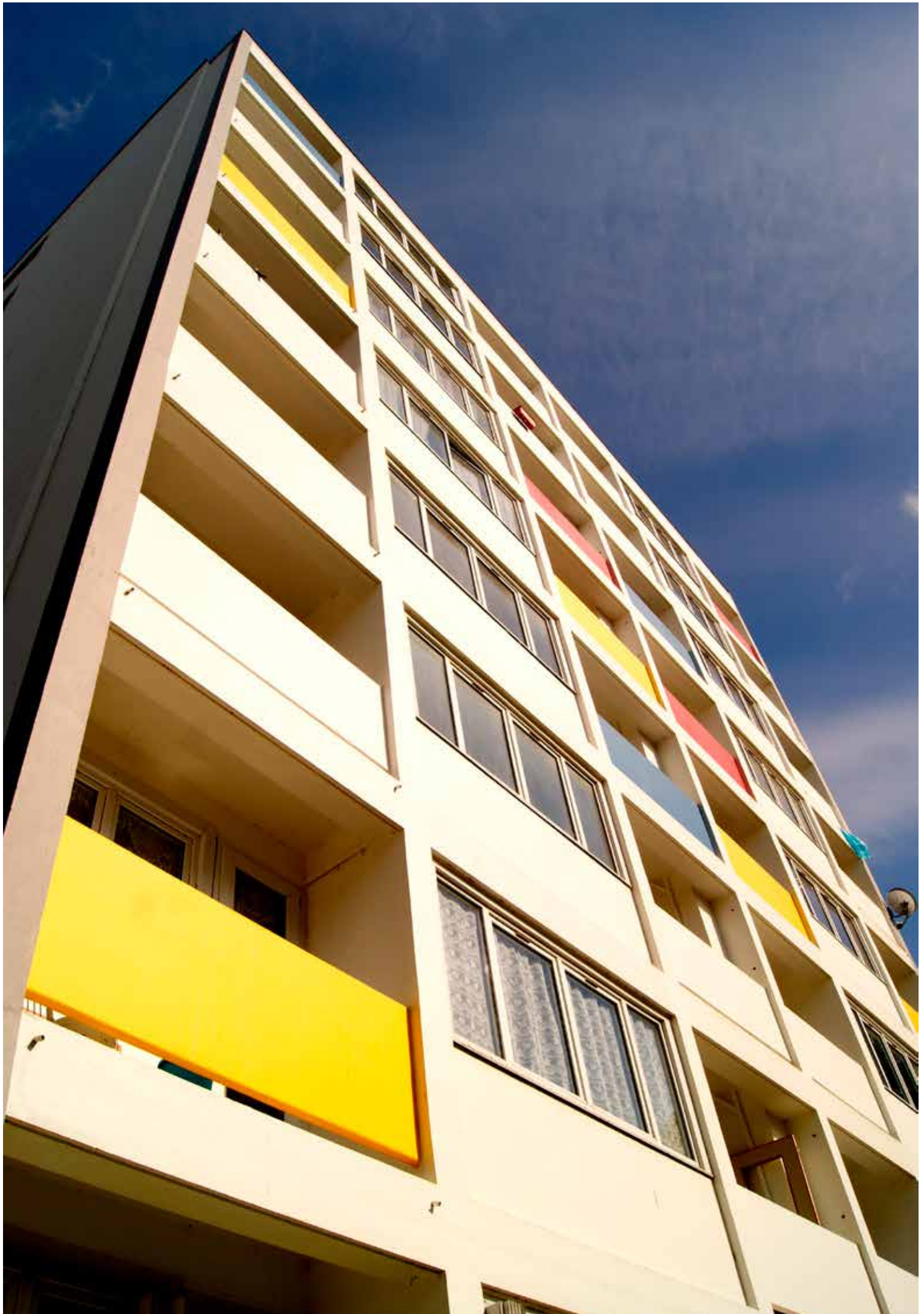
- ▲ Faire de l'éducation et de la réussite scolaire une priorité
- ▲ Renforcer les actions de soutien à la parentalité
- ▲ Faciliter l'accès aux dispositifs de soins, de prévention et d'éducation à la santé
- ▲ Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

ENJEU 4 - DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE

- ▲ Favoriser l'engagement citoyen des jeunes, la mobilité et l'initiative
- ▲ Promouvoir l'alternance comme tremplin vers l'emploi
- ▲ Favoriser la diffusion de la culture numérique et l'accès à la connaissance

A cette fin, il pose une géographie d'intervention qui ne se limite pas aux seuls quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Enfin, il doit reposer sur un pilotage ouvert et partagé entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les communes d'une part et entre le territoire et l'ensemble des partenaires d'autre part. Cette mobilisation est seule gage d'un changement durable dans ces quartiers.



LA GÉOGRAPHIE DU CONTRAT DE VILLE

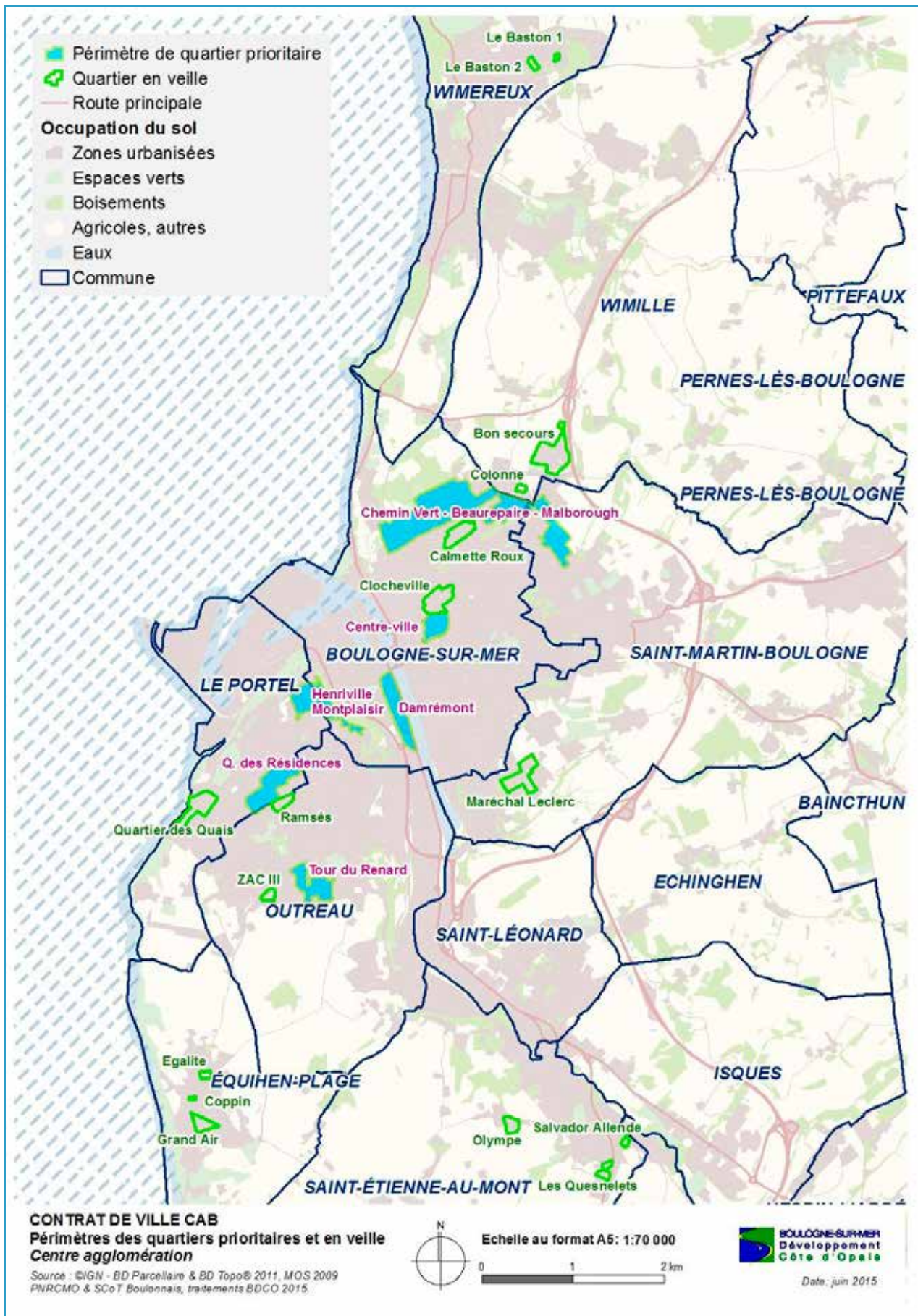
1.1. APPROCHE D'AGGLOMÉRATION	Page 21
1.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	Page 22
1.2.1. Quartier Chemin Vert/Beaurepaire/Marlborough.....	Page 26
1.2.1.1. Quartier du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer	Page 27
1.2.1.2. Quartier Beaurepaire à Boulogne-sur-Mer	Page 30
1.2.1.3. Quartier Marlborough à Saint-Martin-Boulogne	Page 32
1.2.2. Quartier Centre Ville	Page 34
1.2.3. Quartier Damrémont.....	Page 37
1.2.4. Quartier Henriville/Montplaisir	Page 41
1.2.4.1. Quartier Henriville à Le Portel.....	Page 42
1.2.4.2. Quartier Montplaisir à Boulogne-sur-Mer	Page 44
1.2.5. Quartier des Résidences.....	Page 46
1.2.6. Quartier de la Tour du Renard	Page 50
1.3. LES QUARTIERS EN VEILLE	Page 53

Les problèmes se posent à l'échelle des quartiers mais les solutions doivent être appréhendées à une échelle plus large. Les quartiers qui composent le périmètre d'intervention du contrat de ville doivent être situés et rapprochés de leur environnement communal et intercommunal.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville définis par l'État sont le cœur de cible du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise et bénéficieront des moyens spécifiques en sus des moyens de droit commun.

La CAB a toutefois souhaité intégrer dans le contrat de ville un périmètre plus large, celui de son projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers" et valoriser des quartiers en veille, de par leur proximité avec les quartiers prioritaires ou de par leurs caractéristiques sociales et urbaines propres.

Le diagnostic est un préalable indispensable au cadre stratégique et à l'affirmation des priorités d'intervention locales.



▲ 1.1. APROCHE D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération du Boulonnais regroupe 22 communes pour 117 684 habitants, soit 3% de la population régionale. La ville-centre, Boulogne-sur-Mer, compte 42 680 habitants. Seules deux autres communes, Outreau et Saint-Martin-Boulogne, ont une population supérieure à 10 000 habitants. La ville de Le Portel qui finit de composer le tissu urbain central est passée sous ce seuil depuis le recensement de 2009. Le tissu urbain central perd en attractivité tandis que des communes périurbaines et rurales gagnent des habitants.

Des problématiques urbaines prégnantes

L'agglomération boulonnaise se caractérise par un taux de logement social de 25,9 %, un taux nettement supérieur à la moyenne régionale (19,2%) et nationale (14,6 %, source : Insee, 2011). Malgré les efforts engagés ces dernières années, l'offre locative sociale reste inégalement répartie avec 80 % des logements locatifs sociaux dans le tissu urbain central.

Deux projets de rénovation urbaine de grande ampleur ont été menés dans le quartier Transition à Boulogne-sur-Mer et Carnot à Le Portel. Ils doivent être prolongés dans le cadre de Plans Stratégiques Locaux.

Les efforts doivent maintenant être portés sur deux quartiers où des dysfonctionnements urbains persistent, le quartier Triennal à Boulogne-sur-Mer dans le prolongement du quartier Transition (Chemin Vert) et le quartier de la Tour du Renard à Outreau avec des problématiques et des enjeux toutefois différents.

Des poches de précarité concentrées dans le tissu urbain central, le reste de l'agglomération n'étant pas épargné

L'agglomération boulonnaise compte en 2011 65 546 foyers fiscaux dont 46,6 % sont imposables, ce qui la place dans la moyenne nationale. Toutefois, qu'il s'agisse du revenu médian ou du revenu moyen, l'agglomération boulonnaise est en-deçà des valeurs départementale, régionale et nationale. Les chiffres analysés sont particulièrement faibles pour les communes de Boulogne-sur-Mer, Le Portel et Outreau.

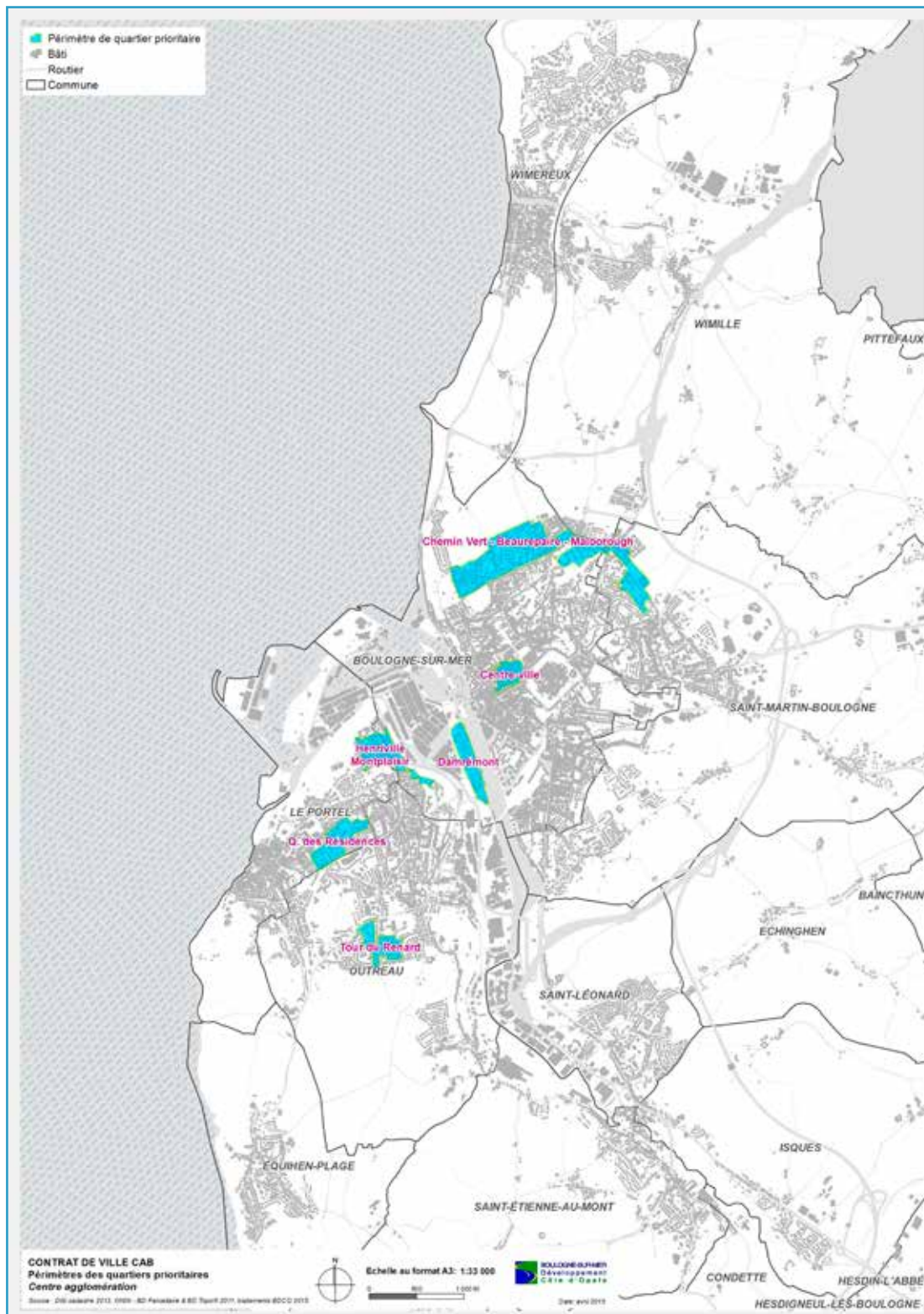
Les bénéficiaires des minima sociaux sont aussi sur-représentés dans l'agglomération boulonnaise par rapport aux valeurs départementale, régionale et nationale. D'autres indicateurs comme l'éducation ou la santé soulignent s'il en était besoin cette précarité aux multiples facettes.

Une situation de l'emploi globalement dégradée

Le bassin d'emploi du Boulonnais a été touché avec un peu de retard mais il n'a pas été épargné par la crise. Au 4ème trimestre 2014, le taux de chômage s'établissait à 14 % contre 13 % pour le Nord-Pas de Calais et 10 % pour la France métropolitaine. Ce taux est bien plus élevé dans le tissu urbain central et a fortiori dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Toujours à l'échelle du bassin d'emploi, le nombre de Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois catégories ABC s'élevait à 15 946 fin février 2015 (+2,3 % sur 12 mois) dont 20,32 % sont des jeunes de moins de 25 ans (contre 18,8 % pour la Région). Plus préoccupant, 47,8 % sont des Demandeurs d'Emploi Longue Durée et la durée moyenne d'inscription est importante. Le niveau de qualification de la population active est inférieur à la moyenne régionale et nationale et c'est un handicap avec celui de la faible mobilité qu'il faut traiter.

1.2. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La réforme de la politique de la ville, c'est un nouveau contrat unique et **une nouvelle géographie**. Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (les QPV) mettent fin à l'enchevêtrement des zonages (ZFU, ZRU, ZUS, ...). Cette réforme de la géographie prioritaire vise un double objectif : rendre plus lisible la politique de la ville et éviter le saupoudrage.



Les QPV ont été définis par l'État sur la base du critère unique du revenu par habitant et la méthode du carroyage. Ils ont fait l'objet d'une négociation entre l'État et la Communauté d'agglomération du Boulonnais en septembre 2014.

Les demandes d'ajustement portées par la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont toutes été entendues et la géographie prioritaire de la politique a ainsi été stabilisée par le décret N°2014-1750 du 30 décembre 2014 :

Nomenclature	Dénomination	Communes	Population
Z0701	Damrémont	Boulogne-sur-Mer	1 710
Z0702	Centre Ville	Boulogne-sur-Mer	1 280
Z0703	Chemin Vert-Beaurepaire-Marlborough	Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne	8 210
Z0704	Henriville- Montplaisir	Le Portel et Boulogne-sur-Mer	1 470
Z0705	Quartier Tour du Renard	Outreau	1 520
Z0706	Quartier des Résidences	Le Portel	2 220
TOTAL	6 quartiers prioritaires	4 communes prioritaires	16 410 habitants

En cohérence avec le diagnostic du projet de territoire, ils sont tous situés dans le tissu urbain de l'agglomération boulonnaise formé par les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne.

	CAB	Boulogne-sur-Mer	Outreau	Le Portel	Saint-Martin-Boulogne
Population totale	117 684	42 680	14 482	9 705	11 117
Dont jeunes (0-19 ans)	31 388 26,6%	11 450 26,8%	4 216 29,1%	2 701 27,8%	2 784 25,0%
Logements (résidences principales)	49 949	19 778	5 770	4 103	4 695
Dont sociaux	12 951 25,9%	5 519 27,9%	2 288 39,7%	1 521 37,1%	1 003 21,4%
Revenu médian par UC	15 773 €	13 180 €	14 995 €	13 916 €	17 352 €
Nombre allocataire CAF	n.d	11 623 (59,9 % de la population couverte par les prestations CAF)	3 008 (57,2 % de la population couverte par les prestations CAF)	2 142 (55,6 % de la population couverte par les prestations CAF)	2 011 (49,1 % de la population couverte par les prestations CAF)
Taux d'emploi	55,0 %	50,7 %	56,4 %	50,2 %	56,6 %

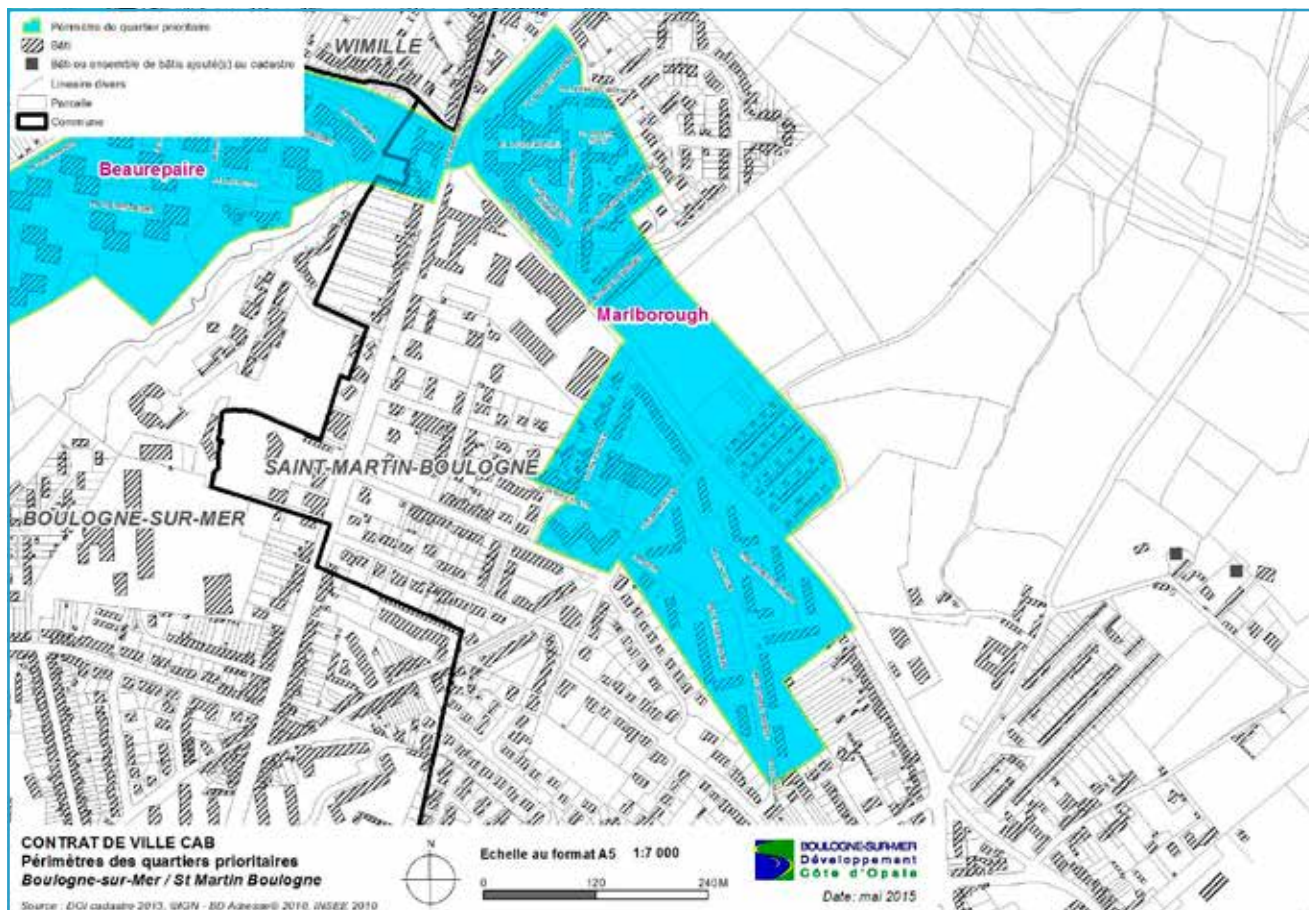
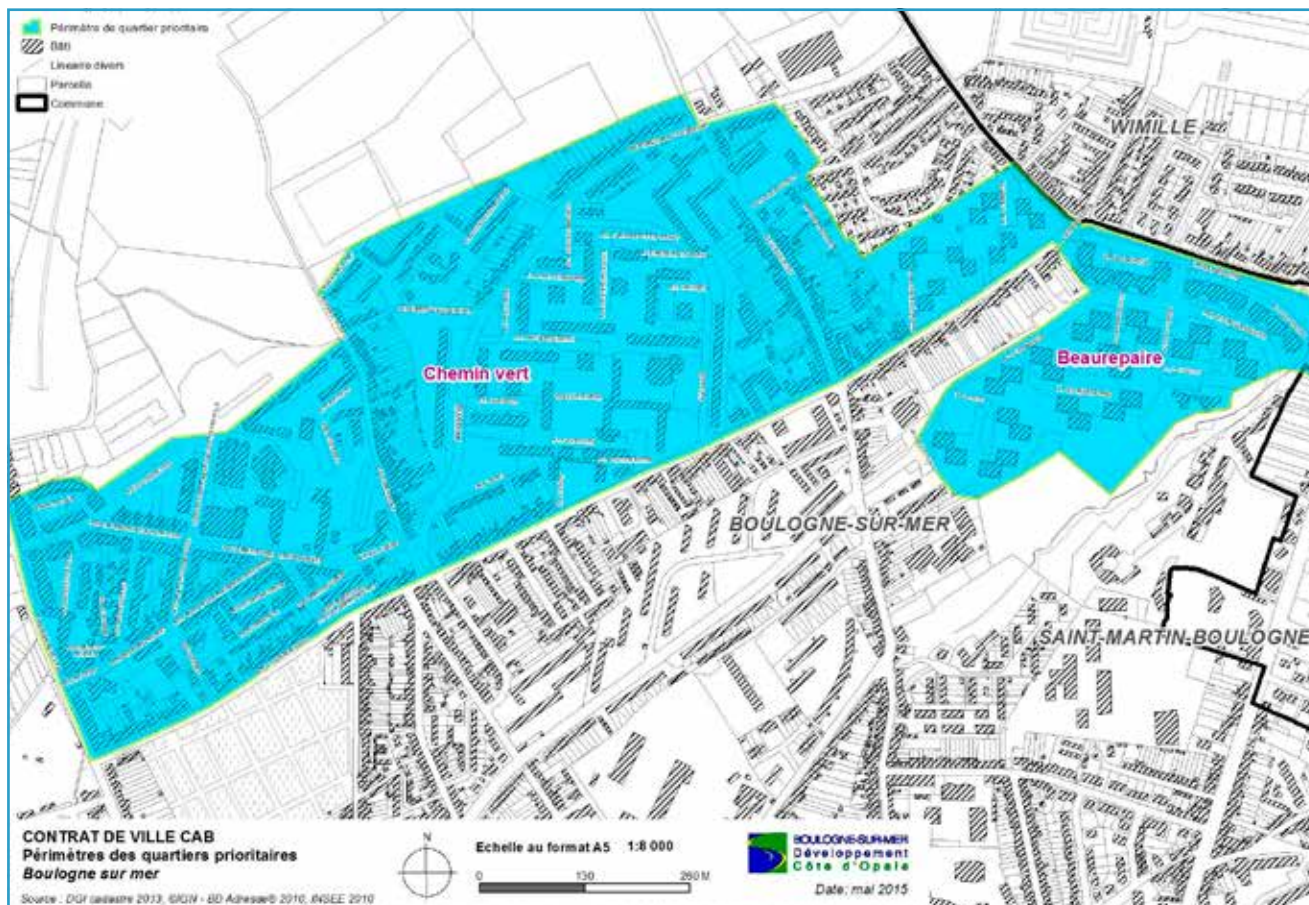
Sources : Insee, Recensement de la population de 2011, CAF (données au 31.12.2013)

Des différences avec le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération boulonnaise méritent d'être soulignées :

- ▶ la géographie prioritaire de la ville de Le Portel est resserrée. C'était prévisible et cela ne tient pas à un changement radical de la composition sociale de la commune. D'une part, la méthode du carroyage (carreaux de 200 m de côté) permet de cibler avec précision les zones prioritaires et d'autre part l'ancien périmètre ZUS "généreux" n'avait pas été actualisé depuis 1996.
- ▶ le quartier centre ville à Boulogne-sur-Mer est un quartier "entrant". Ce n'est pas totalement une surprise que d'y constater une paupérisation certaine. Ce serait méconnaître la dégradation du parc de logements intervenue dans cette zone. Un habitat privé "social de fait" s'y est développé avec la division d'immeubles anciens qui servent de refuge pour des familles parfois reléguées du parc social ou des jeunes précaires qui accèdent à un premier logement autonome. Il appelle un traitement différent des autres quartiers du contrat de ville caractérisés par la présence d'un bailleur social et une présence plus marquée du tissu associatif et de services "sociaux".
- ▶ le quartier Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer reste le plus important en termes de population et d'enjeu (convention de renouvellement urbain à Triennal – liste d'intérêt national PNRU II). Il apparaît dans un périmètre plus large avec le quartier "Beaurepaire" toujours à Boulogne-sur-Mer et le quartier "Marlborough" à Saint-Martin-Boulogne. C'est le périmètre de la Zone Prioritaire de Sécurité reconnu par l'État. Cette dimension intercommunale n'en appelle pas moins un diagnostic ciblé car chacun des quartiers présente des spécificités.



1.2.1. QUARTIER CHEMIN VERT/BEAUREPAIRE/MARLBOROUGH



Données clefs INSEE (2011)

Population	8 210 habitants
Part des bas revenus	41,7 %
Part des ménages locataires	92,6 %
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	48,7 %
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	26,8 %
Part des personnes de moins de 14 ans en 2011	26,6 %

1.2.1.1. QUARTIER DU CHEMIN VERT (TRANSITION, TRIENNAL, AIGLONS) À BOULOGNE-SUR-MER



DESRIPTIF GÉNÉRAL

Le quartier du Chemin Vert se situe au nord de la Commune de Boulogne-sur-Mer, sur ce que l'on a coutume d'appeler le "Plateau" qui représente un territoire de 45 Ha. Cet ensemble résidentiel est classé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) et en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). Ce quartier est bordé par celui de Beaurepaire et de ceux de Gambetta et de Saint Pierre. Par sa situation géographique, le quartier est relativement coupé du centre ville de Boulogne-sur-Mer, auquel seules deux voies, situées en extrémité Est et Ouest du quartier, le relie : la rue de la Colonne et la rue du Camp de Droite.

En 2004, l'ANRU signe un programme de rénovation du secteur de Transition. Des immeubles sont entièrement détruits puis reconstruits. La rénovation s'accompagne par la construction de nouveaux logements, commerces et autres équipements publics. Dans un souci de relance économique du quartier, les travaux de construction et d'aménagement ont été confiés, pour la plupart, à des entreprises locales. Fin 2014, la rénovation du secteur de Transition est quasiment terminée. Dans le même temps, un nouveau programme de rénovation est signé pour 119 millions d'euros dans le cadre de l'ANRU II, cette fois-ci concernant les secteurs de Triennal et de l'Aiglon.

ANALYSE SOCIALE

Population

Le quartier compte 5 373 habitants en 2011 (Source : Insee, quartiers Iris de Transition, Triennal et Aiglon). La population du quartier est très jeune, caractérisée par une majorité de moins de 15 ans (38 % à Triennal et 28 % à Transition).

Revenu et précarité

- une majorité de familles monoparentales : 46 % à Triennal, 42 % à Transition.
- forte représentation des familles nombreuses (3 enfants et plus).
- 873 habitants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
(source Conseil Départemental novembre 2014).

Santé

- ▶ une dizaine de médecins généralistes, 8 masseurs-kinésithérapeutes, un dentiste et également une dizaine d'infirmiers.
- ▶ présence également de deux pharmacies dans le quartier ainsi qu'un ambulancier.

Dans le quartier, 41% de la population bénéficie de la CMUC (CNAM 2013) soit le double du taux enregistré à l'échelle communale.

Lien social

Le quartier du Chemin Vert se caractérise par un tissu associatif très riche avec une centaine d'associations. Certaines d'entre-elles sont employeuses comme le Club de Prévention Spécialisé, des clubs sportifs (elles recrutent une partie de leurs animateurs au sein même du quartier par l'intermédiaire de contrats aidés).

Éducation

- ▶ 3 écoles maternelles et 4 écoles élémentaires dans le quartier.
- ▶ environ 20% des 15-17 ans ne sont pas scolarisés à Transition et Triennal.
- ▶ part élevée de non diplômés (>59%).

Les évaluations successives, à la fois venant de l'Éducation Nationale et des organismes de formation, ne sont pas positives et montrent une profonde carence. Les causes des problèmes scolaires sont multiples, elles concernent les nuisances dans le logement, l'absence d'écoute parentale et surtout des faibles perspectives d'embauche sur l'agglomération boulonnaise. Il n'y a pas de mixité sociale à l'école. Les enfants du quartier fréquentent les mêmes établissements de la maternelle au collège.

Pour autant, le quartier bénéficie d'un certain nombre de dispositifs visant à atténuer ces difficultés :

- ▶ le collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer est inscrit dans la géographie de l'éducation prioritaire plus (REP+). Neuf écoles (Louis Blanc, Edmond Michelet, François Arago, Jules Ferry, Victor Duruy, Condorcet, Jean-Pierre Florian, Fabre d'Eglantine et Jehan Rictus) y sont rattachées ;
- ▶ la ville dispose d'un Programme de Réussite Éducative qui intervient essentiellement sur le quartier du Chemin Vert. Il doit apporter aux enfants et adolescents en difficultés ainsi qu'à leurs familles un accompagnement ciblé et sur mesure (prise en charge des problèmes de santé, diminution de l'absentéisme scolaire, liens parents/enfants, ...);
- ▶ plusieurs associations et le centre social municipal proposent des activités d'accompagnement scolaire ;
- ▶ une école de la deuxième chance (E2C), dont l'objectif est d'assurer une mission d'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle, est implantée sur la quartier.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) ne sont pas assez fréquentés par les enfants du quartier. Les écoles maternelles Condorcet, Jehan Rictus et Fabre d'Eglantine ont connu une baisse de fréquentation entre janvier 2014 et janvier 2015 avec un temps de présence de l'enfant écourté à l'école au profit d'un temps en famille. Les parents mettent en avant le mouvement perpétuel des équipes pédagogiques des TAP, non favorable à l'instauration d'un lien de confiance entre enfant/professionnel et parent/professionnel. Une demande d'ateliers "à la carte" reste fort prégnante, ce qui va à l'encontre de la philosophie des TAP où la priorité est d'accompagner l'enfant vers la découverte. Pour les écoles primaires, une des causes de la baisse de fréquentation est la mise en place des dispositifs Éducation Nationale sur le même temps que les TAP.

- ▶ présence d'un club de prévention spécialiste de l'Éducation Spécialisée, travaillant sur une population (12-16 ans) en marge des institutions et des dispositifs.

ANALYSE URBAINE

Logement

- ▶ 1 944 logements dans les quartiers Iris de Transition, Triennal et Aiglon
(source : Insee, Rp 2011)
- ▶ 77 % de logements locatifs sociaux.
- ▶ 81,49 % des habitants sont locataires (à 94 % dans le parc HLM).
- ▶ Un bailleur social unique.
- ▶ Des gardiens formés et logés sur place renforcent la présence déjà importante du bailleur.

Mobilité et enclavement

Le projet de rénovation a favorisé la mise en place d'une ligne de bus à l'intérieur même du quartier facilitant de ce fait une perméabilité du secteur et une interconnexion au reste de la ville. Cependant, les demandeurs d'emploi et les jeunes sont peu mobiles.

Équipements et services publics

Source : Insee, BPE 2012.

A l'échelle des 3 Iris (Transition, Triennal et Aiglon), le quartier compte un bureau de police, 7 écoles (3 écoles maternelles et 4 élémentaires), une crèche et quelques équipements sportifs (3 salles multi-sports et plateaux extérieurs).

De nombreux équipements publics composent ce quartier. On y trouve un complexe sportif (salle de sports, terrain synthétique) permettant la pratique de nombreuses disciplines pour les boulonnais mais aussi pour les résidents de l'agglomération. Des équipements culturels sont également présents sur le quartier : une médiathèque offrant un département numérique, une salle culturelle "Le Carré Sam".

Les services à la population sont très présents. Il y a une crèche (très fréquentée), un Centre social repris en gestion municipale... Des bâtiments abritent Réussir Ensemble (la Maison de l'emploi et le PLIE), le Programme de Réussite Éducative, le CCAS, le DSU, un poste de police à la jonction des quartiers du Chemin Vert et de Beaurepaire au coeur même de la Zone de Sécurité Prioritaire. Des permanences d'institutions telles que la CAF, PMI, CPAM se déroulent à l'Espace Initiative Solidarité sur le secteur de Triennal. Une antenne du Centre Médico-Psychologique est implantée sur le quartier.

La Poste est toujours présente dans le quartier et dispose même d'un médiateur pour accompagner le public précaire.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

Le quartier se caractérise par un faible taux d'emploi (<40%) et notamment celui des femmes (<30%). Selon les données Insee du recensement de la population 2011, le quartier compte 36 % de chômeurs de moins de 25 ans.

Tissu économique

Source : Insee, Base Permanente des Equipements 2012.

Le quartier du Chemin Vert se situe sur un axe de circulation portant le même nom. Cette voie est dotée de nombreux commerces de proximité et de services : supérettes, banque, commerces de bouche, restauration rapide, hard discounter, pharmacies, cabinets médicaux (médecins, paramédicaux, ...). Le projet de rénovation urbaine a permis une meilleure répartition de l'offre de commerces et de services avec la création de plusieurs cellules commerciales pour certaines déjà occupées (supérette, cabinet d'orthophoniste, point chaud, cabinet d'analyses médicales) au coeur du nouveau quartier de Transition (place d'Argentine). Une trentaine de professionnels du bâtiment est présente dans le quartier.

Renée S. :

V J'ai habité 51 ans à la Cité de Transition au bâtiment C. On était bien et je ne peux pas cacher qu'au début, quand j'ai quitté mon bâtiment, ça m'a fait du mal. Mais aujourd'hui ici dans mon nouvel appartement je suis très bien, et puis au bâtiment il fallait que je monte 2 étages et maintenant ici je suis plus rassurée car personne ne peut entrer, il y a un gardien et j'ai moins peur qu'avant. Mais je pense encore à mon ancien bâtiment. On a vécu là-bas, on a eu des joies, des peines mais on n'oublie pas. J'ai même un petit morceau de mon bâtiment que j'ai ramassé quand on l'a démoli. Je le garde précieusement chez moi c'est un souvenir".

Le projet de Rénovation Urbaine avec les déménagements et les relogements a mis en évidence l'attachement des locataires à leur quartier. Beaucoup ne souhaitent pas être relogés ailleurs. C'est ainsi que l'on peut côtoyer dans une même cage trois générations d'une même famille.

1.2.1.2. QUARTIER BEAUREPAIRE À BOULOGNE-SUR-MER**DESCRIPTIF GÉNÉRAL**

Le quartier Beaurepaire fait partie d'un ensemble de six cités réparties sur un plateau de 56ha au Nord de Boulogne-sur-Mer. Ce quartier jouxte celui plus important du Chemin Vert et celui limitrophe de Marborough à Saint-Martin-Boulogne. Avec ces deux quartiers, il fait partie de la Zone de Sécurité Prioritaire.

Au vu du nombre d'habitants, le quartier Beaurepaire est le deuxième quartier de Boulogne-sur-Mer derrière celui du Chemin vert. Le quartier est d'apparence calme, sans commerce, sans point central et sans place. Il révèle toutefois de nombreuses difficultés en terme de caractéristiques de population et de problématiques liées à la délinquance. On peut dénombrer des familles nombreuses dans ce quartier et à la fois des familles et des personnes souffrant d'isolement. Il n'existe aucun service social implanté sur le quartier à part le bailleur principal Habitat du Littoral.

NB : Le quartier Iris Beaurepaire est beaucoup plus large que le secteur Beaurepaire classé en quartier prioritaire. Les données Insee ne peuvent donc pas être mobilisées pour certains thèmes (santé, éducation, emploi,...). Dans ce quartier, seules les données du bailleur ont été exploitées.

ANALYSE SOCIALE**Population**

- ▲ Forte représentation des 15-29 ans à l'échelle du quartier IRIS (plus large que le secteur classé en quartier prioritaire).
- ▲ Bonne représentation des familles nombreuses (17 %).

Revenu et précarité

- ▲ 26 % de familles mono parentales, un taux équivalent à la moyenne communale.
- ▲ 373 habitants bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

(source Conseil Départemental novembre 2014).

Lien social

L'association Ferme Beaufort joue un rôle majeur en terme de lien social et la vie associative est faible avec la présence d'une association de danse et l'association Boulogne Action Jeunesse.

Éducation

Une école maternelle est présente sur ce quartier. Il n'y a pas d'école primaire. Existence d'un collège dans la zone IRIS classé REP+.

Là aussi peu de mixité sociale. Les élèves du quartier restent entre eux durant toute leur scolarité. A l'image des secteurs voisins, la mixité ne se fait qu'à partir du Lycée, avec le choix des filières.

Une partie de l'éveil sur l'extérieur, importante en terme d'éducation, est assurée par la Ferme Beaufort et des actions "socio-éducatives" proposées à l'Education Nationale et à l'ensemble des habitants, quel que soit leur âge.

ANALYSE URBAINE

Logement

La quasi totalité de la population est locataire du principal bailleur social Habitat du Littoral.

Mobilité et enclavement

Il existe une ligne de bus décernant le quartier.

Équipements et services publics

Pas d'équipement structurant à l'exception d'un Agorespace. Existence d'un parc arboré, le Vallon Beaufort.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

36 % de chômeurs de moins de 25 ans.

Le taux de chômage est supérieur à la moyenne de la ville de Boulogne-sur-Mer.

Tissu économique

Absence d'activité économique dans ce secteur. Pas de commerce de proximité au coeur même de la zone résidentielle. La zone de chalandise la plus proche se trouve sur le Chemin Vert pour partie.

Quelques boutiques (buraliste, pharmacie, fleuriste, ...) se situent route de Calais, frontière entre les communes de Saint-Martin-Boulogne et Boulogne-sur-Mer. Existence d'un seul service dans le quartier : un coiffeur.

VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

A.B. :

▮▮ J'habite le quartier depuis 1997. Je m'y sens bien . J'y trouve ce que j'ai besoin, j'ai des bons voisins et des bons rapports avec le reste des habitants en général. Je dispose d'un jardin à la Ferme Beaufort à proximité de mon appartement. J'y connais beaucoup de monde.

C.A. :

▮▮ Je vis dans le quartier Beaufort depuis 16 ans. D'abord dans les immeubles de la ZAC puis depuis 10 ans square Louis Braille. Entre voisins, je trouve qu'il y a une bonne solidarité. J'ai gardé contact avec mes anciens voisins. Le quartier est bien desservi par les lignes de bus. Il faut sortir du quartier pour les commerces mais tout est à proximité."

1.2.1.3. QUARTIER MARLBOROUGH À SAINT-MARTIN-BOULOGNE



DESRIPTIF GÉNÉRAL

Le quartier Marlborough jouxte celui plus important du Chemin Vert de Boulogne-sur Mer. Il est à ce titre repris dans la Zone de Sécurité Prioritaire. Il est constitué de deux "sous-quartiers" : le Moka et Blum. Les habitants ont le sentiment d'appartenir à l'un ou l'autre de ces sous-quartiers. Et c'est l'école qui les rassemble et fonde une certaine unité. La partie Blum du quartier a fait l'objet d'une réhabilitation par le bailleur social il y a quatre ans (logements, résidentialisation, ...). Le quartier accueille de nombreux services à la population dont le rayonnement dépasse le seul quartier qui a essentiellement une fonction résidentielle. Le tissu économique est principalement composé de commerces de proximité.

NB : Le quartier Iris Marlborough est beaucoup plus large que le secteur Marlborough classé en quartier prioritaire. Les données Insee ne peuvent donc pas être mobilisées pour certains thèmes (santé, éducation, emploi,...). Dans ce quartier, seules les données des bailleurs ont été exploitées (Habitat du littoral et Pas-de-Calais Habitat). Ces derniers représentent l'essentiel de l'habitat du quartier.

ANALYSE SOCIALE

Population

- ▶ une population de 2 671 habitants (quartier Iris Insee).
- ▶ 570 personnes réparties dans 203 logements du parc Pas-de-Calais Habitat.
- ▶ une population jeune avec 36,1% de moins de 25 ans (taux supérieur à la moyenne communale).
- ▶ un pourcentage de familles monoparentales supérieur à la moyenne boulonnaise.

Revenu et précarité

- ▶ 198 habitants sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

(source Conseil Départemental novembre 2014).

Dans le parc du bailleur Pas-de-Calais Habitat, 30% des ménages sont des familles monoparentales, 28% des couples avec enfant (s) et 25% des personnes seules. 35% des titulaires du bail sont âgés de 31 à 50 ans et près d'un tiers ont entre 51 et 70 ans.

Santé

Les médecins et une pharmacie sont installés en périphérie du quartier qui se situe lui-même à proximité du centre hospitalier et de la clinique. Les résultats du bilan de 4 ans réalisé par le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Département laissent apparaître chez les enfants de l'école Anne Franck des difficultés de langage plus importantes que pour le reste de la ville et de l'agglomération.

Lien social

Le tissu associatif du quartier est relativement dense. Il est particulièrement marqué par la présence du Centre Social Éclaté qui constitue un pôle ressources et qui fédère de nombreuses associations parmi lesquelles des associations d'habitants comme "Bien vivre au Moka" et "Loisirs animation Marlborough". Le Fonds de Participation des Habitants du quartier permet la mise en place de nombreuses animations chaque année et crée une dynamique positive des habitants.

Éducation

- ▶ 34% de non diplômés (quartier Iris).
- ▶ Présence d'une école maternelle dans le quartier. Depuis la refondation de l'éducation prioritaire entrée en vigueur à la rentrée 2015, le collège Roger Salengro de Saint-Martin-Boulogne est inscrit dans la géographie de l'éducation prioritaire. Cinq écoles (Anne Franck, A. Rodin, Jacques Brel, Jacques Prévert et Isabelle Nacry) y sont rattachées. Une soixantaine d'enfants du quartier est transportée par la ville pour aller à l'école Nacry. A la frange du quartier, on trouve le lycée général et technique privé Saint Joseph. Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) est lui aussi situé non loin du quartier.

ANALYSE URBAINE

Logement

Une majorité de locataires sociaux. Dans la partie Nord du quartier Marlborough, on distingue le secteur du Moka qui regroupe environ 240 logements du bailleur Habitat du Littoral. Le parc du bailleur s'étend également dans la partie centrale du quartier (rue Anne Franck, rue Paul Bert,...) où 70 logements sont recensés. Le Sud de ce quartier est représenté par des logements de Pas-de-Calais Habitat, 203 au total :

- ▶ logements collectifs constitués pour moitié de T3 et de T4 ;
- ▶ 8% de logements en sous-occupation ;
- ▶ et 6% de vacance.

Mobilité et enclavement

Même si culturellement la population y est peu mobile, on peut considérer que le quartier n'est pas enclavé. Les transports publics traversent et desservent bien la zone. L'autoroute A16 se situe à quelques kilomètres seulement du quartier.

Équipements et services publics

Les services à la population sont très nombreux dans le quartier (crèche, halte-garderie, Point Information Jeunesse, ...). Le Département est présent au coeur de la zone avec une antenne de la Maison du Département Solidarité du Boulonnais (services de PMI, service social, ...). Les bailleurs ont chacun un point d'accueil sur le quartier. Les élus tiennent des permanences régulières sur le quartier, tout comme les services de la Mission Locale ou encore le référent police/population de la Zone de Sécurité Prioritaire.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

Le pourcentage de jeunes de moins de 25 ans au chômage est plus élevé que la moyenne communale et intercommunale. Parmi les chefs de famille dans le parc Pas-de-Calais Habitat, près d'un tiers d'entre eux est demandeur d'emploi, 22% ont un emploi stable et 21% sont des retraités.

Tissu économique

Deux commerces de proximité et un supermarché couvrent le quartier. La zone d'emploi de l'Inquétrie est relativement proche du quartier.

VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

Sophie (résidence R. Descartes) :

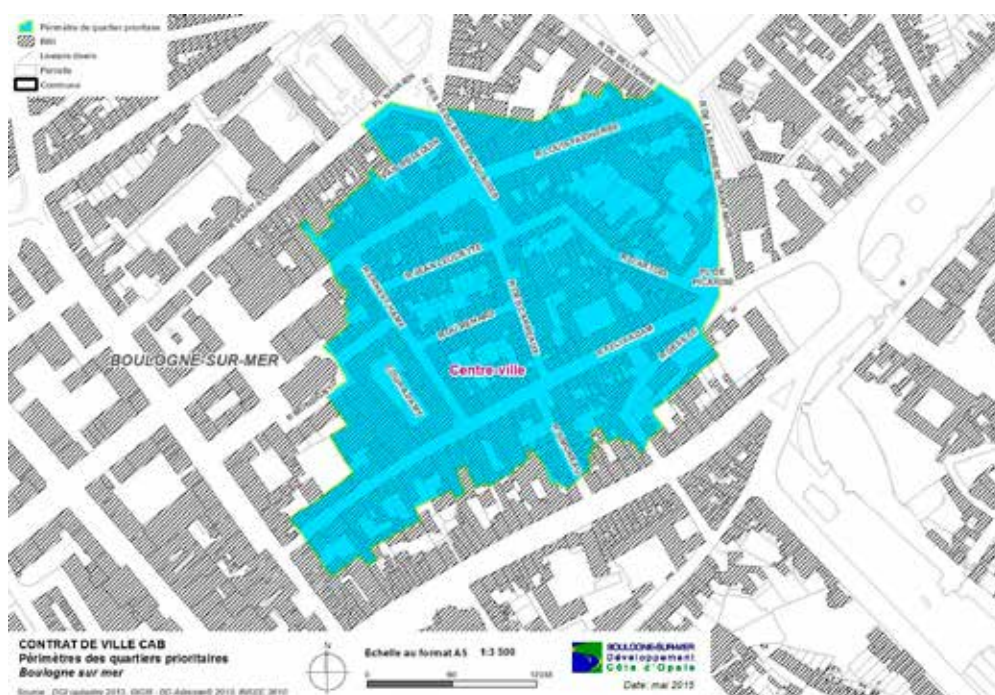
« J'habite le quartier Marlborough depuis trois ans et je vis seule. C'est propre et calme par rapport à mon ancien quartier. Il y a parfois un manque de respect des voisins qui font du bruit, mais j'évite les conflits. J'aime vivre dans ce quartier même si mon appartement est plus petit qu'avant. Il est facile pour moi de me déplacer, le bus passe juste devant chez moi. Nous avons plein de commerces à proximité et c'est vraiment bien. J'ai de bons rapports avec le bailleur, les gardiens d'immeuble sont serviables. En général, j'ai de bonnes relations avec les autres habitants du quartier. Vivre ici me plaît beaucoup, je m'y sens en sécurité et en plus je suis près de mon travail »

Clément (Moka) :

Ça fait vingt-quatre ans que je vis au Moka. Les quinze premières années ont été calmes et après, ça s'est dégradé pendant quatre ans. Il y a eu des problèmes de drogue, d'alcool et de délinquance. Les gens avaient peur. On avait beaucoup de problèmes avec les jeunes dans les entrées. A l'époque, j'ai demandé des portes sécurisées au bailleur et à la mairie et le calme est revenu. J'ai créé une association, il y a 7 ans, qui s'appelle "Bien vivre au Moka" pour faire la médiation entre les habitants, le bailleur et la police. Le quartier est plus agréable à vivre maintenant, même s'il n'y a pas d'espace de jeux pour les enfants. Les gens se parlent plus qu'avant, il n'y a pas beaucoup de conflits de voisinage. Je me suis beaucoup investi pour le bien être dans ce quartier et je ne regrette pas."

1.2.1. QUARTIER CENTRE-VILLE**DESCRIPTIF GÉNÉRAL**

Le quartier centre ville de Boulogne-sur-Mer est un nouveau quartier de la politique de la ville. Il se distingue des autres quartiers d'habitat social repris dans le contrat de ville. Il est toutefois marqué par une paupérisation certaine en lien avec la dégradation du parc de logements, un habitat privé "social de fait". La fonction économique y est plus marquée avec la présence de nombreux commerces et de services. Le développement du tissu associatif y est toutefois beaucoup plus réduit.



Données clefs INSEE (2011)	
Population	1 280 habitants
Part des bas revenus	34,7 %
Part des ménages locataires	88,4 %
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	68,4 %
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	25,7 %
Part des personnes de moins de 14 ans en 2011	16,4 %

ANALYSE SOCIALE

Le centre ville est le quartier qui accueille le plus d'actifs parmi les quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.

Population

Le quartier prioritaire du centre ville rassemble 1280 habitants (source : CGET, données RFL 2011). A l'échelle du quartier Iris (plus large que le périmètre du quartier prioritaire), le centre ville se caractérise par une forte représentation des 15-29 ans (30% contre 23% à Boulogne-sur-Mer). Près de 10% des habitants sont âgés de 75 ans ou plus.

Revenu et précarité

Si ce quartier concentre un nombre d'actifs supérieur aux quartiers prioritaires, la proportion de retraités résidant dans ces lieux est comme pour les autres d'environ 30%, demandant une réponse adaptée à la prise en charge des aînés.

La part des allocataires dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales est comprise entre 25 et 30% selon le CGET (20% en Nord-Pas de Calais et 14% en France). La part d'allocataires percevant le RSA est supérieure à 35%.

306 habitants sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soit 23,9 % de la population (source Conseil Départemental novembre 2014).

Santé

- ▶ 48% de bénéficiaires de la CMUC (données à l'Iris).
- ▶ Concentration importante de spécialistes et de médecins généralistes : on compte plus de 140 médecins généralistes pour 100 000 habitants (101 en Nord-Pas de Calais et 124 dans l'agglomération boulonnaise). Le quartier offre un accès large à des commerces de dispositifs médicaux.

Lien social

Tissu associatif moins dense que les quartiers "classiques" de la politique de la ville. Il n'y a pas de lien social car il n'y a pas de sentiment d'appartenir à un quartier particulier et il n'y a pas non plus d'antenne du centre social municipal.

Éducation

- ▶ A l'échelle du quartier Iris, 21% des 15-17 ans ne sont pas scolarisés. Le taux de non diplômés est inférieur à la moyenne de la ville (-8 points).
- ▶ La part de diplômés est nettement supérieure aux autres quartiers.
- ▶ Aucune école mais une université.

ANALYSE URBAINE

Logement

- ▶ 66% de locataires privés à l'échelle du quartier Iris.
- ▶ La part des logements HLM est inférieure à 25% (source : CGET).
- ▶ Un taux de logements vacants supérieur à 10%.

- ▶ Le quartier est caractérisé par de l'habitat privé "social de fait" avec la division d'immeubles anciens qui servent de refuge pour des familles parfois reléguées du parc social ou des jeunes précaires qui accèdent à un premier logement autonome. Ce parc locatif est difficile d'accès par les services de la ville.

L'environnement urbain est dégradé, avec des rues sombres, étroites et aux façades dégradées.

Mobilité et enclavement

Proximité des transports en commun (gare des Tintelleries, Place de France pour les bus).

Équipements et services publics

- ▶ Proximité de la Mission Locale, Pôle Emploi, CPAM, ...
- ▶ Proximité des principaux équipements culturels de l'agglomération : théâtre, cinéma, Conservatoire à Rayonnement Départemental et École Municipale d'Arts.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

A l'échelle du quartier Iris, un taux d'emploi proche de la moyenne communale. 34% de chômeurs de moins de 25 ans.

S'il n'y a pas d'entreprises offrant un grand nombre de postes, à l'exception des commerces, le centre ville ne freine en rien l'accès à l'emploi en terme de mobilité (moyens de transport, ...).

Tissu économique

Dans le quartier, le nombre d'entreprises est supérieur à 50 pour 1000 habitants. La part de créations d'entreprises est inférieure à 15%.

VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

Arno :

Je m'appelle Arno, je tiens un commerce depuis 5 ans. Moi, ce quartier je l'ai vu évoluer, plutôt en bien. À savoir que je suis là depuis 2003 en fait, au même endroit, donc voilà j'ai vu des travaux, des changements autour de moi. C'est clair que depuis l'arrivée de la FNAC pas forcément au niveau de la fréquentation mais au niveau de l'ambiance générale de la place Lorraine ça s'est un peu amélioré. Après il y a toujours certains points noirs qui sont super connus notamment de la mairie, je pense. Mais bon globalement ça se passe plutôt bien quoi. Ben c'est surtout le fait d'avoir connu une grosse cellule commerciale vide pendant 4 ans. La nature a horreur du vide c'est clair, et là le fait que ce genre de commerce s'installe en centre ville ça redonne un petit coup de fouet à la place. Encore une fois ça ne veut pas nécessairement dire que la fréquentation a augmenté, d'ailleurs moi je suis ouvert que le soir donc je ne pourrais pas trop m'en rendre compte. Mais c'est très appréciable d'avoir ce genre d'enseigne pour l'ambiance plutôt que rien en fait.

A propos des commerces alentours c'est compliqué j'ai pas vraiment d'opinion. Moi je travaille ici je ne vois pas forcément ce qui se passe chez mes voisins quoi ! Mais voilà ce que je pourrais reprocher c'est peut-être un manque d'originalité dans ce qui se crée ! C'est-à-dire qu'il y a peu d'endroit où tu as l'impression d'être ailleurs, notamment sur la programmation musicale où ça reste assez classique. C'est une autre vision des choses quoi. Les animations de la ville, il pourrait toujours en avoir plus ! Parce que l'on voit bien quand il se passe quelque chose on voit que les gens répondent assez facilement. Ça a plus ou moins de succès à chaque fois, quoi que ce soit, spectacle de rue... Là il y avait un petit spectacle de danse contemporaine pour la semaine de la danse tout ça fonctionne plutôt bien ! Je crois que les boulonnais sont demandeurs !

Moi je suis un Boulonnais pur jus ! Bon c'est clair à propos des Boulonnais qu'il y aurait des choses à revoir, mais il faut plutôt se concentrer sur ce qui est bien ! Moi j'ai l'impression qu'il y a un super potentiel ici. J'entends beaucoup de gens se plaindre. Et je n'ai pas envie d'en rajouter, il faut penser positif ! C'est quand même la ville où j'ai passé toute mon adolescence, j'y vis encore ! Il s'est toujours passé des trucs, j'ai toujours rencontré des gens créatifs ! Mais après est-ce qu'il y a les structures derrière pour aider ces gens là. Que ce soit des peintres, des photographes, ou des musiciens ça je n'ai pas l'impression. Mais voilà c'est à double tranchant, au final est-ce que les artistes ont besoin d'être soutenus tout le temps ? Est-ce qu'à un moment donné il ne faut pas aussi se débrouiller tout seul ? Est-ce que cela ne rend pas la chose plus vivante ? Est-ce que du coup ça ne donne pas la rage ? Du coup on se dépasse quoi ! Est-ce qu'on doit être tout le temps assisté aussi... Je ne sais pas trop, enfin un petit peu d'aide en tout cas ça serait peut être bien !

Si tu pouvais faire partie d'un conseil citoyen le ferais-tu ?

Pourquoi pas, c'est toujours intéressant de pouvoir confronter son avis avec les autres habitants et pouvoir apporter des choses ! Si je pouvais faire bouger les choses, j'aimerais que les projets soient plus faciles à mettre en place !

1.2.3. QUARTIER DAMREMONT



DESRIPTIF GÉNÉRAL

Le quartier Damrémont se situe dans un périmètre stratégique de l'agglomération : l'axe Liane. C'est un quartier d'habitat social, composé de tours et de barres. Situé au sud de la ville, il est isolé géographiquement du centre ville et enclavé entre la Liane, la liaison routière A16/Port et la zone industrialo-portuaire.

Avec le quartier du Chemin Vert, il constitue pour la commune l'un des deux sites majeurs à enjeu en matière de rénovation urbaine et de mixité sociale, avec Habitat du Littoral comme principal bailleur de cet ensemble résidentiel.

Une partie des immeubles et terrains (logements et commerces) sont détenus par des propriétaires privés (dont certains en copropriété).

Des équipements publics sont présents sur le quartier. On compte une école élémentaire, un établissement de formation pour adultes. Une salle de sport équipe le quartier avec un club de basket qui évolue à haut niveau. Les sports d'eau sont également représentés avec le canoë et l'aviron.

Pas de salle de spectacle à proprement parler, mais un CJC qui accueille le centre de loisirs et qui est aussi un lieu dédié à la musique amplifiée.

Une vie associative active ponctue régulièrement la vie du quartier par des événements (fête des voisins, Nos Quartiers d'Été...) ou participe à la vie du secteur lors de leurs activités régaliennes ou en provoquant des événements (expositions, vernissages...).

Données clefs INSEE (2011)	
Population	1 710 habitants
Part des bas revenus	29 %
Part des ménages locataires	97,7 %
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	45 %
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	23,4 %
Part des personnes de moins de 14 ans en 2011	19,6 %

ANALYSE SOCIALE

Population

- ▲ 1710 habitants.
- ▲ forte représentation des 60 ans ou plus (23,2% contre 20,4% en moyenne pour la ville de Boulogne-sur-Mer).
- ▲ population majoritairement féminine à un peu plus de 54%.
- ▲ un tiers de la population à moins de 25 ans.

Revenu et précarité

A l'échelle du quartier prioritaire, la part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué d'au moins 50% de prestations sociales est comprise entre 35 et 40%. La part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales est moindre, environ 22%.

Le quartier Damrémont regroupe 832 ménages dont 55% de ménages isolés. Ces ménages sont âgés pour près de la moitié d'entre eux de 55 à 79 ans. Les personnes seules âgées de 80 ans ou plus représentent 17% des ménages isolés. Le quartier se distingue également par une part importante de familles monoparentales (37,7% des familles). 290 habitants sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soit 16,9 % de la population (source Conseil Départemental novembre 2014).

Santé

Source : Insee, BPE 2012

Le quartier compte 3 médecins généralistes, un laboratoire d'analyses médicales, 7 infirmiers et une pharmacie.

Lien social

Le tissu associatif est moins dense qu'au Chemin Vert mais il y a une vie associative active qui ponctue régulièrement la vie du quartier par des événements (fête des voisins, Nos Quartiers d'Été...) ou participe à la vie du secteur en provoquant des événements (expositions, vernissages, ...).

Le site Maës du Centre social municipal favorise la construction du lien social soit par l'animation de temps forts ou par l'accompagnement d'initiatives des habitants ou des associations qu'il héberge.

Éducation

- ▲ 33% de non diplômés dans le quartier.
- ▲ Présence d'une école dans le quartier.
- ▲ On compte également un établissement de formation pour adultes et le Programme de Réussite Éducative intervient auprès de quelques familles.
- ▲ Le centre social municipal propose des activités d'accompagnement scolaire.
- ▲ Contrairement au Chemin Vert, il y a de la mixité à l'école puisque celle-ci n'accueille pas exclusivement les enfants du quartier.

ANALYSE URBAINE

Logement

Le quartier prioritaire Damrémont a une part de logements sociaux très élevée, près de 90%. Ces logements sont la propriété du bailleur Habitat du Littoral. On distingue 3 bâtiments : la Résidence Damrémont, la Tour Damrémont et la Résidence Vieux Damrémont. La part des logements vacants est faible, inférieure à 5%.

Présence de 18 logements réservés au CROUS dans la Tour Damrémont.

Mobilité et enclavement

Le quartier est "enfermé" entre la Liane et la zone de Capécure. Les habitants y sont culturellement peu mobiles. Pour se rendre à l'école, les enfants prennent les transports scolaires organisés par la ville.

Équipements et services publics

Des équipements publics d'envergure d'agglomération présents. Une salle de sport équipe le quartier avec un club de basket qui évolue à haut niveau, les sports d'eau sont également représentés avec le canoë et l'aviron. Ces équipements donnent de la vie au quartier mais ne sont pas forcément fréquentés par ses habitants.

Présence de la crèche multi-accueil "La maison de Célestine" d'une capacité d'accueil de 40 places et du centre social municipal qui n'a cependant pas comme au Chemin Vert un accueil tout public.

Présence également d'une trésorerie, d'une bibliothèque-ludothèque.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

Deux associations d'aide à l'emploi sont présentes au cœur du quartier : Tous Parrains et le Cercle Côte d'Opale Synergie.

Tissu économique

Quelques commerces de proximité mais surtout un quartier proche des zones d'emploi et d'activités de Capécure et Résurgat.

VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

Nicolas :

« C'est un quartier qui a bougé, cela s'est calmé depuis quelques mois, il y a beaucoup moins de jeunes. Dans ce quartier il y a beaucoup de personnes âgées qui habitent notamment sur la place. Il y a un manque d'activités pour les jeunes. Je viens dans le quartier car j'ai beaucoup de relations de tout âge, je viens rendre visite tout simplement. Quand je viens, que ça soit le matin, l'après midi ou le soir, il ne se passe jamais rien de spécial. »

VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

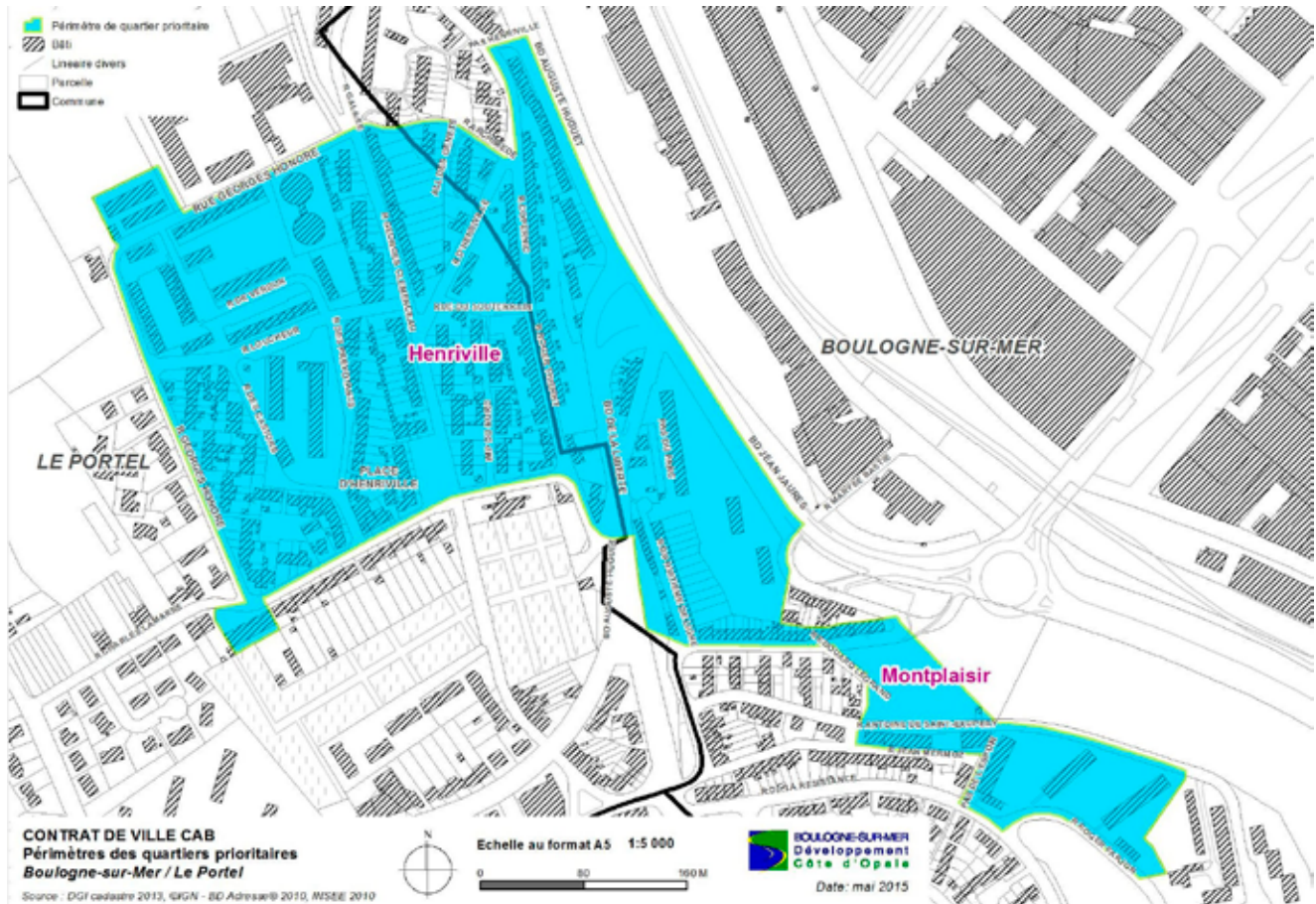
Laurence, employée d'un commerce :

« Le quartier de Damrémont est vivant, chaleureux, les gens sont agréables. Quand on tient un commerce dans le quartier, il y a une certaine proximité avec les habitants. Ça fait 4 ans que j'exerce ici, j'ai vécu ici il y a environ 20 ans. Je suis partie car on travaillait à deux et il y avait des sur-loyers, donc pour éviter cela j'ai acheté une maison. Il y a des gens de tout âge dans ce quartier. Quand on travaille dans le commerce on connaît les familles, on voit les enfants très jeunes et on les voit grandir, c'est agréable, ça fait plaisir. Les habitants viennent discuter, se confier. Nous sommes le seul point de restauration dans le quartier. Il y a tout de même une pharmacie, une boucherie ... Mais nous sommes la seule épicerie, pour les gens c'est utile et agréable. Concernant les animations, il n'y en a pas beaucoup, à part le Club Nautique, la salle de sports, ça manque dans le quartier. Le quartier de Damrémont est convivial, certes parfois il y a des heurts comme partout mais sinon cela se passe bien. Je pense que l'on n'a pas trop à se plaindre, après je ne vis pas dans le quartier... »

1.2.4. QUARTIER HENRIVILLE/MONTPLAISIR

DESCRIPTIF GÉNÉRAL

Le quartier Henriville/Montplaisir est situé sur les deux communes limitrophes Le Portel et Boulogne-sur-Mer. Il est également à la lisière de la ville d'Outreau et compte à peu près le même nombre d'habitants que le quartier de la Tour du Renard.



Données clefs INSEE (2011)

Population	1 470 habitants
Part des bas revenus	25,5 %
Part des ménages locataires	71,6 %
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	40,0 %
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	25,0 %
Part des personnes de moins de 14 ans en 2011	20,7 %

1.2.4.1 QUARTIER HENRIVILLE À LE PORTEL



DESRIPTIF GÉNÉRAL

Le quartier d'Henriville est relativement récent. Il a été construit sur des pâtures séparant le centre ville du Portel au petit quartier original appelé Henriville à la jonction avec Boulogne-sur-Mer. Ces pâtures ont été investies pour la reconstruction d'après-guerre suite à la destruction de la ville à 90% en 1943. Au coeur du quartier, des habitants ont reconstruit eux-mêmes leurs maisons, donnant ainsi à cette partie le nom de Cité des Castors. Des résidences construites par Pas-de-Calais Habitat en 1958 demandent aujourd'hui à être entièrement rénovées. La population du quartier est aujourd'hui très diverse avec des propriétaires vieillissants, des familles acquérant leur 1ère maison, des habitants présents depuis des décennies dont les enfants ont grandi sur le quartier, de jeunes couples avec enfants en bas âges et à très faibles revenus.

La majorité des habitants est attachée à ce quartier calme mais souhaite un peu plus d'animations et d'aménagements pour les enfants. Le quartier étant également enclavé et peu desservi en transports en commun, les familles ont parfois l'impression d'être éloignées de la vie communale. Le quartier Henriville est un quartier à vocation essentiellement résidentielle. La vie associative y est peu développée et les équipements structurants peu présents.

NB : Le quartier Iris Henriville au Portel est très large par rapport au quartier prioritaire Henriville. Les données Insee ne peuvent donc pas être mobilisées pour ce quartier. Seules les données des bailleurs sociaux sont mobilisables, ici il s'agit de Pas-de-Calais Habitat. A noter que ce parc ne couvre pas tout le quartier, le parc privé est également bien représenté.

ANALYSE SOCIALE

Population

- ▶ Le quartier prioritaire Henriville-Montplaisir rassemble 1 470 habitants.
- ▶ Le bailleur Pas-de-Calais Habitat loge environ 460 personnes dans le secteur Henriville. 35% des titulaires de bail sont âgés de 51 à 70 ans et 32% sont âgés de 31 à 50 ans.

Revenu et précarité

- ▶ A l'échelle du quartier prioritaire, la part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué d'au moins 50% de prestations sociales est plus faible que la majorité des quartiers prioritaires de la région. Elle s'élève à environ 27%. De même, la part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% des prestations sociales est moindre que la majorité des quartiers prioritaires de la région (environ 17%).
- ▶ Les ménages du parc locatif social à Henriville sont majoritairement des personnes seules (42%).
- ▶ Les couples sans enfant (23%) sont plus représentés que les couples avec enfant (s) (19%).
- ▶ Le niveau de revenus des locataires est faible, 76% d'entre eux ont un niveau de ressources éligibles à un logement PLAI. (Source : Pas-de-Calais Habitat).
- ▶ 84 habitants sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (source Conseil Départemental novembre 2014).

Santé

A l'échelle du quartier prioritaire Henriville/Montplaisir, le nombre de médecins généralistes est inférieur à 30 pour 100 000 habitants, un taux parmi les plus faibles observés dans les quartiers prioritaires du Nord-Pas de Calais. Le seul professionnel de santé présent est un pharmacien.

Lien social

Une vie associative faible mis à part deux associations d'habitants : l'une ancrée depuis longtemps (Association Culture et Loisirs Henriville) et un tout nouveau collectif d'habitants qui cherche à dynamiser le quartier.

Éducation

- ▶ Le niveau de formation est inférieur à la moyenne du centre de l'agglomération.
- ▶ Le groupe scolaire maternel et élémentaire se situe près du quartier. Le collège Jean Moulin est éloigné bien qu'accessible à pied.
- ▶ 41 enfants du quartier fréquentent l'école maternelle, 54 sont en primaire et 40 vont au collège.

ANALYSE URBAINE

Logement

- ▶ A l'échelle du quartier prioritaire Henriville/Montplaisir, la part des logements sociaux est comprise entre 25 et 45%, *source CGET*. Selon cette même source, la part des logements vacants s'élève à moins de 5%.
- ▶ Un bailleur social unique : Pas-de-Calais Habitat.
- ▶ 332 propriétaires, 155 locations privées, 243 logements sociaux soit une part de logements sociaux inférieure à la moyenne du centre de l'agglomération boulonnaise (33%).

Mobilité et enclavement

Deux lignes de bus urbains desservent le centre ville du Portel et le centre ville de Boulogne-sur-Mer.

Équipements et services publics

- ▶ La Maison de la petite enfance "Les p'tits mousses" est composée d'un multi-accueil de 25 places et accueille une consultation hebdomadaire de la Protection Maternelle Infantile.
- ▶ La mairie annexe située au coeur du quartier est partagée chaque semaine par les associations d'habitants, le Centre social Espace Canot et la Mission Locale du Pays Boulonnais. Des services municipaux y proposent également ponctuellement des activités.
- ▶ Un lycée professionnel maritime, au recrutement national, est présent sur le quartier.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

Données emploi non disponibles, le périmètre du quartier Iris est trop vaste par rapport au quartier prioritaire.

Le pourcentage de chômeurs des 55/64 ans ainsi que celui des femmes en général est supérieur à la moyenne du centre de l'agglomération boulonnaise.

Tissu économique

Le quartier compte très peu de commerces et services mis à part une épicerie, une pharmacie, un toiletteur pour chiens, un tabac PMU et quelques cafés.

En fin 2014 et dans la logique du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers", la ville de Le Portel a interrogé les habitants du quartier Henriville sur les problématiques qu'ils rencontrent et leurs attentes. Avec un taux de réponse de 30 %, il en ressort que :

- ▶ 80 % estiment que c'est un quartier où il fait bon vivre ;
- ▶ problèmes de voisinages (21% exprimés) concentrés dans les halls ou les abords d'immeubles qui restent bruyants en soirée ;
- ▶ un manque de propreté au niveau des parties communes dû au non respect des locataires mais aussi à l'absence de rénovation soulignés par 18 % des sondés.

Les habitants réclament une amélioration de leur cadre de vie : rénovation des HLM, entretien de la voirie, nettoyage des rues, faire partir des jeunes qui provoquent des nuisances, plus de sécurité dans la rue, plus de police (voire un poste dans le quartier), plus de commerces, des jeux pour enfants ainsi qu'un soutien à l'éducation parentale et des animations pour les plus grands en loisirs mais surtout en insertion professionnelle.

1.2.4.2 QUARTIER MONTPLAISIR À BOULOGNE-SUR-MER



DESCRIPTIF GÉNÉRAL

Le quartier Montplaisir à Boulogne-sur-Mer a une vocation essentiellement résidentielle. La vie associative y est peu développée et les équipements publics peu présents.

NB : De la même façon que le quartier Henriville à Le Portel, le quartier IRIS de Montplaisir est plus vaste que celui du quartier prioritaire correspondant. Les données présentées ici sont celles du bailleur Habitat du Littoral qui représente 178 logements dans le quartier prioritaire.

ANALYSE SOCIALE

Population

Le quartier prioritaire Henriville/Montplaisir rassemble 1 470 habitants.

Le bailleur Habitat du Littoral loge 334 personnes. 28% des locataires sont âgés de 45-59 ans, un quart de 30-44 ans et un autre quart de 60-74 ans.

Revenu et précarité

Plus faible représentation des bénéficiaires que dans les autres quartiers prioritaires.

Dans le parc locatif social, les personnes seules représentent 35% des ménages, les couples avec enfant(s) 25% et les familles monoparentales 24% des ménages.

Santé

Absence de professionnels de la santé dans le quartier.

Lien social

Présence d'un terrain de pétanque et d'un club qui créent du lien social.
Absence du centre social municipal.

Éducation

Absence d'école dans le quartier.

ANALYSE URBAINE

Logement

Présence du bailleur social Habitat du Littoral dans le quartier prioritaire. Le parc de ce bailleur représente 178 logements dont 165 logements collectifs et 13 logements individuels. Les 2/3 de ces logements sont des Type 4. Les T1 et T2 représentent 27% du parc. A noter, la part importante (30%) de logements en sous-occupation liée vraisemblablement au départ d'enfants. Le logement devenu trop grand par rapport à la taille du ménage, reste occupé par une ou deux personnes.

Une opération de démolition/reconstruction a été lancée rue Copernic par Habitat du Littoral. Elle concerne 26 logements individuels et 45 logements collectifs. La livraison des logements est prévue courant 2015.

Mobilité et enclavement

Le quartier est très enclavé.

Équipements et services publics

Absence d'équipements publics dans le quartier. Toutefois, une école maternelle et une école élémentaire sont situées à proximité du quartier prioritaire.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Tissu économique

Le quartier est exclusivement un secteur résidentiel. Il se situe à proximité de la zone d'activités portuaire et des commerces et services d'Outreau.

VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

Clément :

Je m'appelle Clément j'ai 22 ans, je viens de terminer un BTS en communication dont j'attends les résultats et je vis à Boulogne-sur-Mer. Mais je ne suis pas né ici ! On a beaucoup déménagé avec ma mère et mes frères. Je suis arrivé dans le Boulonnais, Wimereux pour être précis au moment de mon entrée en seconde, donc au final ça fait que 7-8 ans que je suis là et 6 ans sur Boulogne. Je suis principalement passionné par la création artistique. Donc je vis du côté de la rue Maryse Bastié. Dans ce quartier, c'est assez calme, j'ai jamais eu de problème. Il n'y a pas trop de commerces aux alentours, c'est excentré par rapport au centre ville de Boulogne. Après est-ce que ça pose vraiment problème ? Non c'est ce qui fait que le quartier est assez calme et au final si on a envie d'aller quelque part c'est assez bien desservi par les bus, y a Leclerc qui est à 2 minutes en voiture, la ville est à 10 minutes à pied. Alors même si ça ne fait pas très longtemps que je suis là comparé à d'autres boulonnais, j'ai déjà l'impression qu'il y a eu une certaine évolution dans ce que j'ai pu voir. Quand je suis arrivé j'ai vu Boulogne comme une ville super dynamique, c'est la première fois que je voyais des concerts dans les bars, il n'y avait pas autant de dynamique culturelle là où je vivais. J'ai vraiment eu un déclic culturel et relationnel"

Serais-tu partant pour faire partie d'un conseil citoyen ?

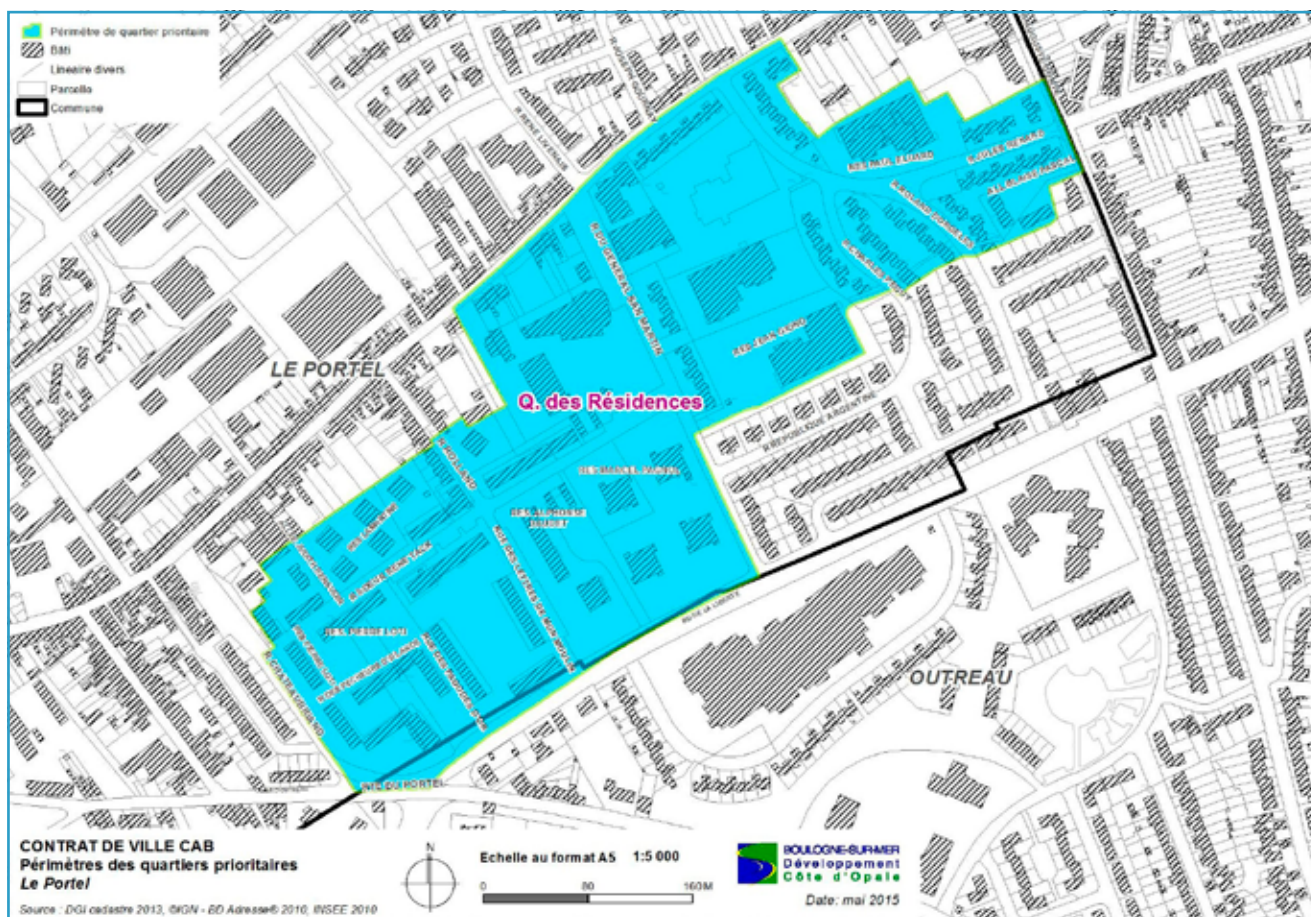
Carrément ! Pourquoi ? (sourire) Parce qu'on a tous plein de trucs à dire même si là je cherche mes mots (rire) ! Je pense que l'idée d'un conseil citoyen est géniale, l'idée d'une parole groupée en fait, l'idée d'une parole unique mais qui rejoint une pensée globale !

1.2.5. QUARTIER DES RESIDENCES



DESCRIPTIF GÉNÉRAL

Proche du centre ville de Le Portel, le quartier des Résidences a vu son périmètre largement redessiné avec le passage en contrat de ville (ex ZUS Carnot). Il fait surtout l'objet d'un projet de rénovation urbaine toujours en cours. Le cadre de vie a été profondément refondu avec l'implantation d'équipements structurants (médiathèque, ...) et une requalification urbaine complète (casser les hauteurs avec la reconstitution d'îlots). Il n'en demeure pas moins que la précarité est toujours prégnante (difficulté d'accès aux soins, problème de délinquance, ...).



Données clefs INSEE (2011)

Population	2 220 habitants
Part des bas revenus	33,2 %
Part des ménages locataires	74,1 %
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	37,2 %
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	29,2 %
Part des personnes de moins de 14 ans en 2011	25,7 %

ANALYSE SOCIALE

Population

Le quartier prioritaire rassemble 2 220 habitants et présente un profil plutôt jeune.

Revenu et précarité

- ▶ Le quartier prioritaire des Résidences a une part d'allocataires CAF, dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales comprise entre 35 et 40%. La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales est comprise entre 20 et 25% (source : CGET).
- ▶ Dans le quartier, la part d'allocataires CAF percevant le RSA est supérieure à 35% et celle des personnes percevant le RSA socle est comprise entre 20 et 25%.
- ▶ 313 habitants sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soit 14 % de la population (source Conseil Départemental novembre 2014).
- ▶ Le pourcentage de personnes isolées de 55/79 ans est supérieur à la moyenne du centre de l'agglomération boulonnaise (52,2%).
- ▶ 36% de familles monoparentales et 23% de familles avec 3 ou 4 enfants de moins de 25 ans.

Santé

Source : Insee, BPE 2012, quartiers Iris

- ▶ Présence de quelques professionnels de santé : médecins généralistes, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoprothésiste, centre médico-psychologique. Au regard de la nouvelle géographie prioritaire (plus petite que l'Iris) ces professionnels sont installés aux franges du quartier.
- ▶ Le service de Protection Maternelle Infantile assure une consultation par semaine dans les locaux de l'Espace Carnot.

Lien social

La vie associative du quartier est active, avec notamment le Centre social Espace Carnot qui propose et accueille de nombreuses activités principalement pour les familles et la jeunesse. Le secours populaire, l'association d'insertion Cré'actif, ... sont également présents et un collectif d'habitants est en cours de structuration.

Éducation

- ▶ A l'échelle du quartier Iris, le niveau de formation dans le quartier des Résidences est inférieur à la moyenne du centre de l'agglomération.
- ▶ L'école maternelle Mozart se situe en coeur de quartier.
- ▶ La scolarisation des enfants s'effectue dans deux groupes scolaires et au collège Jean Moulin, proches du quartier. L'ensemble de la commune est classé en Réseau d'Éducation Prioritaire.
- ▶ 121 enfants sont scolarisés en maternelle, 152 en primaire et 131 au collège.

ANALYSE URBAINE

Logement

- ▶ Selon les données du CGET, le quartier prioritaire des Résidences a une part de logements sociaux supérieur à 75%. Il fait partie des 12 quartiers prioritaires de la région caractérisés par le taux de logements sociaux le plus élevé (155 quartiers prioritaires dans le Nord-Pas de Calais). Ce parc appartient au bailleur Pas-de-Calais Habitat.
- ▶ Selon la même source, la part des logements vacants est inférieure à 5% dans le quartier prioritaire. 234 propriétaires, 36 locations privées, 784 logements sociaux soit une part de logements sociaux doublement supérieure à la moyenne du centre de l'agglomération boulonnaise (74,1%).

- ▶ 204 logements ont été détruits en 2008 et en 2014 dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine.
- ▶ 3 unités de vie avec 8 chambres chacune seront construites pour des personnes âgées avec des auxiliaires de vie permanents sur site en 2016.
- ▶ 46 logements de typologies variées seront construits en une résidence entourant un jardin.

Mobilité et enclavement

- ▶ Le quartier des Résidences jouxte le centre ville du Portel. Il est en frontière avec la commune d'Outreau et le quartier en veille Ramsès. Les commerces et services sont rapidement accessibles à pied.
- ▶ Une ligne de bus urbain traverse le quartier.

Équipements et services publics

- ▶ Le Centre Communal d'Action Sociale est présent avec une ludothèque et une épicerie sociale.
- ▶ Le centre social Espace Carnot propose un vestiaire social et une laverie sociale.
- ▶ La médiathèque "Les jardins du savoir" a été construite dans l'opération de rénovation urbaine avec une inauguration en 2008. Son parc est un lieu privilégié pour des événements culturels et des animations.
- ▶ Une maison de projets est implantée en rez de dalle de la résidence Giono.
- ▶ Une Maison de la petite enfance et une Maison de la santé sont prévues dans la reconstruction du cœur du quartier avec une ouverture au printemps 2017.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

- ▶ A l'échelle du quartier IRIS, le taux d'emploi est très faible, inférieur à 40%. Le taux d'emploi féminin fait partie des plus faibles à l'échelle des quartiers du centre de l'agglomération.
- ▶ Le pourcentage de chômeurs des 25/54 ans est supérieur à la moyenne du centre de l'agglomération boulonnaise (68,1%) - Source : Insee, RP 2011.

Tissu économique

- ▶ Les commerces se situent principalement autour du quartier.
- ▶ Le magasin Lidl ouvrira un local commercial neuf au rez-de-chaussée des logements sociaux en construction.
- ▶ Des associations d'insertion par l'activité économique, Habitat Actif, Interm'Aides Côte d'Opale.
- ▶ La part de création d'entreprises est inférieure à 15% dans le quartier prioritaire, soit un taux parmi les plus faibles à l'échelle des quartiers prioritaires de la région.

Annie : *(Extraits d'un court métrage réalisé par la Maison de projets)*

« D'ici, on entend la mer parfois. Et puis, même si on l'entend pas, on la devine. On l'imagine. Elle n'est pas loin la mer. Pas loin de notre petit quartier... Cité de la Gare. Travée 16. Numéro 5. C'est là où j'vivais y'a des dizaines d'années maintenant. Avant qu'ça disparaisse. A l'époque, on avait reconstruit tout ça un peu rapidement. Des baraquements, des demies lunes... C'était pas du luxe, les nuits d'hiver étaient gelées, on allait chercher de l'eau à la pompe, mais on avait un toit, des voisins, et c'était déjà ça. Puis, les margats, ils étaient heureux quand ils jouaient dans la rue. On s'contentait d'pas grand-chose, déjà en ce temps là.

C'est après qu'on a vu pousser les tours ... Et dernièrement, on en a vu certaines tomber. Le temps passe. Le temps passe, le paysage change, mais, au fond, il y a une chose qui est toujours la même depuis la cité de la gare, c'est nous. Nous, les habitants. C'est nous qui mettons de la couleur là dedans.

Eluard / Zola / Valles / Loti / Giono / Daudet / Pagnol... Ces noms, on les connaît tous, et on les oublie pas. Puis y'a des restes. La fenêtre dans la médiathèque, c'est une ancienne de Zola par exemple. Ou la ptite boîte qu'on a enterré a l'époque avec les messages ... Elle traîne encore sous des mètres de terre. On oublie pas, et on fera tout pour ne pas oublier. Les bons souvenirs, et les mauvais forcément, les choses de la vie. Mais les mauvais, on a du mal à en parler. »

Dolores : *(Extraits d'un court métrage réalisé par la Maison de projets)*

« On va pas vous l'cacher. La vie est pas facile tous les jours. C'est peut-être pour ça que l'entraide, la solidarité, on connaît. L'amitié, elle est sacrée ici. Si quelqu'un a besoin, quelqu'un répondra présent, c'est certain. Puis, on s'débrouille. Système D. Certains vendent du cuivre qu'ils accumulent au fil des récupérations, d'autres font les braderies, certaines jardinent même à la médiathèque, et moi, avant, j 'faisais des moules, maintenant j'retape des meubles prêt à être jetés. J'ai appris ça grâce à un atelier à l'époque. On s'apprend beaucoup entre nous aussi. J'ai découvert des recettes de cuisine, il y a eu des ateliers de théâtre de rue, de la danse orientale ... Il s'en passe des choses ici ... On échange sur des p'tits trucs, des p'tites astuces ... J'devrais peut être pas le dire, mais, l'astuce à l'époque, c'était d'aller à la supérette pendant l'épisode de Santa Barbara, ou bien de faire diversion, et d'piquer quelques bonbons ... On engueulerait nos enfants pour la même chose aujourd'hui. Mais c'est que l'époque est pas évidente, le boulot court pas les rues, et qu'on s'dit que mieux on élève notre enfant, plus il aura de chance. »

Randy : *(Extraits d'un court métrage réalisé par la Maison de projets)*

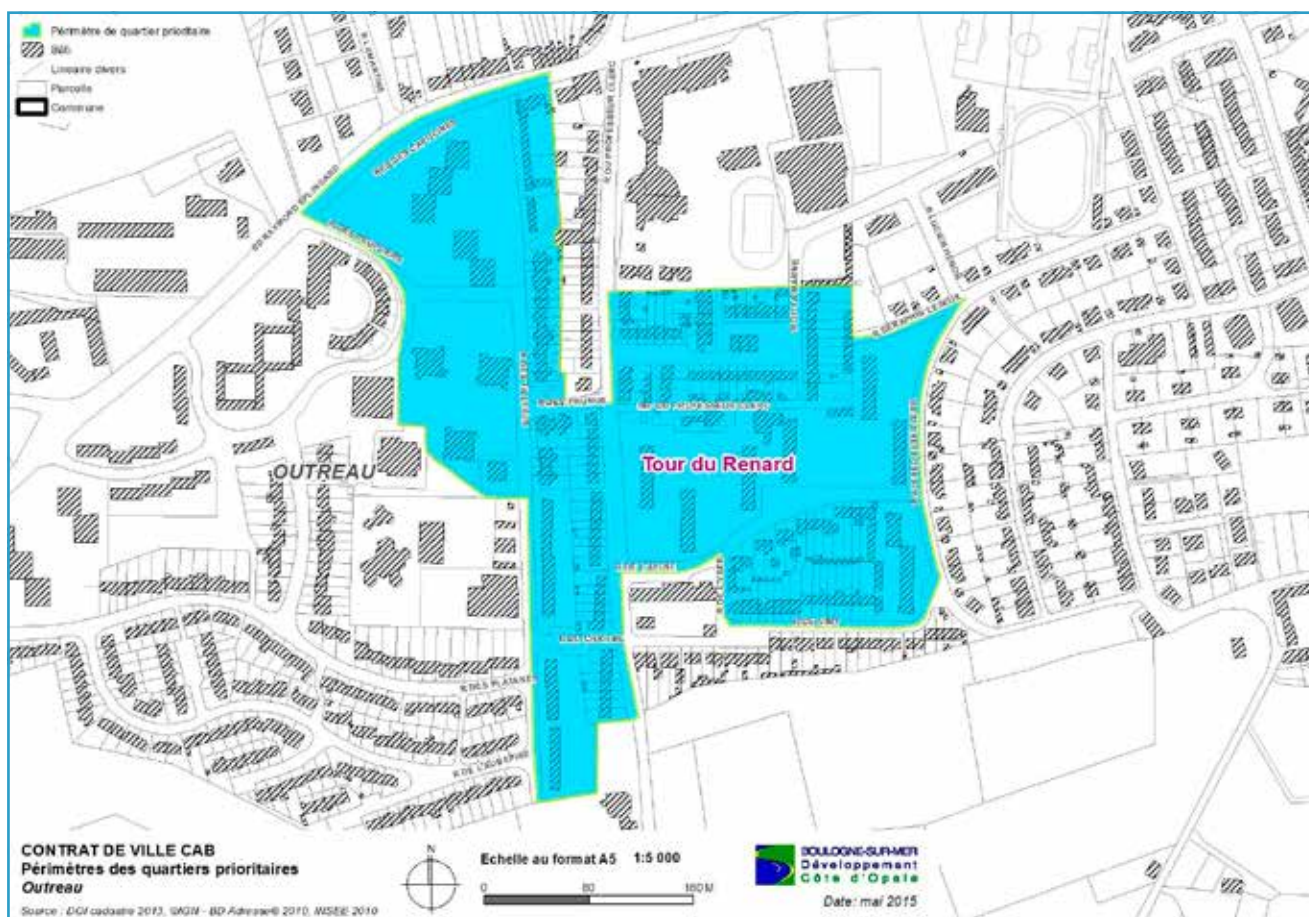
« Ma mère s'inquiète souvent pour mon avenir. Et moi aussi. C'est vrai qu'on l'voit, la vie a pas l'air si facile que ça. Pour mes grands frères, c'est un peu pareil. Pour les jeunes du quartier en général. On sait pas si c'est à cause du quartier, ou si c'est pareil partout. A vrai dire, on est pas tellement différent des autres. Sur le terrain rouge, on s'retrouvait ensemble, on jouait au vélo, au foot, et les parents discutaient entre eux en même temps, toujours pour nous... surveiller. Heureusement y'avait Carnot, c'était un peu d'liberté. On est tous allé à l'école, avec la mère qui pousse pour qu'les devoirs soient bien faits, alors on s'retrouver entre nous faisait pas d'mal, au contraire. J'espère réussir dans la vie, mais une chose est certaine, j'aimerais réussir sans quitter ce quartier. Mon histoire est ici. Toujours, j'dirai qu'j'suis né aux H.L.M. oranges, même s'ils existent plus. Juste parce que j'en suis fier. »

1.2.6. QUARTIER DE LA TOUR DU RENARD



DESRIPTIF GÉNÉRAL

La Tour du Renard est un îlot de sept bâtiments où les conditions de logement sont devenues indignes et le lien social fortement dégradé. Marqué, c'est aussi de par son image un quartier de relégation où la précarité est très grande. La cohabitation avec son environnement immédiat est compromise. Ce quartier appelle un projet de renouvellement urbain radical avec la démolition de l'îlot et la reconstitution de logements en périphérie. Cela passe aussi par l'implantation de services à la population. C'est un enjeu majeur à l'échelle de la commune et de l'agglomération boulonnaise



Données clefs INSEE (2011)

Population	1 520 habitants
Part des bas revenus	28,8 %
Part des ménages locataires	82,3 %
Part des ménages installés dans leur logement depuis moins de 5 ans	63,5 %
Part des ménages recevant au moins une allocation de chômage	24,4 %
Part des personnes de moins de 14 ans en 2011	21,6 %

ANALYSE SOCIALE

Population

Le quartier Iris Tour du Renard (périmètre plus étendu que le quartier prioritaire) compte 9 % d'habitants de 75 ans ou plus et une part de familles nombreuses légèrement supérieure à la moyenne du centre de l'agglomération.

Revenu et précarité

- ▶ Le quartier prioritaire a une part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué au moins à 50% de prestations sociales comprise entre 35 et 40%. La part d'allocataires CAF dont le revenu est constitué à 100% de prestations sociales est comprise entre 20 et 25%.
- ▶ Le RSA est perçu par environ 30% des allocataires CAF.
- ▶ 254 habitants sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active soit 16,7 % de la population du quartier (source Conseil Départemental novembre 2014).
- ▶ Dans le parc locatif social, 81% des ménages locataires ont des plafonds de ressources éligibles au logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).
- ▶ Selon les données Insee à l'échelle du quartier Iris, la part des familles monoparentales dans ce secteur s'élève à 20%, celle des couples avec enfant(s) à 48% et les couples sans enfant, 32%. Les ménages isolés représentent 47% des ménages dans le parc locatif social.

Santé

- ▶ En bordure immédiate du quartier, il y a une pharmacie, une maison médicale avec 5 médecins généralistes, 3 kinésithérapeutes, 4 infirmiers, une psychologue, un chirurgien dentiste, une diététicienne, ...
- ▶ Selon le CGET, le nombre de médecins généralistes dans le quartier prioritaire est compris entre 90 et 140 pour 100 000 habitants, une densité élevée à l'échelle des quartiers prioritaires de la région.

Lien social

Le tissu associatif, avec des lieux structurés et équipés, est présent sur le quartier et sa périphérie (local Arc en ciel, Maison du projet et CAJ) mais il reste méconnu ou peu utilisé par la population. Pour exemple, l'association de quartier "Arc en ciel" implantée en plein coeur du site, n'est fréquentée que par quelques familles. On rencontre cette situation pour d'autres associations auxquelles participent souvent les mêmes familles. Il y a peu de diversité et peu d'implication des locataires dans la vie locale. Une forme de "ghettoïsation" est visible et perceptible.

Éducation

Présence d'une école maternelle (école de la Tour du Renard) dans le périmètre de la géographie prioritaire et dans un rayon de 500 mètres un lycée professionnel, une école primaire (école des Tilleuls reconnue école d'application), une école maternelle (école Louis Michel) et un collège. Ce dernier ne fait pas partie des établissements inscrits dans la géographie de l'éducation prioritaire.

Le quartier Iris Tour du Renard se distingue par une part élevée de non diplômés (39%).

ANALYSE URBAINE

Logement

A l'échelle du quartier Iris, la part des logements sociaux s'élève à 55%. Le bailleur, Pas-de-Calais Habitat, possède 576 logements dans le quartier, exclusivement des logements collectifs (majorité de T3 et T4). Une opération de renouvellement urbain est prévue sur le site (voir en annexe).

Mobilité et enclavement

La situation du quartier est paradoxale. Il est intégré dans une zone d'habitat diversifié (logements individuels, logements collectifs, logements pavillonnaires) proche des équipements publics et privés et relativement bien desservi par les transports en commun. Il se trouve proche du centre ville. Néanmoins ce type d'habitat très fortement dégradé et relativement mal desservi (liaisons douces, espaces verts, accès, ...) donne l'impression d'un quartier isolé au sein de la ville. La paupérisation accrue de la population donne une véritable image d'un ghetto.

Équipements et services publics

Les équipements publics de qualité sont nombreux sur le quartier : une crèche et une halte garderie, une école de musique, une salle de sport (salle des sports les Tilleuls), un complexe sportif (deux salles de sports polyvalentes, deux terrains de football, un gymnase, une école de danse, un dojo, un mur d'escalade), un Centre Communal d'Action Sociale, une épicerie sociale, un foyer repas et la maison de projet.

ANALYSE ÉCONOMIQUE

Emploi

A l'échelle du quartier Iris, le taux d'emploi du quartier est inférieur à la moyenne communale (51% contre 56%). 45% des chômeurs du quartier ont moins de 25 ans.

Tissu économique

Très peu de commerces et d'artisans sont présents sur le quartier mis à part un café, une boulangerie, un tabac et une supérette.

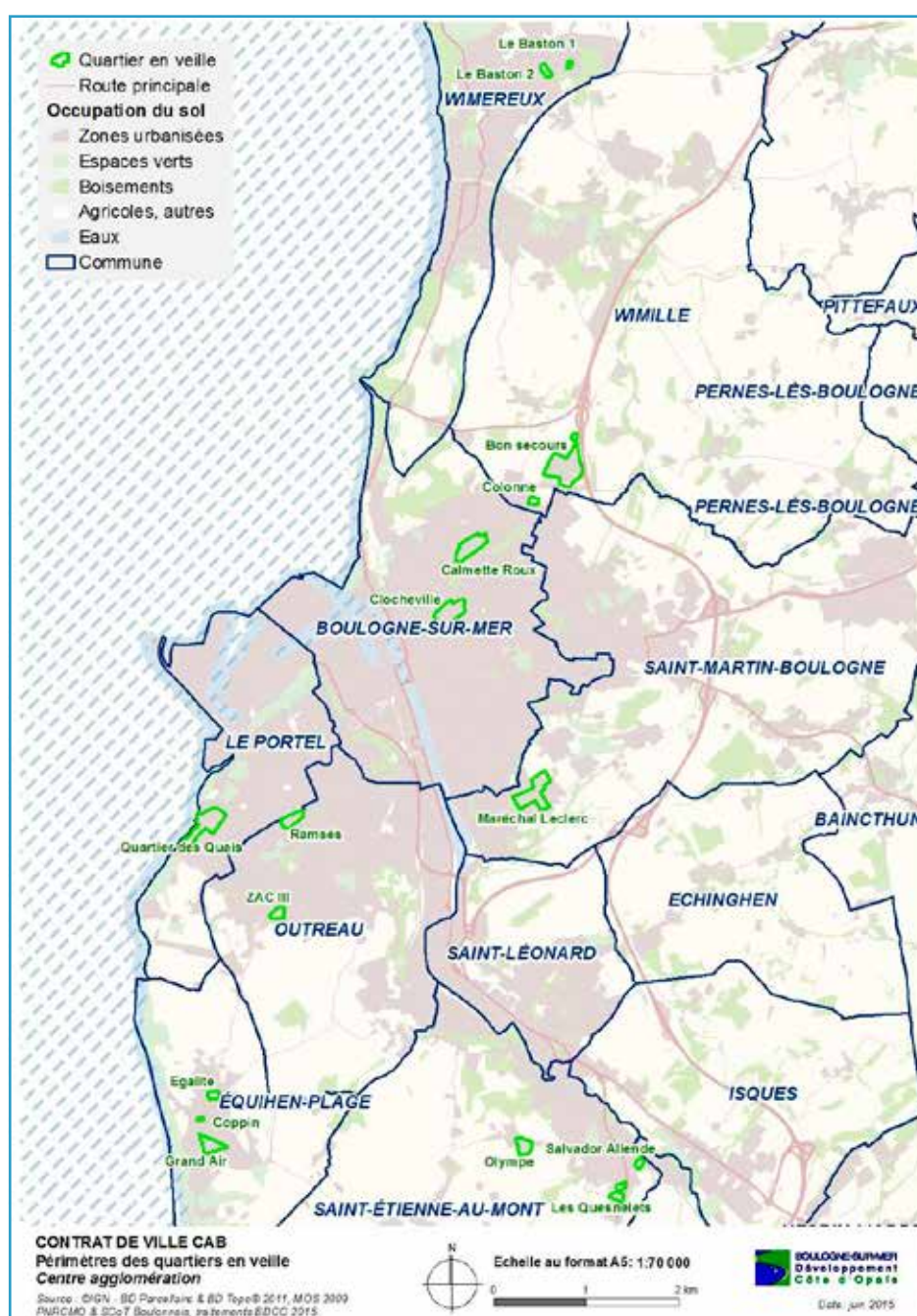
VIVRE ENSEMBLE, PAROLES D'HABITANTS

Les habitants historiques du quartier sont fortement attachés à la Tour du Renard. Les familles sont très peu mobiles et ne dépassent pas les frontières de leur quartier (peu d'habitants fréquentent les structures publiques de centre ville - médiathèque par exemple - ou les structures à proximité comme l'école de musique). L'identité propre au quartier se dilue fortement avec l'arrivée de familles extérieures au quartier ou de la ville souvent très paupérisées (loyers les plus bas de l'agglomération) cristallisant encore plus durement les rapports entre habitants. Par contre tous s'accordent à indiquer que le quartier souffre d'une image dévalorisante (stigmatisation "affaire d'Outreau").

1.3. LES QUARTIERS EN VEILLE

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont le cœur de cible du contrat de ville mais ils ne sont pas les seuls espaces dans l'agglomération boulonnaise où se concentrent des difficultés et où il convient d'avoir une attention particulière. C'est en ce sens que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a fait valoir des quartiers en veille dans son projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers" et qu'ils complètent aujourd'hui le périmètre du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.

Dans le tissu urbain central, les quartiers en veille sont souvent en frange des quartiers reconnus prioritaires. Dans les autres communes, à l'exception de Wimille, ce sont des quartiers qui sont sortis de la géographie prioritaire à la faveur du passage en Contrat urbain de Cohésion Sociale. Ce périmètre où des difficultés certes moins prégnantes sont toutefois avérées a toujours été reconnu par le Conseil Régional qui rejoint aujourd'hui la dynamique du contrat de ville.



Quartiers en veille	Communes	Motivations
Clocheville	Boulogne-sur-Mer	Quartier présentant des similitudes/ Habitat privé social de fait dégradé
Calmette Roux		Quartier en co-propriété en frange du quartier prioritaire Chemin Vert/Beaurepaire/Marlborough
Quartiers ZAC III	Outreau	Quartier d'habitat social sortant contrat de ville 2000-2006
Ramsès		Quartier d'habitat social
Quartiers des Quais	Le Portel	Quartier avec de l'habitat social en entrée de ville et façade maritime
Maréchal Leclerc	Saint-Martin-Boulogne	Quartier d'habitat social sortant contrat de ville 2000-2006
Le Baston	Wimereux	Quartier d'habitat social sortant contrat de ville 2000-2006
Bon Secours et La Colonne	Wimille	Quartiers d'habitat social en frange du quartier prioritaire Chemin Vert/Beaurepaire/Marlborough
Allende, Quesnelets et Olympe	Saint-Etienne-au-Mont	Quartiers d'habitat social sortants contrat de ville 2000-2006
Quartiers Grand air, Abbé Coppin et Egalité	Equihen-Plage	Quartiers d'habitat social sortants contrat de ville 2000-2006

	CAB	Wimereux	Wimille	Equihen-Plage	Saint-Etienne-au-Mont
Population totale	117 684	7 312	4 185	2 903	5 083
Dont jeunes (0-19 ans)	31 388 26,6%	1 826 24,9 %	1 104 26,4 %	851 29,3 %	1 445 28,4 %
Logements (résidences principales)	49 949	3 042	1 618	1 108	1 974
Dont sociaux	12 951/25,9%	592/19,5 %	372/22,9 %	763/31,8 %	612/31 %
Revenu médian par UC	15 773 €	19 202 €	16 902 €	15 325 €	15 492 €
Nombre allocataire CAF	n.d	1 203	980	513	971
Taux de chômage	n.d	n.d	n.d	n.d	n.d
Taux d'emploi	55,0 %	59,5 %	57,2 %	54,3 %	59,6 %

Sources : Insee, Recensement de la population de 2011, CAF (données au 31.12.2013)

BOULOGNE-SUR-MER/CLOCHEVILLE

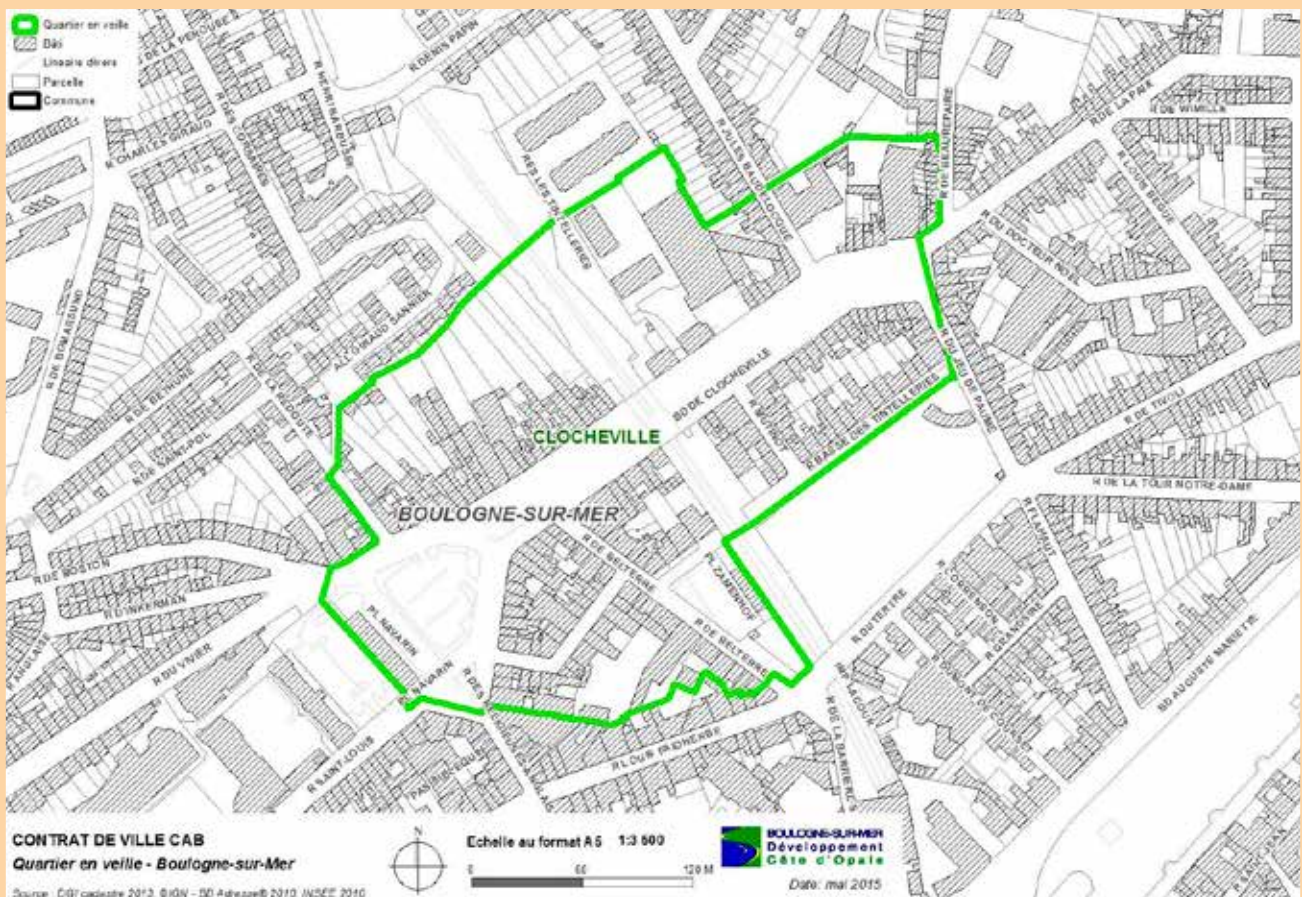
Le quartier de Clocheville se trouve limitrophe à celui du centre ville et non loin de celui du Chemin Vert. Quartier résidentiel, il se compose de quelques commerces surtout sur le bas du boulevard.

Des équipements structurent le quartier : une école primaire à une extrémité et à l'autre l'Université de la Côte d'Opale, entre les deux un collège privé. On y retrouve également l'antenne de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le quartier connaît un souci récurrent, à savoir des soucis d'un groupe d'adultes s'alcoolisant qui se traduit par des nuisances pour les résidents, mais aussi par l'ensemble de la population se rendant en centre ville. Ce groupe a également pour habitude de se retrouver sous le passage Siblequin à l'abri des regards. Ce passage est un axe de liaison entre le quartier Clocheville et celui du centre ville.

Lieu auparavant occupé par des commerces, mais qui depuis plusieurs années est délaissé et offre des cellules commerciales vides.

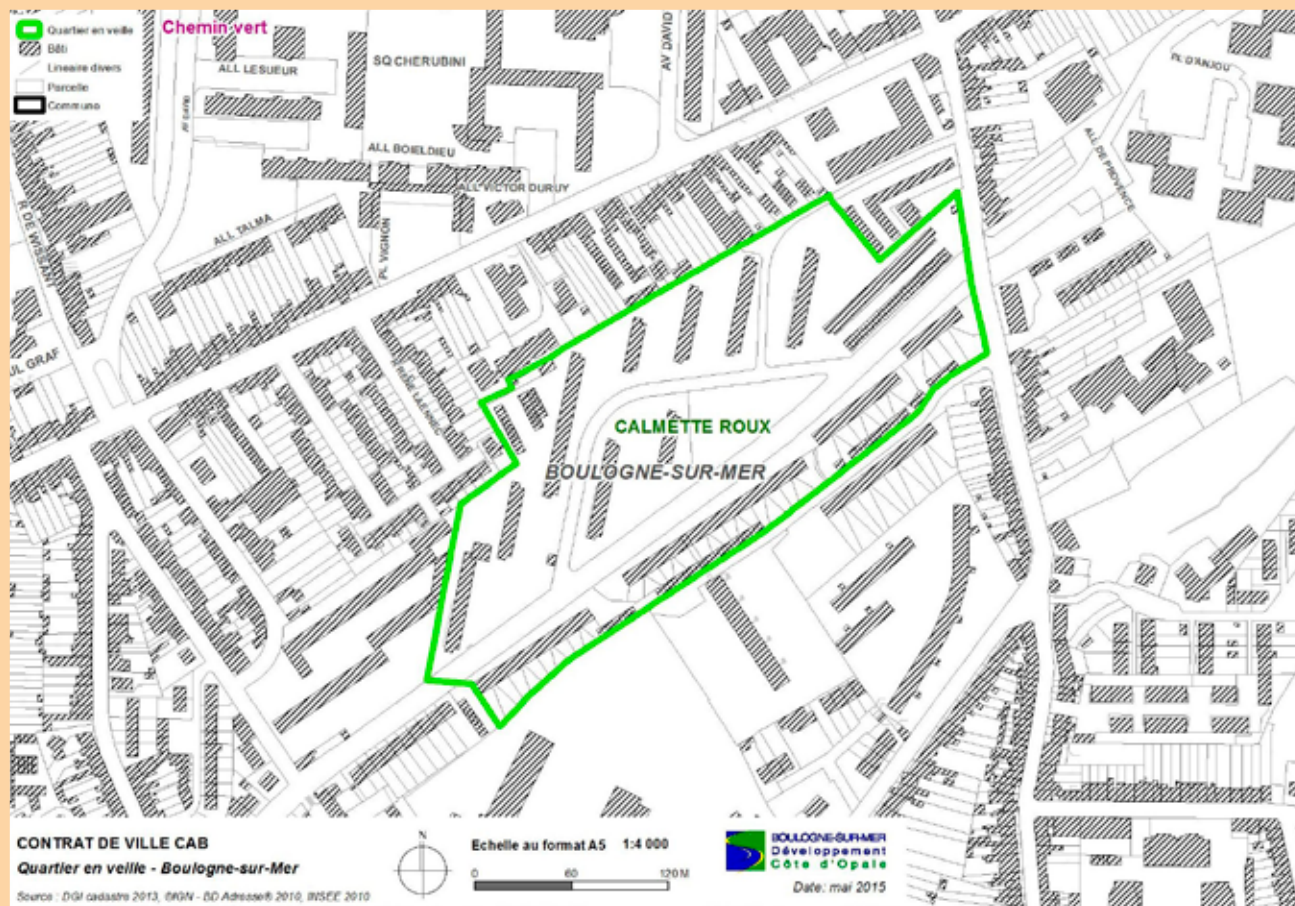
Il est nécessaire de pouvoir réinvestir ce passage afin de donner une vie à cet ensemble. Un travail de revalorisation de l'architecture et de création de lieu de vie est utile tant pour le quartier prioritaire que pour celui en veille.



BOULOGNE-SUR-MER/CALMETTE-ROUX

La Cité Calmette Roux se trouve en contrebas de la rue du Chemin Vert sur un coteau surplombant la ville. Cette copropriété se compose de plusieurs blocs de logements. Le quartier ne possède pas d'équipement particulier ni de commerce. La proximité de la rue du Chemin Vert représente la zone de chalandise, à l'exception d'une superette se trouvant rue de la Colonne bordant l'ensemble urbain.

La vie associative est inexistante, une grande partie des habitants usagers d'associations se tourne vers celles du quartier du Chemin Vert.



OUTREAU/RAMSES

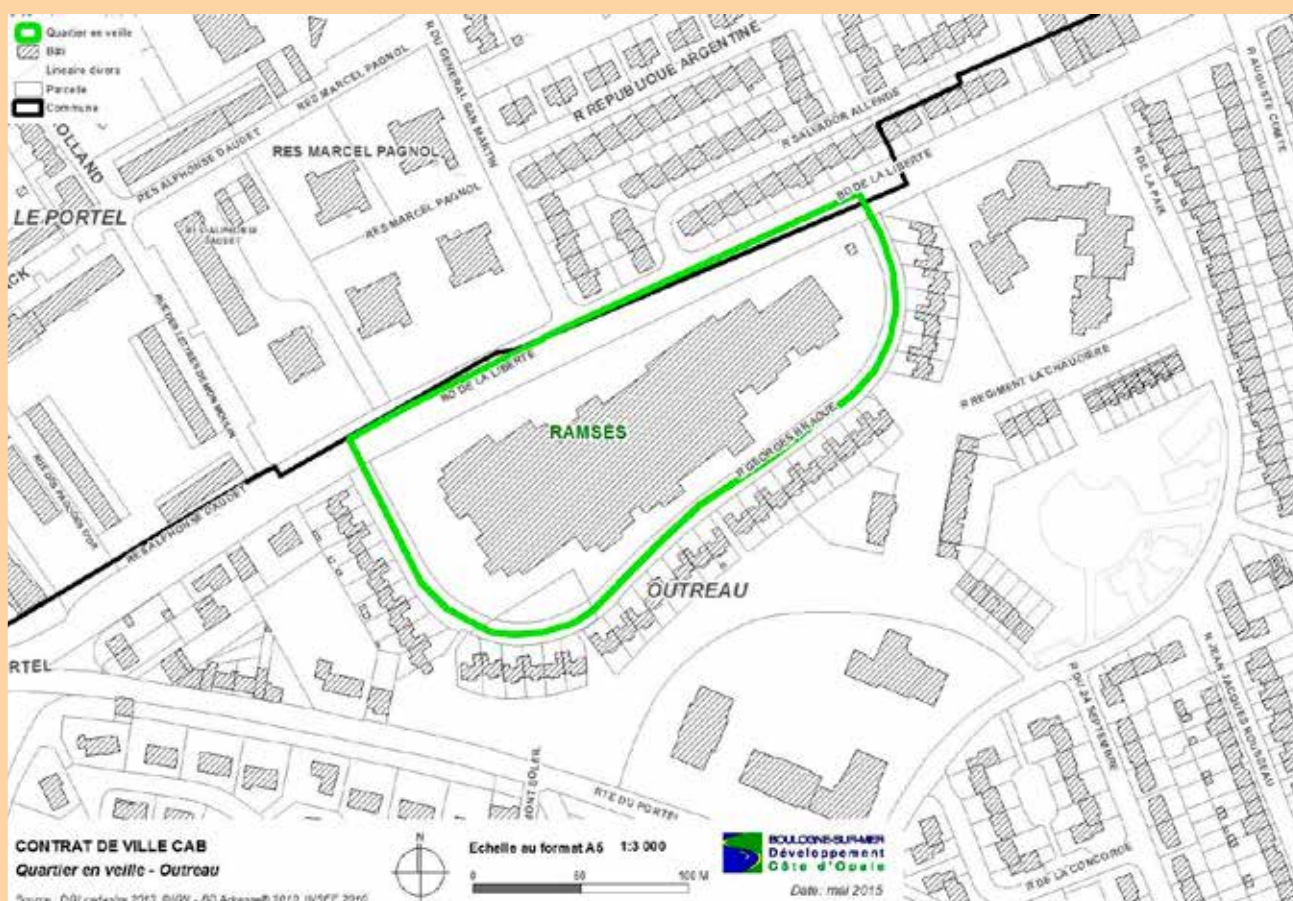
Ce quartier d'Outreau est attenant au quartier prioritaire Les Résidences de Le Portel. Il est composé d'un habitat collectif de Pas-de-Calais Habitat et d'un habitat individuel (locatifs et propriétaires).

Le quartier est plutôt vieillissant. La construction des logements remonte aux années 1980. Le quartier, bien intégré à la ville, dispose d'équipements publics comme le Centre Social Jacques Brel et un Centre Communal d'Action Sociale.

L'offre commerciale en pied d'immeuble (café, fleuriste, boucherie, agence bancaire) est relativement suffisante.

Des problèmes récurrents de cohabitation entre une population plus vieillissante et une population plus jeune dans le parc locatif et une délinquance relativement concentrée sur ce secteur (rassemblement sur les plate-formes centrales de Ramses, consommation d'alcool et dégradation "détériorent" le bien vivre ensemble.

Le quartier souffre également de mauvais indicateurs socio-démographiques comparables au secteur des Résidences de la ville voisine de Le Portel - séparé par le Boulevard de la Liberté. Ce boulevard reste une barrière identitaire avec de très fortes rivalités entre les jeunes des quartiers.



OUTREAU/ZAC III

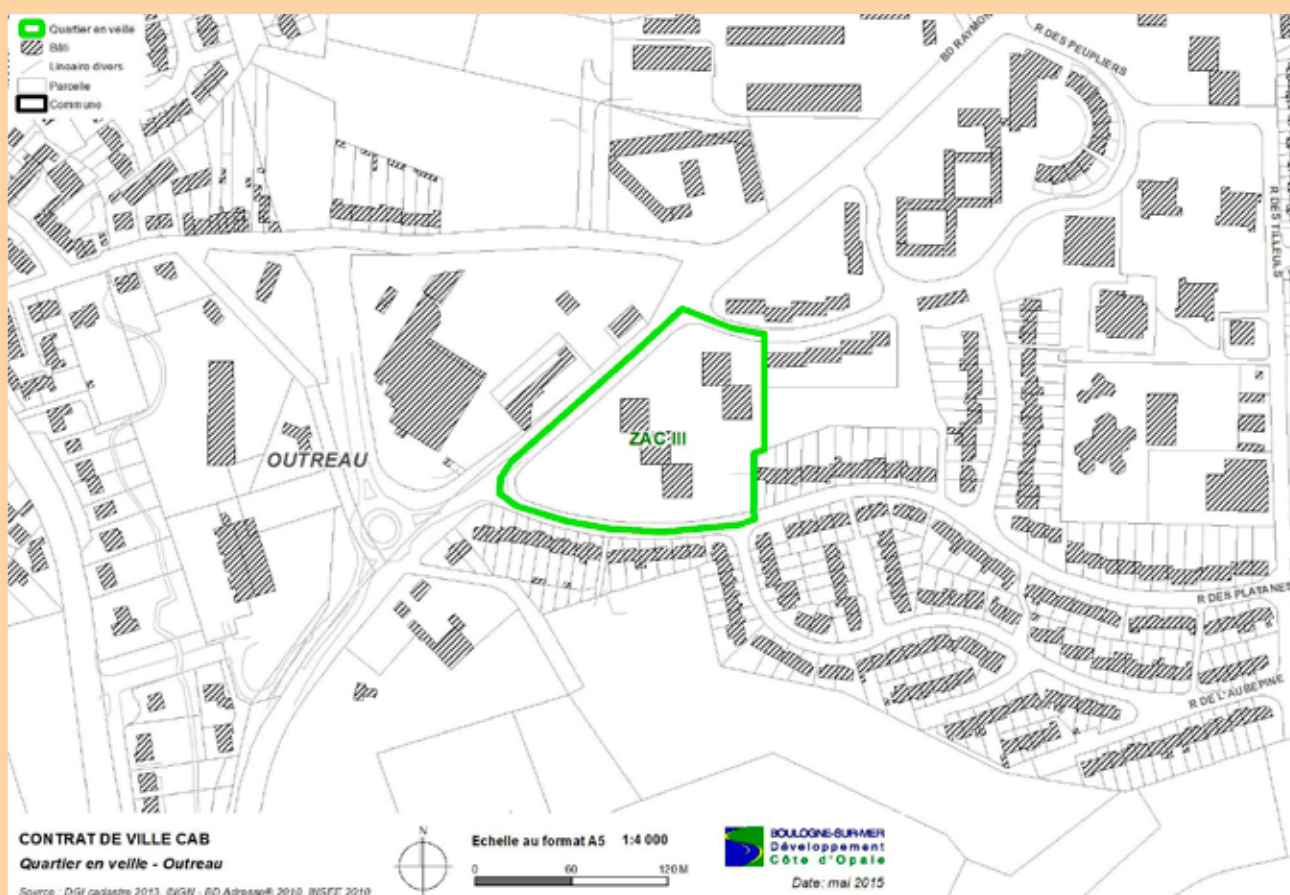
Le quartier est composé d'un habitat relativement moins dense que la Tour du Renard avec des logements collectifs et individuels. L'habitat y est très dégradé.

Les indicateurs sociaux y sont très dégradés ce qui nécessite son inscription en géographie en veille.

Un boulevard sépare les commerces et équipements publics de l'habitat : un supermarché, l'école maternelle Kergomard, l'école primaire Jean Macé, le CAJ, le Parc du Mont Soleil, un foyer de personnes âgées, l'école de musique et la crèche halte-garderie.

La délinquance y est relativement forte et les problèmes de dégradation récurrents.

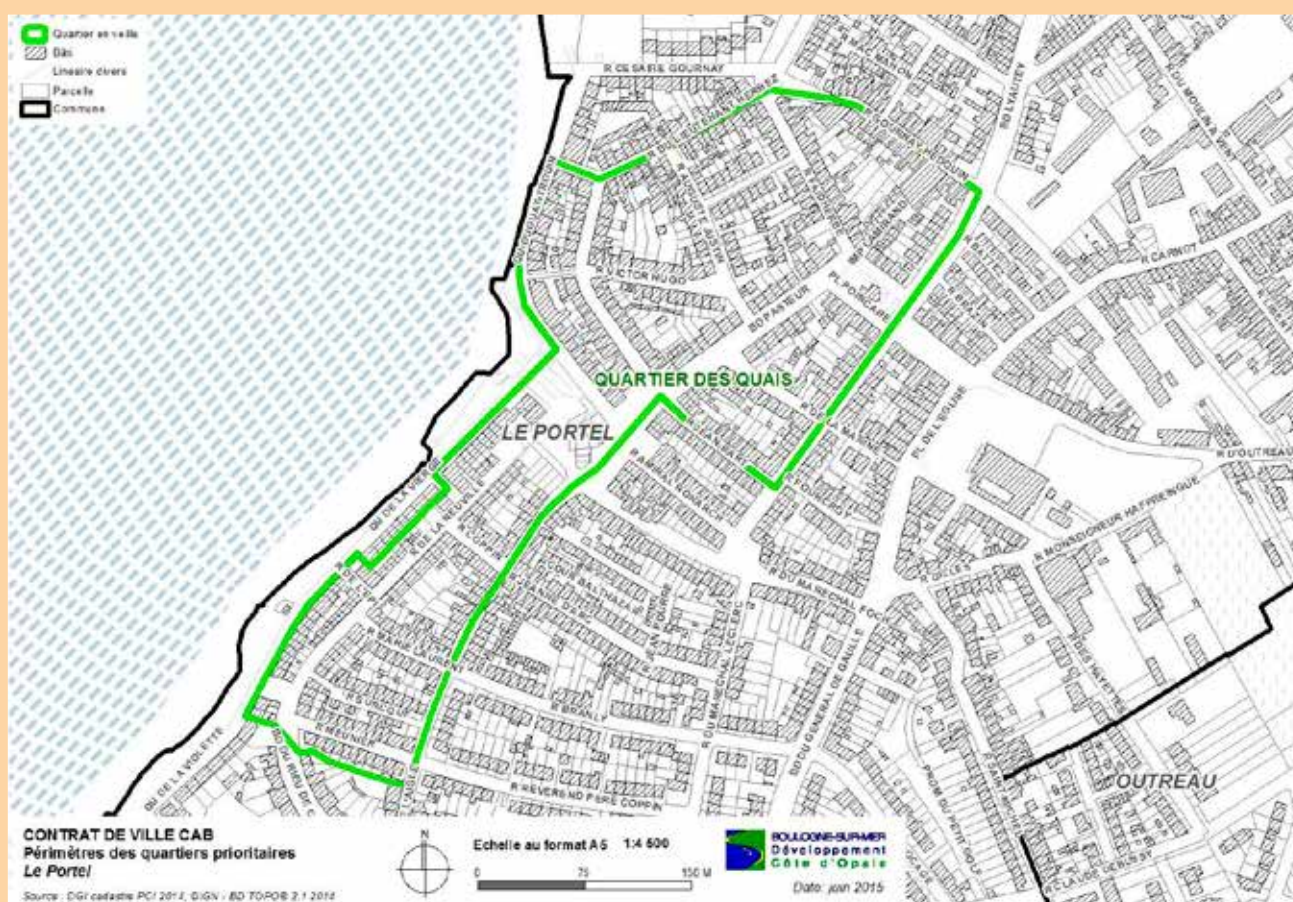
Le CAJ tente de créer du lien social et d'animer le quartier avec notamment de nombreuses actions et des jardins partagés. Cependant il peine à mobiliser la population du quartier.



LE PORTEL/LES QUAIS

Ce quartier est historiquement celui des familles de marins. Il est constitué de rues relativement étroites bordées par les quais surplombant la plage et la mer d'un côté et par le centre ville et ses nombreux commerces de l'autre. Étroitement lié à l'histoire de la ville, ce quartier connaît une mutation socio-économique depuis quelques années. Il se caractérise par une mixité sociale forte doublée d'un mélange dans le bâti.

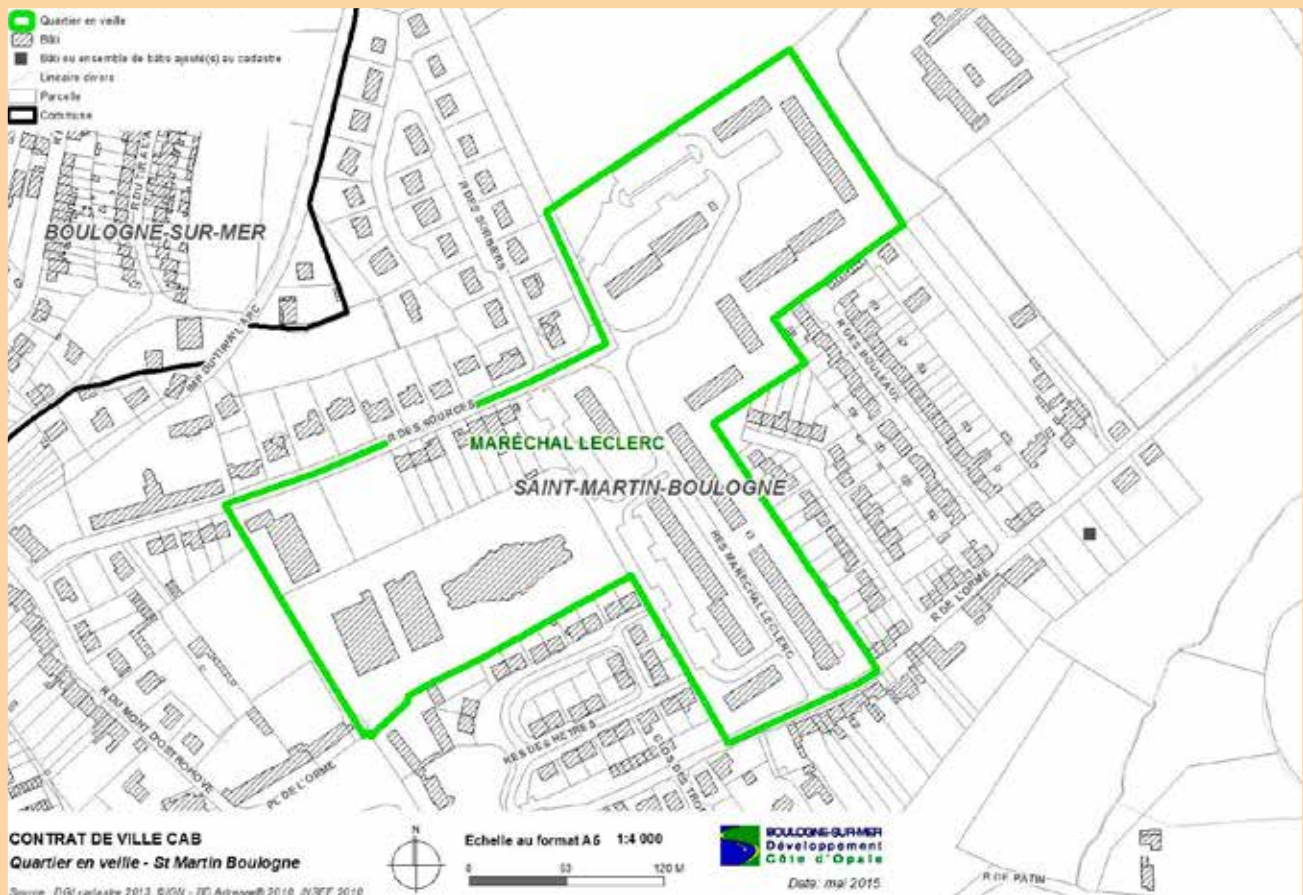
Il a été en grande partie détruit pendant la seconde guerre mondiale. Les maisons ont été reconstruites dans les années 50. Certaines familles d'origine les habitent encore. D'autres ont été récemment rachetées, découpées en logements généralement loués à des familles en grande précarité bénéficiaires d'aides du Centre Communal d'Action Sociale et/ou du Revenu de Solidarité Active. On note également que des enfants sont repérés dans le cadre du Programme de Réussite Éducative.



SAINT-MARTIN-BOULOGNE/MARÉCHAL LECLERC

Le quartier Maréchal Leclerc se situe dans le hameau d'Ostrohove, excentré du centre ville de Saint-Martin-Boulogne et plus proche du quartier Bréquerecque de Boulogne-sur-Mer. Le quartier se caractérise par :

- ▶ Une population de 2216 habitants, vieillissante avec de fortes connexions familiales ;
- ▶ Des logements collectifs très importants ;
- ▶ Des services au coeur du quartier (écoles, centre culturel, centre social, maison de quartier, ...);
- ▶ Deux commerces de proximité ;
- ▶ Une vie associative riche ;
- ▶ Un chômage des jeunes important.



SAINT-ETIENNE-AU-MONT/ALLENDE-QUESNELETS

Salvador Allende est un quartier populaire ancien et le plus excentré du centre ville. Il se compose de 4 bâtiments qui abritent 48 familles logées par le bailleur social Pas-de-Calais-Habitat.

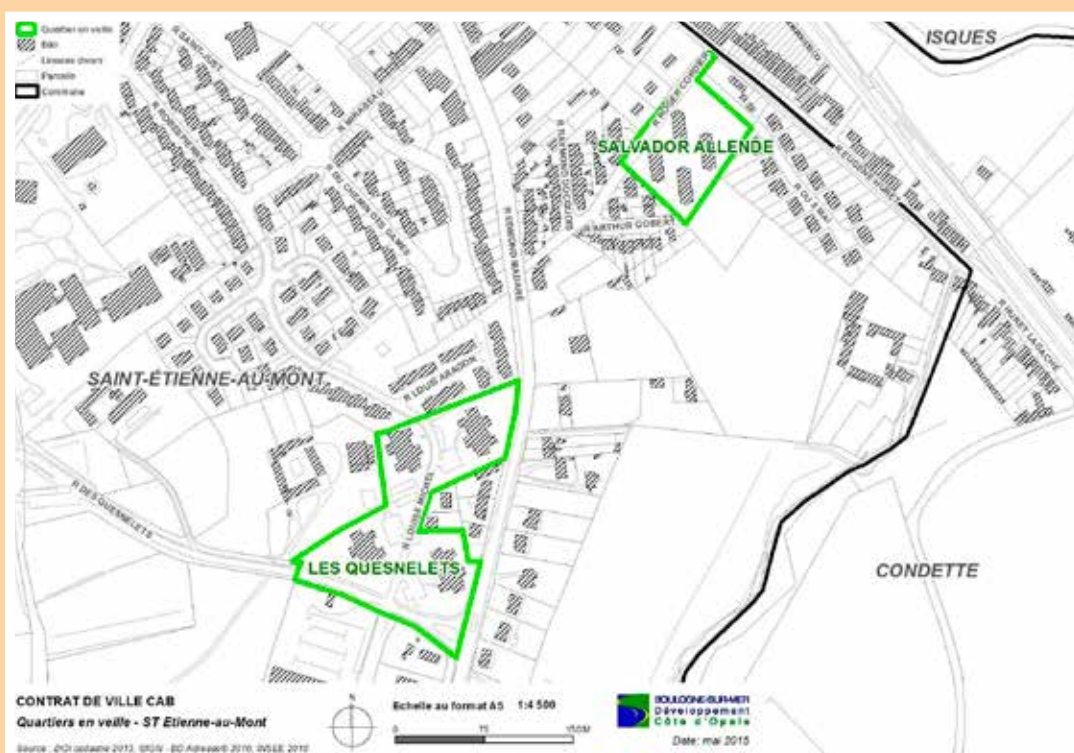
Le quartier est équipé d'un city-stade, d'un boulodrome et d'une aire de jeux. Il bénéficie de la présence d'un accueil collectif de mineurs âgés de 3 à 13 ans. Une permanence du bailleur est également sur place. Deux fois par semaine, la municipalité met en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité. Il s'agit d'un quartier dynamique, de par sa population qui est plutôt jeune et par la présence d'une petite association de quartier qui propose diverses actions en direction des habitants et la création de jardins solidaires.

La moitié des habitants possède un véhicule. En ce qui concerne les transports, une ligne locale se situe à 5 minutes de celui-ci. Une partie de cette population forme une grande famille, on peut ressentir une certaine forme de solidarité, néanmoins, les bâtiments sont très anciens et insalubres ; un sentiment d'insécurité s'installe et avec l'éloignement géographique les habitants se sentent parfois mis à l'écart.

Le quartier des Quesnelets est coupé par une route fortement fréquentée (RD940). Il se compose de 3 bâtiments d'un côté puis d'une vingtaine de maisons de types locatives.

La population est d'âges et de catégories sociales mixtes. A proximité, il dispose d'un supermarché, et d'un collège. Une maison accueillant une association de locataires est aussi utilisée pour les ateliers d'accompagnement à la scolarité deux fois par semaine.

Malgré diverses tentatives de la part de la municipalité de créer un collectif associatif, celui-ci ne se fait pas. En revanche, quelques familles se rapprochent du quartier de Salvador Allende situé à quelques minutes à pied. Contrairement au quartier de Salvador Allende, la solidarité entre habitants est quasi inexistante et on ressent un repli sur soi.



SAINT-ETIENNE-AU-MONT/OLYMPE

Ce quartier se situe sur la partie haute de la commune et se compose de 3 bâtiments, entourés de maisons individuelles. Environ 80% sont des logements sociaux. Une réhabilitation des logements vient de s'achever.

On peut y trouver une aire de jeux en plein cœur du quartier, un city stade et un boulo-drome. Un peu à l'écart, une maison de quartier abrite un accueil de loisirs pour les 6/13 ans et des ateliers adultes.

Une association de quartier est créée mais n'est plus en action.

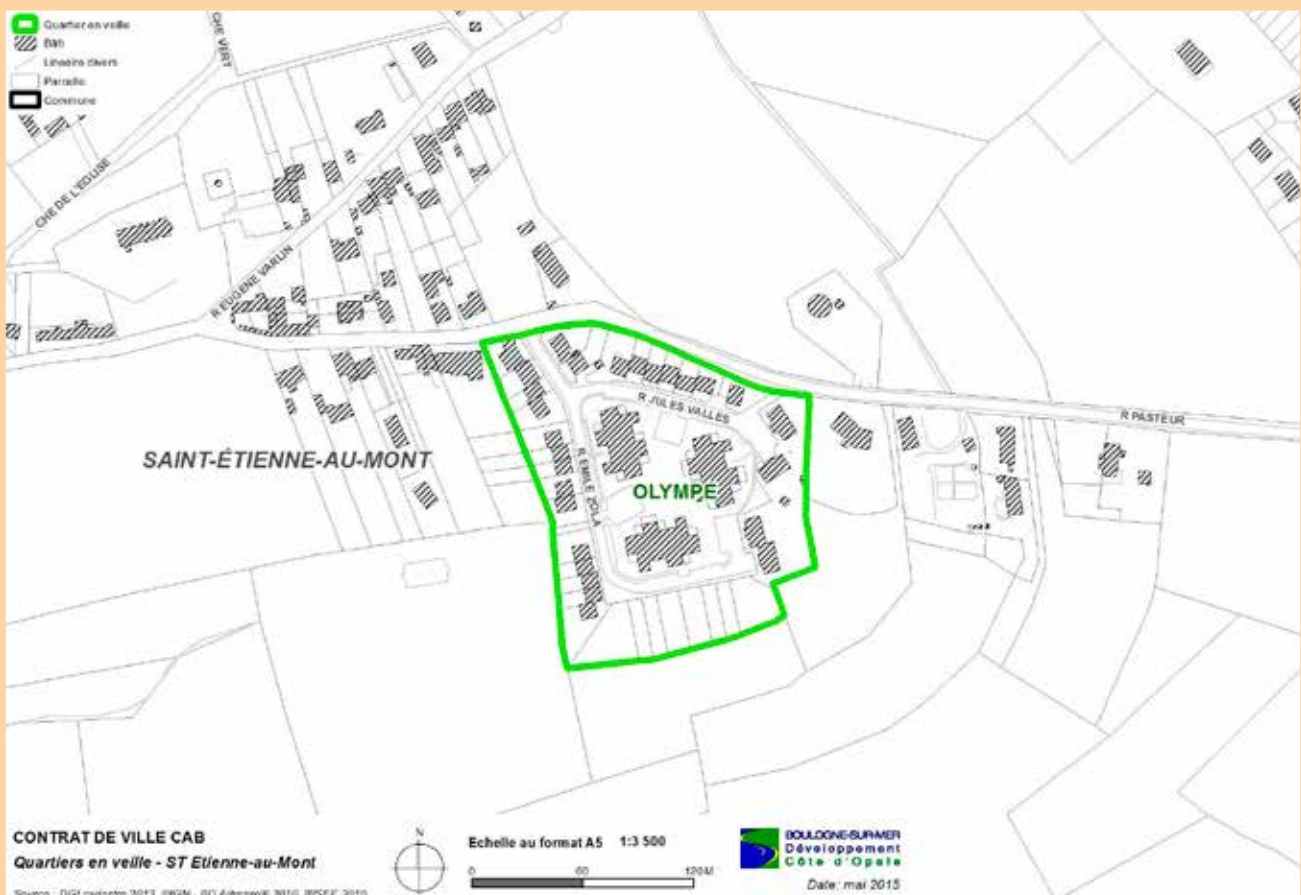
Deux fois par semaine, la municipalité y met en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité.

La desserte par les transports en commun nécessite d'être améliorée (le quartier n'étant pas desservi régulièrement).

Cet enclavement a également des impacts forts au niveau social : l'accessibilité à l'offre de services est rendue plus difficile.

C'est un quartier assez isolé du fait notamment d'une grande côte qui le sépare du centre-ville.

La population a le sentiment d'être plutôt isolée et la solidarité entre habitant est plutôt faible.

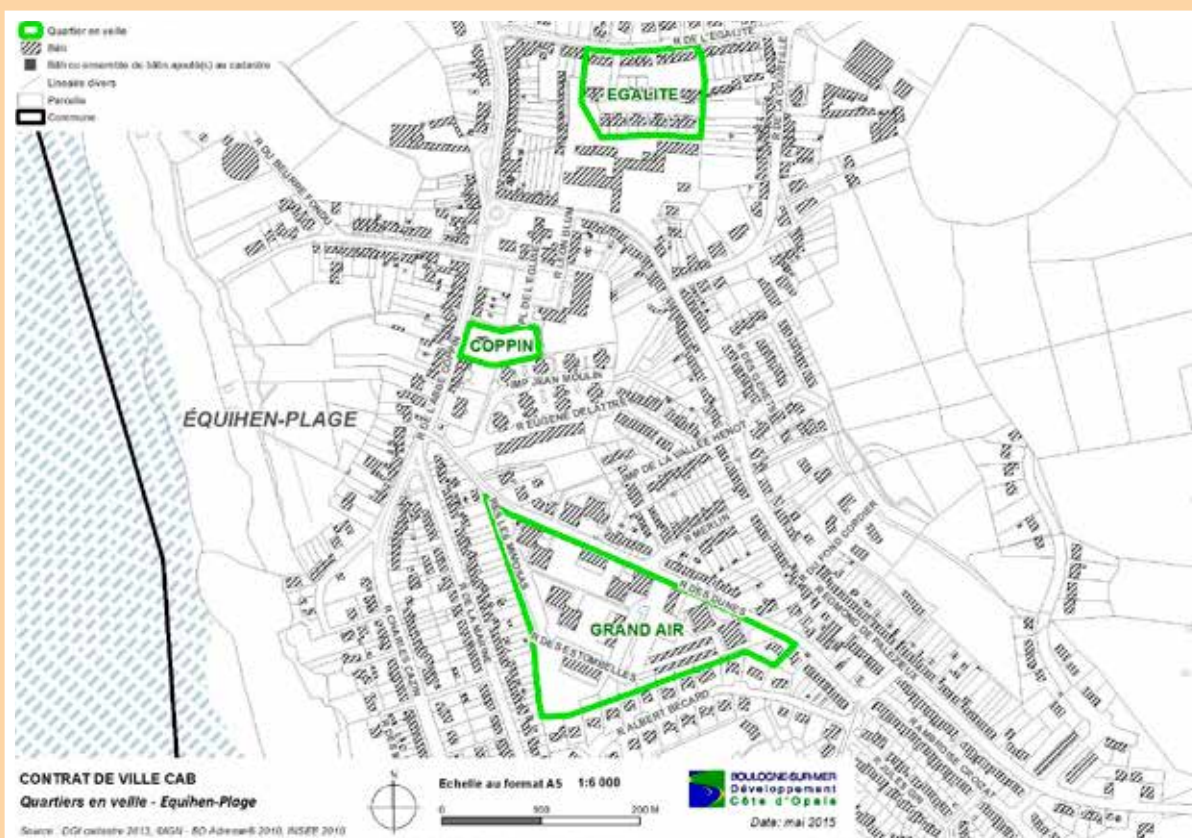


EQUIHEN-PLAGE

Le quartier du Grand Air est situé au coeur de la ville le long des rues des Dunes et la rue des Estombelles. Il est constitué d'un habitat collectif de 10 HLM et d'un habitat individuel qui ont remplacé les logements provisoires construits à la sortie de la seconde guerre mondiale. Pas-de-Calais Habitat est le bailleur social. Une supérette "Leader Price Express" et un café "Chez Rose" se trouvent dans le quartier qui dispose également d'un cabinet médical. Un plateau sportif et des jeux pour enfants sont présents. Le "local du Grand Air" installé au pied de l'immeuble "Le Muguet" accueille un centre de loisirs permanent. La consultation des jeunes enfants se tient au bâtiment "Les Dahlias" un jeudi par mois. Le quartier est desservi par la ligne A du réseau de transport en commun.

Le quartier Abbé Coppin est un quartier récent installé dans le centre ville le long des rues de l'Abbé Coppin, Paul Christol et de l'Abbé Bourgain. Il est situé à proximité des écoles et des principaux services publics. Il comprend un collectif et des logements individuels, le bailleur social est Pas-de-Calais Habitat. A proximité se trouvent une pharmacie, un café-PMU, un tabac presse, une boulangerie, un coiffeur, un traiteur, un kinésithérapeute, une infirmière. Le quartier est desservi par la ligne A du réseau de transport Marinéo.

Le quartier de l'Egalité est un quartier récent installé à proximité du centre ville le long de la rue de l'Egalité et de la rue Deroussen. Il comprend des logements individuels et un petit collectif, le bailleur social est Villogia. Aucun commerce n'est situé dans le quartier qui jouxte les écoles maternelle et primaire ainsi que la bibliothèque municipale et la salle Louis Beaucourt. Dans cette salle, le local des 12-15 ans fonctionne pendant chaque période scolaire le mercredi et samedi après-midi ainsi que chaque après-midi des petites vacances scolaires. Le local de la Banque alimentaire et celui des Restos du coeur se trouvent dans le petit collectif du quartier. Les arrêts de la ligne A du réseau de transport Marinéo se trouvent à proximité du quartier.

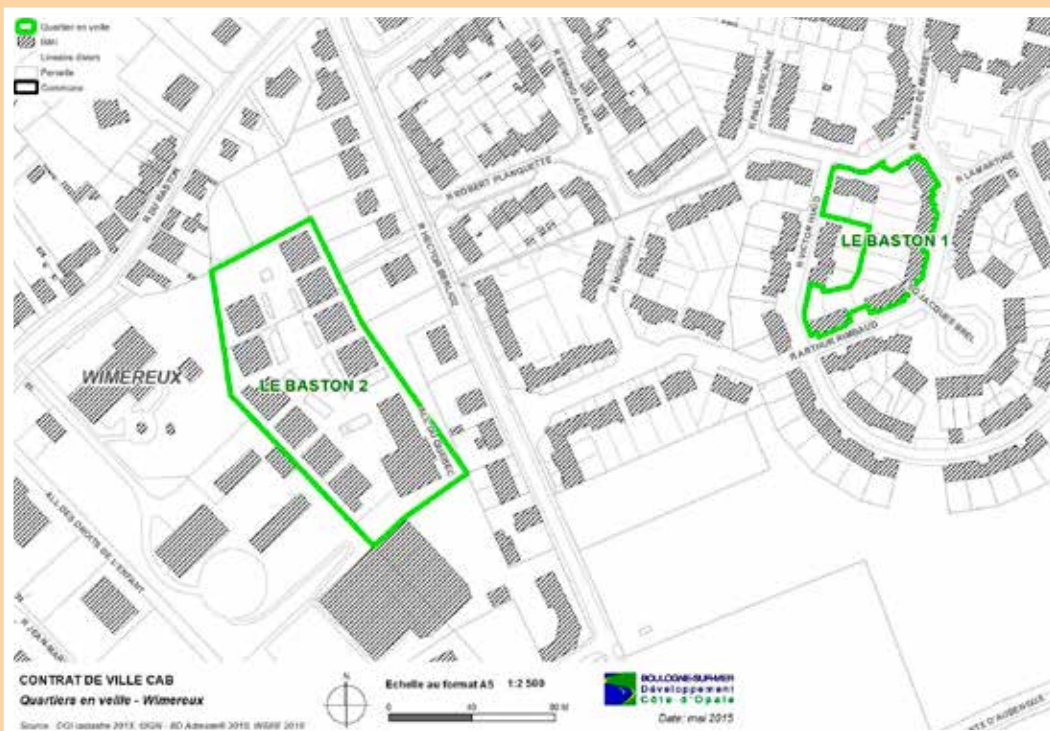


WIMEREUX/LE BASTON

Le quartier est situé dans le Nord de Wimereux. Il possède la particularité d'avoir une forte concentration d'équipements publics : deux salles de sports, une maison des services publics où coexistent les services de la police municipale et ceux de la BMO (nationale), deux écoles (Fabre d'Eglantine – maternelle et Pasteur – élémentaire), la bibliothèque municipale, des aires de jeux publiques, un béguinage pour personnes âgées géré par le Centre Communal d'Action Sociale. Plus spécifiquement, y est implanté en son coeur le Centre SocioCultuel "Audrey Bartier", structure dont l'un des fondements est la participation des habitants (exemple : fonds de participation des habitants, ateliers, ...). Le centre a également en charge toutes les activités périscolaires. Cela comprend la gestion des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) dont la partie écoles élémentaires est inscrite dans la démarche partenariale d'un Projet Educatif Local (PEDT).

Le quartier bénéficie d'implantations de commerces de proximité (ZAL des Garennes, supermarché, ...), même si la plus forte concentration se situe en centre ville. L'habitat y est mixte, le logement social (Habitat 62/59, Logis 62, Habitat du Nord, ...) côtoyant des habitats individuels d'accession à la propriété. Il est desservi – insuffisamment à certains horaires (tôt le matin) – par les transports en commun. Malgré cela, les habitants sont peu mobiles, surtout les jeunes en recherche d'emploi et les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD), ce sentiment étant accentué par la fracture géographique entre le "haut et le bas" de Wimereux.

On constate un sentiment de mal être des habitants qui se retrouvent dans l'existence d'une petite délinquance, accentué par le fait que les parents semblent en grande difficulté quant à leur capacité à assumer leurs fonctions parentales et ce sont ces mêmes parents qui n'hésitent pas à venir vers le centre quand souvent il est un peu tard parce que l'enfant est soit exclu du collège ou du lycée soit incarcéré. Même si de nombreuses actions sont menées conjointement par le Centre SocioCultuel et par les bailleurs sociaux, force est de constater que les moyens doivent être accrus pour plus de présence dans le quartier en proposant aux habitants de s'investir dans des projets qui favorisent le vivre ensemble.



WIMILLE/BON SECOURS ET LA COLONNE

Le quartier bénéficie d'une école maternelle, d'un bâtiment dénommé CCFL qui abrite une mairie annexe, une annexe de la médiathèque et des salles associatives. La mairie a en projet la démolition de ce bâtiment pour y reconstruire une salle polyvalente et un complexe à but culturel et associatif.

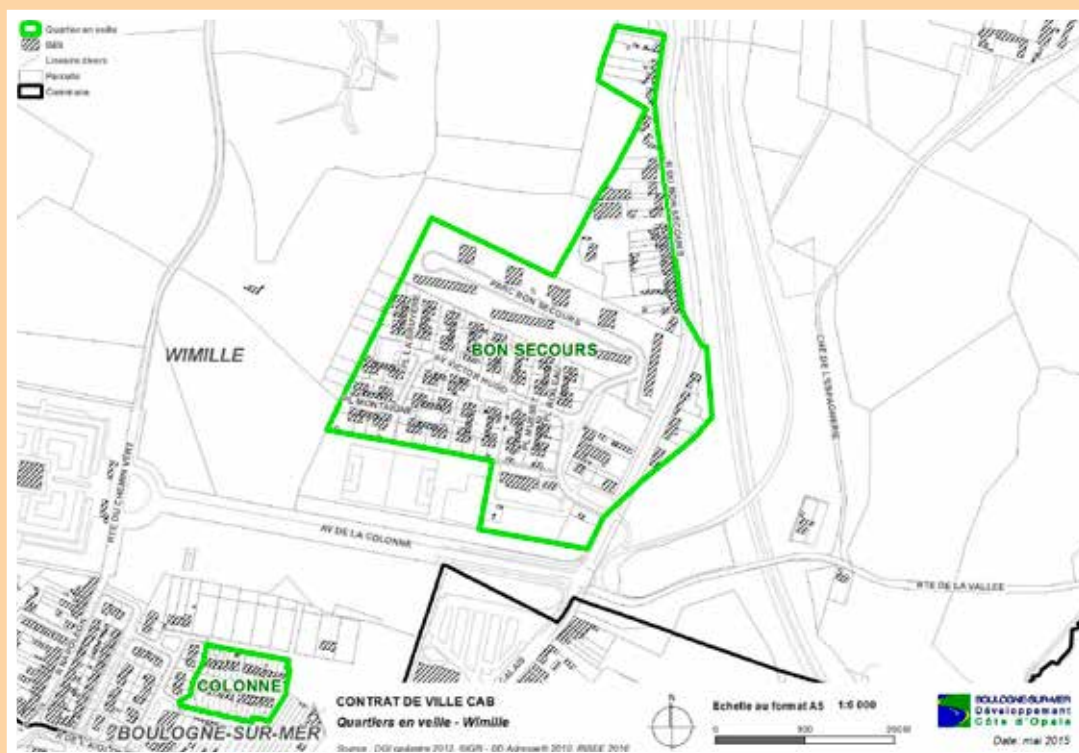
Sur le quartier Bon Secours à proprement parler, il n'existe pas de commerce. Par contre le quartier contigu de la Colonne bénéficie de plusieurs commerces et de services de proximité.

Le tissu associatif est relativement important sur le quartier. La plupart des associations sont dynamiques et maintiennent un certain lien social : les "Doliphines"(majo-ретtes), le billard Club, Magik Evolution (musique), Wimille Vie Loisirs (hip hop), Atout Coeur pour les personnes âgées, les anciens combattants, les restos du coeur, Loisirs Animation Bon Secours (animations diverses de quartier).

La mission locale est présente une fois par mois. Deux cabinets médicaux sont installés sur le quartier. Le quartier Bon Secours est composé de 3 ensembles distincts. La rue du Bon Secours est constituée d'une trentaine de maisons individuelles implantées en parallèle de la voirie. Le second ensemble est constitué du parc immobilier de Pas-de-Calais Habitat représentant 160 logements. Enfin le quartier des Places est constitué d'environ 110 habitations individuelles appelées "chacun chez soi".

Le quartier est situé à proximité immédiate de Boulogne-sur-Mer, Saint-Martin-Boulogne. Les transports en commun de bus desservent le quartier : deux arrêts de bus côté Bon Secours sont présents.

Les habitants du quartier semblent relativement repliés sur le quartier. La municipalité oeuvre dans le sens d'une véritable identité Wimilloise. Néanmoins, l'identité de quartier reste ancrée. A ce titre, les habitants semblent relativement solidaires et participent facilement aux activités et manifestations de quartier même si la tendance de perte de lien social est également constatée.





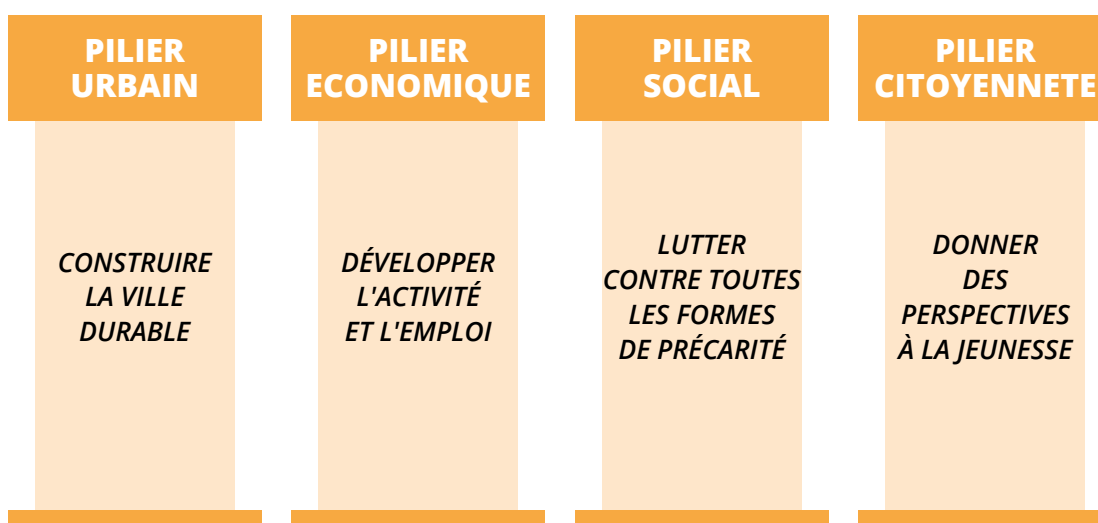
LE CADRE STRATÉGIQUE DU CONTRAT DE VILLE

2.1. PILIER URBAIN : CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE	Page 69
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
1 - Améliorer la qualité de l'habitat et ses performances énergétiques	Page 70
2 - Encourager la mobilité et promouvoir des modes de transports plus doux	Page 77
3 - Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	Page 79
4 - Placer les habitants au coeur du projet	Page 84
2.2. PILIER ÉCONOMIQUE : DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI	Page 87
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
1 - Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie	
2 - Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi	
3 - Encourager la création et le développement d'activités économiques	
4 - Promouvoir de nouvelles formes de collaboration économique	
2.3. PILIER SOCIAL : LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ	Page 94
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
1 - Faire de l'éducation et de la réussite scolaire une priorité	Page 95
2 - Renforcer les actions de soutien à la parentalité	Page 98
3 - Faciliter l'accès aux dispositifs de soin, de prévention et d'éducation à la santé	Page 100
4 - Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs	Page 103
2.4. PILIER CITOYENNETÉ : DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE	Page 106
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	
1 - Favoriser l'engagement citoyen des jeunes, la mobilité et l'initiative	Page 107
2 - Promouvoir l'alternance comme tremplin vers l'emploi	Page 110
3 - Favoriser la diffusion de la culture numérique et l'accès à la connaissance	Page 112
2.5. AUTRES PRIORITÉS TRANSVERSALES	Page 114
2.5.1. Égalité entre les hommes et les femmes	
2.5.2. La prévention et la lutte contre les discriminations	

Le cadre stratégique est le coeur du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. Il est justifié par le diagnostic réalisé à l'échelle de l'agglomération boulonnaise et de ses quartiers. Il justifie les moyens qui seront mobilisés et les engagements des partenaires.

Il doit être le plus précis possible pour faire émerger la notion de "projet" au détriment de la notion de "guichet". Il appelle une animation renouvelée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les communes en lien avec l'État et l'ensemble des partenaires.

Il est l'expression de la volonté du territoire pour réduire les inégalités dans les quartiers de la politique de la ville et favoriser le développement durable de l'agglomération boulonnaise. Il est composé de quatre piliers qui découlent des priorités d'intervention du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers". Ils sont en phase avec les préconisations de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale et ses documents de cadrage pour les contrats de ville.



Ces quatre piliers du contrat de ville sont précisés par des objectifs stratégiques et des objectifs opérationnels. L'ambition est de faire émerger une réponse de territoire et d'être moins tributaire des appels à projets annuels et de leurs retours aléatoires. Cela passe par une animation plus proactive et directive de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et des communes.

▲ 2.1. PILIER URBAIN CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE

Le pilier urbain doit permettre de traiter les principaux dysfonctionnements urbains identifiés dans l'agglomération boulonnaise. Il ne se limite toutefois pas au "béton". Il englobe aussi la mobilité, la sécurité et la place des habitants, tout ce qui forge le "vivre-ensemble". Il s'inscrit pleinement dans une logique de développement durable et d'amélioration de la performance énergétique des habitats et équipements publics. Il s'agit autant de diminuer la précarité énergétique des habitants que de préserver l'environnement.

Le PILIER URBAIN – CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE se compose plus précisément de QUATRE OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

AMELIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET SES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES

**ENCOURAGER LA MOBILITE ET PROMOUVOIR
DES MODES DE TRANSPORTS PLUS DOUX**

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DES HABITANTS

PLACER LES HABITANTS AU COEUR DU PROJET

Ce pilier s'inscrit dans la stratégie urbaine d'ensemble dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il induit des interventions différentes selon les quartiers du contrat de ville.

Pour le centre ville de Boulogne-sur-Mer, cela passera notamment par une politique forte de lutte contre l'habitat indigne et par une stratégie de requalification du parc pour les autres quartiers d'habitat social. Sur ce point, le territoire a démontré ses capacités à mener des opérations lourdes de rénovation urbaine avec les deux conventions ANRU en cours d'achèvement et pour lesquelles l'objectif est de maintenir le niveau de qualité de vie atteint.

L'ambition est plus largement de mettre en place les conditions urbaines de mixité sociale au sein des quartiers. La stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération sera définie pour atteindre cet objectif. Déléataire en matière d'attribution des aides à la pierre depuis 2006, la Communauté d'agglomération du Boulonnais a développé une politique volontariste en dépassant chaque année ces objectifs de production de logements sociaux en dehors des QPV et de réhabilitation du parc privé. Avec la même ambition de mixité sociale, la CAB s'engage à mettre en place la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui définira les objectifs en matière d'attribution et de mutation et la convention de mixité qui fixera ces orientations en mettant en oeuvre notamment la coopération entre bailleurs et réservataires. Un travail va être engagé dans le cadre du protocole de préfiguration avec les communes et les bailleurs afin d'établir une cotation des logements, du peuplement et de la demande pour définir le plan d'actions contribuant aux objectifs de mixité sociale.

Les OBJECTIFS STRATÉGIQUES du PILIER URBAIN – CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE doivent être resitués dans leur contexte (matrice atouts/fragilités) et précisés par des objectifs opérationnels.

Ces priorités d'intervention sont illustrées par les premières réponses apportées au titre de la programmation 2015 mais aussi et surtout par les projets structurants qui doivent voir le jour d'ici 2020 dans le cadre du contrat de ville.

AMELIORER LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET SES PERFORMANCES ÉNERGETIQUES

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Les deux PRU ont introduit une nouvelle qualité urbaine dans des quartiers autrefois marqués architecturalement.	D'autres dysfonctionnements urbains (Triennal/Aiglons, Tour du Renard, ...) suscitent une attente grandissante de la part des habitants.
Des quartiers ANRU qui bénéficient de nouveaux équipements structurants (médiathèques, salle de spectacles, commerces..).	Des quartiers moins stigmatisés mais pas encore suffisamment attractifs pour une véritable mixité sociale.
Une nouvelle qualité de vie dans des logements plus éco-responsables.	L'évolution du reste à vivre reste à surveiller en lien avec une appropriation des nouveaux logements.
Un Plan Local de l'Habitat avec des objectifs chiffrés de résorption de l'habitat insalubre et de mixité sociale.	Rareté du foncier qui complique les opérations urbaines.
Des outils (PIG, plan 100 000 logements, ANAH, ...) au service d'un habitat avec de meilleures performances énergétiques.	Parc privé de faible qualité./ Complexité des procédures et question du financement des travaux./ Baisse démographique dans le tissu urbain central.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 – réussir "l'après-ANRU" pour les quartiers Transition à Boulogne-sur-Mer et Carnot à Le Portel

Au sein du quartier de Transition, il s'agissait ainsi de refondre totalement les espaces publics et de créer la mixité fonctionnelle et d'habitat qui faisaient défaut initialement, tant le quartier était dégradé et stigmatisé. Il est à noter également que le quartier est désormais desservi en son coeur par une ligne de bus.

Dans le cadre du PRU Transition, l'offre de Logements Locatifs Sociaux a été très principalement reconstituée sur site (634 constructions sur site et 114 hors site), afin d'une part de répondre aux souhaits des habitants et d'autre part de répondre à la problématique de rareté du foncier constructible sur l'agglomération.

Le renouveau et la mixité au sein du quartier a donc été introduit par la variété architecturale, et de forme du bâti et l'aménagement d'espaces publics (verts, aires de jeux ...) et résidentialisés. Des jardins partagés ont également été créés.

La démarche de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) en lien avec les services et les usages constatés a permis d'ajuster certains aménagements. Par ailleurs, la sensibilisation et la rationalisation de la responsabilité de l'entretien entre bailleur social et ville ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le quartier Carnot était en rupture totale avec son environnement urbain. Les immeubles se distinguaient par leur grande hauteur, leur densité et la concentration d'un grand nombre de logement à la cage d'escalier (50 logements). Le changement d'image du quartier a été initié en début de programme par la construction d'une médiathèque dont le

rayonnement dépasse largement le quartier, par la réhabilitation du centre social et par la réhabilitation des 2 tours de 50 logements conservées (sur 4). Une première phase d'aménagement public a accompagné ces réalisations (dont un parc en lien avec la Médiathèque).

La finalisation récente de la dernière démolition (bâtiment Vallès) a enclenché une nouvelle étape du changement d'image du quartier et libère un foncier permettant de finaliser les dernières opérations sur site (construction d'une maison de la petite enfance et de la santé, construction de 46 logements locatifs sociaux, finalisation des aménagements publics).

L'enjeu des deux prochaines années est donc la réalisation des travaux sur site alors que le quartier doit continuer à fonctionner. Il est à noter que le projet a été un facteur de diversification hors site (202 logements locatifs livrés à ce jour sur 210). Une opération de diversification sur site est également prévue avec la création de 3 îlots de 7 logements adaptés pour l'accueil et le maintien à domicile de personnes âgées (réalisé par un opérateur privé).

Le second enjeu est de tirer vers le haut l'autre partie du quartier des Résidences qui n'était pas dans le coeur de cible de la convention ANRU en créant les interactions avec les équipements publics (médiathèque au coeur du quartier, maison de la santé et de la petite enfance, centre social) et les aménagements réalisés dans ce cadre.

2 - conduire deux nouveaux projets de renouvellement urbain dans les quartiers Triennal/Aiglon à Boulogne-sur-Mer et Tour du Renard à Outreau

Le quartier de Triennal-Aiglon est implanté sur un vaste plateau le long de la voie historique du Chemin Vert et présente une continuité urbaine entre le plateau et le centre ville malgré la rupture topographique grâce à un coteau urbanisé. Sa façade importante sur la rue du Chemin Vert qui constitue la voie structurante et d'animation du quartier est tout autant un atout que la nature présente aux portes du quartier (vallon boisé de Beauraupaire et coteau maritime). Toutefois ce quartier présente des faiblesses fortes :

- ▶ un habitat social décomposé en plusieurs unités distinctes, séparées par le tissu de faubourg traditionnel : rues composées de maisons de ville avec jardin ;
- ▶ de faibles échanges entre Triennal et les autres quartiers : urbanisation de faubourg et équipements qui constituent des barrières ;
- ▶ des tissus urbains qui se tournent le dos ;
- ▶ processus d'isolement lié à la forme urbaine, impasses, pas de desserte de transports en commun interne au quartier.

L'image de la Tour du Renard vis-à-vis de l'extérieur est particulièrement dégradée. Les partenaires des commissions de relogements constatent ainsi que ce site est peu attractif pour les candidats, qui n'acceptent d'y être logés qu'en dernier recours.

D'un point de vue urbain, le quartier est en rupture avec son environnement. Le site localisé à proximité de nombreux services et équipements (parcs, gymnase, écoles, commerces,...) dispose des équipements de qualité, structurants à l'échelle de la ville (collège rénové, équipements sportifs neufs,...), qui constituent une zone d'échange entre les différents quartiers. De plus le quartier est composé d'un habitat dont les statuts d'occupation sont variés. Mais il présente de nombreux problèmes :

- ▶ un tissu urbain hétérogène : le périmètre est composé de 7 bâtiments collectifs de 5 étages chacun alors que les abords du périmètre sont composés d'un habitat résidentiel groupé mitoyen ;
- ▶ un fort contraste entre la typologie du périmètre envisagé pour l'opération de renouvellement urbain de la Tour du Renard et son environnement, ce qui provoque un sentiment de rupture et d'isolement de la parcelle, tant du point de vue de l'extérieur que du vécu des habitants ;

- ▶ un quartier difficilement lisible de l'extérieur, fermé sur lui-même ;
- ▶ un secteur enclavé (la rue du Professeur Clerc est la voirie principale du quartier et la desserte interne du quartier est ensuite gérée par un réseau complexe de voiries) ;
- ▶ une mixité de morphologie, une stigmatisation du logement collectif (l'habitat collectif haut de la Tour du Renard est stigmatisé au sein d'un quartier résidentiel) ;
- ▶ un bâti obsolète et des logements inadaptés.

Le conventionnement avec l'ANRU pour ces deux quartiers est donc une priorité. Le protocole de préfiguration permettra de définir l'intégralité des besoins d'intervention. L'enjeu de ces conventions est plus large que le confort des logements et l'amélioration de leurs performances énergétiques.

C'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Pour Triennial-Aiglon, et après Transition, il s'agit de prolonger la requalification du quartier Chemin Vert dans son environnement urbain. Il existe des similitudes (conditions de logement, enclavement, ...) entre ces deux phases mais dans cette nouvelle phase il est surtout question de briser le repli de Triennial sur lui-même et d'ouvrir le quartier, d'en repenser les voies de circulation et de favoriser l'implantation de services à la population (tour de co-working, ...). Le "vivre-ensemble" et le lien social sont moins dégradés aux Aiglons mais l'amélioration des logements est indispensable. Ses habitants ne peuvent et ne doivent pas être "oubliés" de cette vaste opération de requalification du quartier Chemin Vert.

Pour la Tour du Renard, et au-delà de la symbolique, il s'agit de démolir l'ensemble des logements et de reconstruire des îlots à proximité et de recréer du lien social par des structures de proximité (centre socio-culturel par exemple).

Les objectifs sont donc :

- ▶ d'accompagner le désenclavement des quartiers par une restructuration en profondeur permettant de mieux les relier à la ville et à l'agglomération boulonnaise ;
- ▶ et de redonner aux quartiers une certaine attractivité en terme de logements et d'équipements.

3 - améliorer le cadre de vie des quartiers non concernés par l'ANRU

Les quartiers Damrémont à Boulogne-sur-Mer et Henriville/Montplaisir sur les communes de Boulogne-sur-Mer et Le Portel ne sont pas retenus dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Ils ont chacun leurs spécificités. Pour Damrémont, il s'agit de poursuivre le retournement du quartier vers le centre de Boulogne-sur-Mer. L'aménagement des berges de la Liane est un atout indéniable et a permis de casser la frontière naturelle que La Liane constituait entre le quartier et le reste de la ville de Boulogne-sur-Mer. Mais cette ouverture doit être plus large. Cela passe par la restructuration des équipements du quartier (CJC Léon Blum, salle polyvalente Damrémont, ...) et la requalification des voies de circulation. Le quartier Henriville/Montplaisir est pour sa part un quartier mixte composé d'habitats publics mais également de logements privés. Il n'est pas dénué de mixité sociale mais souffre d'un déficit d'attractivité notamment de par la faible qualité de son patrimoine bâti mais aussi d'un relatif isolement vis-à-vis des centres villes de Boulogne-sur-Mer et de Le Portel. Le quartier a fait l'objet d'une opération de démolition-reconstruction importante rue Copernic portée par le bailleur et les deux communes. Cela a permis de démolir 44 logements vétustes et d'en reconstruire 71. Cette opération, financée dans le cadre de la délégation en matière d'attribution des aides à la pierre, contribue fortement à requalifier l'aménagement du quartier et doit être motrice dans la régénération du secteur. Le quartier Malborough à Saint-Martin-Boulogne connaîtra lui aussi des évolutions dans la mesure où le Ministère de la Justice doit édifier un centre de semi-liberté avec une ouverture prévue au deuxième semestre 2016. Une partie du terrain sera rétrocédée à la ville de Saint-Martin-Boulogne avec l'obligation d'y réaliser des logements aidés et/ou des équipements publics (espace petite enfance, parcours sportifs, espaces de jeux, ...). A Léon Blum, un terrain de sports de proximité sera

construit et des équipements de vidéo-protection seront mis en place.

Il convient sur ces quartiers de consolider la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). La GUSP permet de mobiliser, autour des collectivités l'ensemble des intervenants présents sur un quartier : les bailleurs, les syndicats, la Police, la Justice, l'éducation, la prévention et les habitants. L'enjeu majeur de la "GUSP" est d'assurer la pérennité des travaux pour répondre au développement durable et offrir une meilleure qualité de vie aux habitants.

Les enjeux et les thématiques de la GUSP sont nombreux :

- ▶ améliorer les espaces extérieurs. Il s'agit de régler les problèmes juridiques de propriété des espaces, d'améliorer la propreté dans les espaces publics et privés, de réduire le volume des encombrants, et d'améliorer la collecte des ordures ménagères.
- ▶ renforcer la tranquillité publique. La présence humaine répond aux aspirations des habitants à plus de sécurité.
- ▶ équilibre social et qualité de service. Il convient de veiller à l'équilibre du peuplement et au maintien d'un service de qualité aux habitants (rapidité des interventions, vérification du nettoyage, ...).

La GUSP répond à un besoin d'articulation entre les différents acteurs qui interviennent sur les quartiers "politique de la ville". La mise en cohérence des actions de gestion de proximité est une condition nécessaire à la réussite de la politique de la ville. L'articulation entre le social et l'urbain est au coeur de la volonté du territoire, en cohérence avec la volonté du législateur.

4 - résorber l'habitat indigne

Cet axe n'est pas limité au quartier centre ville de Boulogne-sur-Mer mais il s'y pose avec une acuité particulière. En effet le développement d'un logement privé "social" de fait avec une forte indignité appelle d'autres réponses que celles traditionnellement développées dans le cadre de la politique de la ville. L'article 84 de la loi de mobilisation et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 est venu clarifier les contours de la notion d'habitat indigne. Désormais, il faut comprendre par logement indigne, toutes les situations dans lesquelles l'état des locaux, installations ou logements, exposent leurs occupants à des risques pour leur santé ou leur sécurité, et dont le traitement relève donc des pouvoirs de police exercés par les maires et les préfets, selon la nature des désordres constatés.

Sont donc visés par cette nouvelle définition :

- ▶ les locaux et installations utilisés à des fins d'habitation et impropres par nature à cet usage (caves, sous-sols, combles, ...);
- ▶ les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, exposent leurs occupants à des risques manifestes pour leur santé ou leur sécurité.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a mis en place depuis 2008 plusieurs Programmes d'Intérêt Général (PIG) ayant pour thématique la lutte contre les logements indignes. Le PIG en cours depuis 2014 "habiter mieux et logements indignes" a donc pour objectif de repérer les logements potentiellement indignes, d'inciter les propriétaires à réaliser des travaux grâce aux différentes subventions mobilisables, de réaliser la grille de dégradation ou d'insalubrité du logement et d'accompagner le propriétaire dans ses démarches.

Plusieurs subventions peuvent être sollicitées. Les propriétaires occupants sous plafonds de ressources peuvent bénéficier de 50 % de subvention ANAH sur les travaux permettant l'éradication de l'insalubrité de leur logement, ainsi que 15 % de subvention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et d'une subvention du Conseil Régional Nord-Pas de Calais si les travaux permettent également de réaliser un gain énergétique important. En fonction du conventionnement de loyer choisi, les propriétaires bailleurs peuvent aussi

solliciter jusqu'à 45 % de subvention ANAH sur les travaux permettant l'éradication de l'insalubrité du logement, ainsi que 10 % de subvention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et d'une subvention du Conseil Régional Nord-Pas de Calais si les travaux permettent également de réaliser un gain énergétique important.

En fonction du conventionnement de loyer choisi, les propriétaires bailleurs peuvent aussi solliciter jusqu'à 45 % de subvention ANAH sur les travaux permettant l'éradication de l'insalubrité du logement, ainsi que 10 % de subvention de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et d'une subvention du Conseil Régional Nord-Pas de Calais si les travaux permettent également de réaliser un gain énergétique important.

Dans la poursuite du protocole de lutte contre l'habitat indigne, l'État, la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les 22 communes de l'agglomération, la Caisse d'Allocations Familiales de Calais et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais interviennent contre l'habitat indigne en repérant les logements éventuellement concernés, et pour les travailleurs sociaux en réalisant et en transmettant les Relevés d'Observations Logement (ROL) aux partenaires afin que ceux-ci puissent mettre en place leurs moyens d'intervention.

Sur la commune de Boulogne-sur-Mer, le Service Communal d'Hygiène et de Santé est compétent pour réaliser les arrêtés d'insalubrité et entamer les procédures d'insalubrité répressives.

La question du traitement du logement seul ne peut pas en effet résoudre la question de l'attractivité du centre ville qui passe par la poursuite de la requalification des espaces publics. Le passage Siblequin pose aussi des questions de sécurité et participe à l'image dégradée de cette partie du centre ville de Boulogne-sur-Mer. Il faut reconquérir cet espace en proie à la marginalisation avec des projets à dimension sociale et économique (développement de l'économie sociale et solidaire, services numériques, ...).

5 – accompagner les habitants

L'accompagnement des habitants concerne à la fois l'évolution du quartier (Cf. Participation des habitants) mais également le changement d'habitat. Ces changements engendrent des modifications des relations de voisinage et donc du tissu social de chaque ménage mais aussi des transformations des modes d'occupation (passage du logement collectif à l'individuel par exemple) qui ont des impacts sur les pratiques quotidiennes et le coût des charges.

Cet accompagnement peut être individuel en s'appuyant sur les différents acteurs de terrain (bailleurs, travailleurs sociaux...) et sur les lieux ressources comme notamment les Maisons de Projet mais aussi collectif par des ateliers animés par les services des collectivités ou des structures associatives.

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Ville de Boulognesur-Mer	J'économise	Sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie et aux comportements écocitoyens via un appartement pédagogique.

Protocole de préfiguration ANRU

Ce protocole précise les objectifs poursuivis dans le cadre de ce volet urbain pour les quartiers identifiés comme pouvant faire l'objet d'un projet de renouvellement urbain co-financé par l'ANRU.

Il définit un programme de travail nécessaire à la contractualisation dès 2015 :

- ▶ étude d'attractivité du marché immobilier privé notamment au sein des QPV : il s'agit d'objectiver la capacité de diversification de l'habitat dans les quartiers ;
- ▶ diagnostic de l'occupation et du fonctionnement du parc locatif à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et déclinaison de la stratégie de peuplement dans une perspective de mixité sociale ;
- ▶ déclinaison de la stratégie de relogements à l'échelle des deux quartiers ANRU ;
- ▶ complément à l'étude urbaine de Triennial-Aiglon ;
- ▶ étude urbaine pré-opérationnelle Tour du Renard ;
- ▶ étude de développement économique au sein des quartiers ;
- ▶ étude de capacité du réseau de chauffage urbain de la Tour du Renard ;
- ▶ mise en place du dispositif d'évaluation ;
- ▶ assistance Maîtrise d'Ouvrage de la CAB et des communes ;
- ▶ stratégie de co-construction du projet avec les habitants ;
- ▶ financement des équipes-projets ;
- ▶ poursuite du coordonnateur GUSP.

Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain de Triennial-Aiglon

- ▶ recomposer des îlots par des opérations de démolition-reconstruction et réaliser des traversées du quartier afin de constituer un tissu urbain dans la continuité du quartier Transition ;
- ▶ ouvrir le quartier sur les espaces voisins en utilisant des outils qualitatifs de l'espace public comme les zones 30 et les zones de partage (également moyen d'unification entre les quartiers) ;
- ▶ supprimer certaines poches de stationnement en coeur d'îlots en préférant une implantation avec accès directs depuis la voie périphérique ;
- ▶ s'appuyer sur un nouveau maillage interne créant des espaces publics, des lieux d'échanges forts : à la fois Place Vignon, les entrées de quartiers et les espaces internes au quartier ;
- ▶ réorganiser certaines unités scolaires afin de libérer du foncier ;
- ▶ redéfinir des espaces sportifs en plein air libres d'accès ou encadrés ;
- ▶ créer un espace en intérieur pouvant accueillir des pratiques sportives de quartier ;
- ▶ requalifier les cellules commerciales et l'espace public aménagé place Vignon vers plus d'espace pour le marché et création de quelques cellules commerciales ;
- ▶ rendre visible les associations dans le quartier : effet de vitrine, mutualisation d'équipements, de salles, pour maintenir et renforcer le lien associatif et social au coeur du quartier.

Signature de la convention de renouvellement urbain d'intérêt local de la Tour du Renard

- ▶ opération de démolition-reconstruction afin de recomposer des îlots et des traversées du quartier afin de constituer un tissu urbain dans la continuité du pavillonnaire environnant ;
- ▶ regrouper l'école maternelle de la Tour du Renard et l'école primaire Louise Michel (située en limite de périmètre, au Sud du quartier) : ces établissements forment déjà un même groupe scolaire ;
- ▶ amplifier la diversification des statuts de logements à l'échelle du quartier (une intervention de type de démolition/reconstruction aura un impact fort sur la diversification géographique) ;

- ▶ désenclaver le quartier par la restructuration du réseau viaire ;
- ▶ construire un centre social et culturel.

Poursuite du Programme d'Intérêt Général

A l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, lutte contre le logement indigne dans l'ensemble du périmètre du contrat de ville (quartiers prioritaires et quartiers en veille).

Développement de la GUSP

Étendre la pratique, améliorer le cadre de vie, l'offre de services, ...

Sensibilisation aux éco-gestes

Développement des ateliers et des animations.

Extension de l'action menée sur le secteur Triennial/Aiglons à l'ensemble des quartiers prioritaires (Communauté d'agglomération du Boulonnais, bailleur Habitat du Littoral, Conseil Départemental du Pas-de-Calais).

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre de démolitions-reconstructions.	Diversification de l'habitat (PLS, accession sociale, accession libre) et mixité induite.
Nombre de relogements réhabilités.	Incivilités, dégradations dans les espaces publics.
Nombre de Relevés d'Observations Logements.	Travaux réalisés et gain énergétique des logements.
Nombre de clauses d'insertion dans les marchés publics.	Heures d'insertion générées par les opérations de renouvellement urbain.
Nombre d'ateliers éco-gestes.	Nombre d'habitants accompagnés (atelier, suivi individuel, ...).
Nombre d'aides allouées.	

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, bailleurs sociaux, ANRU, CAF, Caisse des Dépôts et Consignations, DDTM, ...

ENCOURAGER LA MOBILITÉ ET PROMOUVOIR DES MODES DE TRANSPORTS PLUS DOUX

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Un Plan de Déplacement Urbain à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.	Les modes de transports alternatifs et doux doivent encore être expérimentés et promus
Des quartiers éloignés des principales zones d'emploi mais relativement désenclavés.	La mobilité dans les quartiers fait face à des obstacles d'ordre culturel.
Un réseau de transports en commun développé mais qui ne bénéficie pas d'une image "attractive".	
Des outils "mobilité/emploi" variés mais manque de visibilité et de lien.	

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1 – lutter contre les freins à la mobilité

Cet objectif se pose avec une acuité particulière dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville car les obstacles sont aussi d'ordre culturel. Ils ne tiennent pas uniquement à l'offre.

2 – poursuivre le désenclavement des quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise ne se situent pas en "banlieue". Ils sont au coeur du tissu urbain central. La problématique du désenclavement sera néanmoins au coeur des projets de renouvellement urbain car il est bien question de raccrocher l'ensemble des quartiers à leur environnement urbain.

3 – diversifier les modes de déplacements

Le réseau de transports urbains est relativement dense. C'est une réponse à la question de la mobilité pour les habitants des quartiers prioritaires. Dans une logique de développement durable, d'autres modes plus actifs doivent être encouragés en lien avec l'enjeu de la santé.

PROJETS 2015-2020

Plan de communication globale Mobilité

Il s'agit de valoriser les outils emploi/mobilité (financement de permis, ...) et d'augmenter les bénéficiaires habitant les quartiers prioritaires du contrat de ville.

Expérimentation d'un chéquier mobilité (quartiers prioritaires et quartiers en veille)

- ▲ Gratuité sous conditions des services mobilité (tickets transports en commun).
- ▲ Offre découverte bus pour les jeunes (en contrepartie participation à des actions bénévoles).
- ▲ Gratuité du service pass'mobile pour les habitants en lien avec leurs recherches emploi.
- ▲ Micro-crédit Nouvel Élan à taux zéro (prise en charge bonification par la CAB) pour les habitants du contrat de ville (acquisition de véhicule, financement du permis de conduire au sein de l'autoécole sociale, ...).

Pérennisation de l'auto-école sociale dans le quartier du Chemin Vert de Boulogne-sur-Mer

- ▶ Renforcer les partenariats avec les structures sociales et emploi.
- ▶ Réformer la bourse "Bouger pour le permis" initiée par la CAB.

Rallye Cité mobile

- ▶ Relocaliser l'action Cité Mobile dans les quartiers prioritaires.
- ▶ Action d'éducation à la mobilité et au civisme dans les transports en commun en milieu scolaire portée par la CAB.

Achèvement de l'aménagement des berges de la Liane

- ▶ Aménagements en frange du quartier Damrémont.
- ▶ Animations autour du vélo et d'autres modes doux.

Aménagements de voiries dans le cadre des projets urbains

Le projet Transition a permis de faire entrer le bus au sein du quartier. Le projet Triennial/Aiglons doit permettre d'ouvrir le quartier et de revoir les voies de circulation.

Sensibilisation aux modes doux

- ▶ Eco-mobilité scolaire (MAP, vélo, ...) dans les quartiers prioritaires.
- ▶ Aménagements autour des collèges.
- ▶ Ateliers de sensibilisation et d'apprentissage dans les structures jeunesse.
- ▶ Organisation d'événementiels.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre de permis financés.	Evolution de la fréquentation du réseau urbain.
Nombre d'actions de sensibilisation et de communication.	Nombre d'habitants sensibilisés.
Nombre d'outils "mobilité".	Niveau d'utilisation des services "mobilité".
Nombre d'aménagements réalisés.	Evolution des usages et des pratiques.

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, Caisse des Dépôts et Consignations, Mari-néo, associations, ...

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE DES HABITANTS

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Des faits de délinquance (dégradations, incivilités, ...) MAIS pas de violences urbaines caractérisées et organisées.	
De nombreux dispositifs (Zone de Sécurité Prioritaire, FIPD, partenariats police nationale/polices municipales, ...) et instances de concertation (cellules de veille, ...). Mais un manque de réponses opérationnelles et un déficit de coordination à l'échelle intercommunale.	
Des éducateurs de prévention spécialisée présents dans les rues.	Déficit d'éducation, problèmes de parentalité.
Des travailleurs sociaux au sein de la police et de la gendarmerie.	Une délinquance qui expose particulièrement les mineurs.
Un développement de la vidéo-protection et des aménagements urbains repensés dans une logique de prévention situationnelle lors des opérations de renouvellement urbain.	Une délinquance "sociale" (violences intra-familiales, violences en lien avec des comportements addictifs à risques).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels du volet prévention et sécurité du contrat de ville doivent être en cohérence avec les priorités du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance :

- ▲ les jeunes exposés à la délinquance ;
- ▲ la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- ▲ et la tranquillité publique.

Les réponses qui en découlent doivent tenir compte des spécificités dans les quartiers prioritaires du contrat de ville. Elles appellent une répartition entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes, les associations et les autres acteurs spécialisés. Cette articulation se fera au regard notamment des travaux effectués au sein des cellules de veille et pourra donner lieu à des mutualisations sur les besoins exprimés de manière transversale.

1 - renouveler les partenariats locaux

Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, cellule opérationnelle Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP), cellules de veille communales ... les instances de concertation existent mais l'organisation doit être remise à plat pour mieux structurer la prévention de la délinquance à l'échelle de la CAB. Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit avoir un rôle pivot. Il constitue le cadre de concertation sur les priorités locales et doit formaliser les conditions de coopération entre les différents acteurs. Il doit permettre une meilleure observation territoriale, une meilleure prise en compte des problématiques locales et des réponses plus adaptées.

2 – renforcer les réponses apportées aux jeunes exposés à la délinquance

En réponse au diagnostic, les jeunes font partie de la cible prioritaire. Il s'agit de renforcer les programmes de prévention et de développer des réponses éducatives.

3 – mettre en oeuvre un schéma de tranquillité publique à l'échelle du contrat de ville

La mise en oeuvre d'un schéma de tranquillité publique à l'échelle du contrat de ville s'inspirera de la méthodologie développée dans les études de sûreté et de sécurité en amont des projets de renouvellement urbain. Il englobera l'équipement en vidéo-protection et les autres aménagements urbains (logement, transports, ...) dans une approche situationnelle globale. Il tiendra compte aussi de la présence humaine et de l'offre de médiation à vocation de tranquillité publique.

4 – favoriser l'accès aux droits

L'accès aux droits englobe l'information judiciaire et aussi l'aide aux victimes. Des services sont proposés dans l'agglomération boulonnaise. Ils sont inégalement répartis et en particulier dans le périmètre du contrat de ville. Ils ne font pas l'objet d'une communication globale et l'offre est donc peu lisible pour les habitants.

PROGRAMMATION 2015

Contrat de ville

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Centre Social Espace Carnot	Prévention de la délinquance et lutte contre les exclusions...	Accompagnement vers l'emploi de jeunes suivis par l'éducateur de rue.

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Association Blanzly Pourre	Accueil d'auteurs de violences intrafamiliales	Accueil à la demande d'un magistrat, d'auteurs de violences intra-familiales au centre d'hébergement ou en appartement partagé. Accompagnement du parcours de soin en lien avec le contrôle judiciaire.
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de Familles	Permanences juridiques et groupes de parole à destination des victimes de violences conjugales	Permanences juridiques au commissariat pour accompagner les victimes tout au long de la procédure judiciaire. Groupes de paroles de personnes victimes de violences conjugales.
Tous Parrains	Ateliers techniques de recherches d'emploi pour les jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse	Ateliers de techniques de recherches d'emploi pour aider les jeunes suivis par la PJJ dans leur insertion professionnelle.

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Echoterra	Groupes thérapeutiques-pour auteurs de violences	Apporter un soin par le biais de groupes de psychodrame à des auteurs de violences afin de lutter contre la récidive.
CSC Audrey Bartier de Wimereux	Le défi citoyen	Actions et suivis individuels visant à faire référence à la loi autour des actes de délinquance, responsabiliser les parents dans la prise en charge des jeunes exposés à la délinquance.
Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne	Prévention de la délinquance dans le quartier Marlborough	Chantiers jeunes bénévoles et ateliers de boxe éducative visant la resocialisation d'un public en difficultés
Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire (AVIJ)	Présence de l'AVIJ 62 au sein du commissariat de Boulogne-sur-Mer	Permanence hebdomadaire au commissariat central de Boulogne-sur-Mer et mensuelle au point de police de proximité de Beaufort.
AVIJ	Accompagnement des victimes d'actes infractionnels/accidentels subis au sein de la sphère intra-familiale	Accompagnement juridique, psychologique et social de toute victime.
Mission Locale du Pays Boulonnais	Poursuite de l'action accompagnement des jeunes sous main de justice	Organisation de temps d'échanges avec les conseillers d'insertion et le référent justice de la Mission Locale et les éducateurs en milieu ouvert, permanences en milieu fermé, ...
Conseil Départemental	Mise en place d'une coordonnatrice sociale auprès du commissariat de Boulogne-sur-Mer	Garantir l'accueil, l'écoute, l'orientation des victimes d'infractions pénales, améliorer le traitement de la personne vulnérable, assurer le suivi des interventions de la police (fugues, tentatives de suicide, ...).
Ville de Boulogne-sur-Mer	Tout n'est qu'outil	Impulser une dynamique positive auprès de jeunes en mésentente sociale, travailler sur les postures sociales... par le biais de chantiers jeunes citoyens.
Littoral Préventions Initiatives	Prévenir, accompagner les violences	Prévention de la violence et du harcèlement en milieu scolaire et accompagnement des victimes de violences et/ou harcèlement et leurs familles.

PROJETS 2015-2020

Réactivation du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Repenser les liens à une double échelle :

- ▶ à l'échelle de l'arrondissement entre la Sous-Préfecture et les intercommunalités ;
- ▶ à l'échelle de l'agglomération boulonnaise, entre la Sous-Préfecture, la CAB et les communes.

Nouvelle organisation du Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance : programme pluriannuel en cohérence avec le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance, instance de suivi "centrale" et approches thématiques.

Création d'une cellule opérationnelle à l'échelle du contrat de ville

S'il n'est pas possible d'étendre le périmètre de la ZSP à l'ensemble des quartiers prioritaires du contrat de ville, il convient toutefois d'en unifier le suivi et la coordination au sein d'une instance unique rattachée au Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la base de la cellule opérationnelle ZSP. Cela favorisera les échanges et une synergie dans les pratiques. Le contrat de ville et son animation locale doivent s'affirmer comme le filtre unique des actions en matière de sécurité. L'orientation entre le FIPD et les moyens spécifiques du contrat de ville doit être partagée au sein du COTECH et du COPIL du contrat de ville.

Mise en place, à titre expérimental dans le périmètre de la ZSP, de comités de liaison (développement de la relation police-population).

Programme jeunes exposés à la délinquance

- ▶ **prévenir le passage à l'acte** : multiplier les chantiers éducatifs au sein de la géographie prioritaire (pour la CAB, réorienter les chantiers jeunes citoyens déployés sur l'ensemble de l'agglomération, en augmenter le nombre en direction prioritairement des quartiers prioritaires). Multiplier les animations "Moi, jeune citoyen" au sein des écoles (prestation CAB en lien avec l'instance de suivi et de coordination Éducation du contrat de ville).
- ▶ **prévenir la récidive** : réparation pénale et de Travail d'Intérêt Général, faire la promotion de ces mesures alternatives et augmenter de 25 % les capacités d'accueil au sein des collectivités et des associations (conventions d'objectifs). Expérimentation de chantiers d'insertion dans une logique d'insertion professionnelle.
- ▶ **soutenir la fonction parentale** : associer les parents dans les réponses éducatives apportées, s'appuyer sur les lieux d'accueil et d'écoute "parents".

Programme accès aux droits

- ▶ CIDFF, AVIJ 62, médiateur de la République, ..., redéfinir le maillage au sein des quartiers à travers des permanences et des interventions spécifiques.
- ▶ Travail sur une offre globale et une communication "unique".
- ▶ Étude de faisabilité d'un point d'accès au droit au sein de la géographie prioritaire.

Mise en oeuvre d'un schéma local de tranquillité publique

- ▶ Étude de sûreté et de sécurité confiée à un cabinet spécialisé.
- ▶ Mise en place de la vidéo-protection au sein des quartiers Blum (Saint-Martin-Boulogne) et Résidences (Le Portel).
- ▶ Ouverture d'un centre de semi-liberté au sein du quartier Marlborough à Saint-Martin-Boulogne.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre de mesures TIG, de réparations pénales, de chantiers éducatifs, de médiation, ...	Nombre de dégradations dans les espaces publics et le parc social
Nombre d'interventions "citoyenneté"	Nombre de faits de délinquance
Nombre d'accompagnements par les services d'accès aux droits (permanences, ...)	Nombre de récidives
Nombre d'équipements en vidéo-protection	Nombre de faits de délinquance impliquant des mineurs
Nombre et type d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique menées à proximité des établissements scolaires, dans les quartiers d'habitat dense et dans l'espace public en général	Résultats de la prévention spécialisée associée à l'aide sociale à l'enfance
Actions en matière de logement social et de transports publics de voyageurs.	

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, bailleurs sociaux, CAF, associations, ...

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Une démocratie participative expérimentée dans le cadre des projets de renouvellement urbain	La participation des habitants doit dépasser le niveau de l'information et de l'implication
Le développement des métiers de la médiation sociale dans les quartiers (adultes-relais, ...)	Pas de formation mutualisée des adultes-relais
Un tissu associatif fort et le développement du Centre de Ressources des Associations Boulonnaises pour gagner en efficience	Difficulté de pérenniser les postes de médiation sociale dans un contexte budgétaire contraint
Politique d'économie sociale et solidaire à l'échelle de l'agglomération boulonnaise	Des réflexes de structure encore importants et qui pénalisent les expérimentations et les mutualisations
Des quartiers avec des ressources et des talents	Déséquilibre entre la place des habitants et la parole des "experts"

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 – renforcer les instances de démocratie participative

La participation des habitants ne se décrète pas. Elle suppose une volonté politique et un cadre. La création des conseils citoyens est une réponse. Elle doit s'intégrer dans un contexte plus global car d'autres outils de démocratie participative (Région – Nos Quartiers d'Été, Fonds de participation des habitants) existent.

2 – renforcer la capacité d'agir des habitants

La place des habitants peut être déséquilibrée face à la parole des "experts ». Il faut renforcer la capacité d'agir des habitants pour en faire des citoyens et des acteurs à part entière. La multiplication des instances ne suffit pas. Il faut aussi un plan de formation tant de l'ingénierie d'accompagnement que des habitants.

3 – accompagner la professionnalisation des associations

Les conseils citoyens font le distinguo entre la participation directe des habitants et l'action des associations. Ces deux formes d'expression et d'action (directe et représentative) ne doivent pas être opposées. Les associations qui oeuvrent au quotidien pour le lien social dans les quartiers prioritaires doivent être confortées en cela (gagner en efficacité, en professionnalisme, ...) mais dans un contexte budgétaire contraint, elles doivent aussi dépasser des réflexes de structure et parfois de pré-carré. Et leur développement passe aussi par des rapprochements (mutualisation, fusion, ...).

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Centre Social Espace Carnot de Le Portel	Les habitants acteurs de leur(s) quartiers(s)	Éducation à l'environnement et au développement durable via des ateliers sur le tri des déchets, les économies d'eau, ...
Ville de Boulogne-sur-Mer	Home sweet quartiers 2015	Animation de la maison de projet et mise en place d'ateliers créatifs, appropriation et partage des espaces verts, ...
Ville de Boulogne-sur-Mer	Ville de demain	Ateliers d'expression théâtrale, création d'une Newsletter, d'émissions radio, de conférences participatives, ...
Ville de Le Portel	Travail de mémoire	Ateliers sur l'image des habitants (photo, peinture, vidéo) et organisation de temps forts.

PROJETS 2015-2020

Création de huit conseils citoyens et développement de trois maisons du projet

Les conseils citoyens seront implantés dans chacun des quartiers prioritaires (Cf. Animation du contrat de ville/Participation des habitants). Les maisons du projet sont des repères importants pour les habitants dans les quartiers concernés par un projet de renouvellement urbain.

Programme médiation sociale

La médiation sociale est un "**processus de création et de réparation du lien social** et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou à régler un conflit qui les oppose". Avec deux mots d'ordre "aller vers" et "faire avec", les médiateurs facilitent l'expression des habitants et favorisent la démocratie locale. Les implications de la médiation sociale sont plus larges (éducation, culture, tranquillité, ...).

Les activités de médiation dans l'agglomération boulonnaise ne sont pas couvertes uniquement par des personnes en contrat adulte-relais. Mais les activités des adultes-relais couvrent tout le champ d'intervention de la médiation sociale et ses applications les plus diverses (éducation, transport, tranquillité publique, culture, ...). Une obligation de formation incombe aux employeurs (adaptation aux postes, insertion professionnelle, ...). Toutefois elle n'est pas suffisante et elle ne favorise pas un échange des pratiques. Un plan de formation doit être mis en place pour mieux valoriser encore leurs compétences et développer des synergies.

Au-delà de la formation, il s'agit aussi d'accompagner les associations et les collectivités dans le développement de l'offre de services et la pérennisation des activités dans un contexte budgétaire tendu (audit, conseil, ...).

Programme formation associations

Les associations qui participent au contrat de ville et à la mise en oeuvre des programmes doivent être formées en conséquence. La formation est un sas indispensable. Le Centre de Ressources des Associations Boulonnaises en lien avec la CAB et l'État proposera des modules "contrat de ville" (méthodologie de projet, contrôle, évaluation, ...).

Création d'un café connect dans le quartier centre ville puis Triennal (association DSU)

Le numérique et ses usages doivent profiter à tous. Ils doivent aussi créer du lien et permettre un travail d'insertion sociale.

Création d'un centre socio-culturel dans le cadre du projet de renouvellement urbain "La Tour du renard" à Outreau

Programme centres sociaux de la CAB

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a réformé en 2015 sa politique en direction des centres sociaux de l'agglomération boulonnaise. Une convention de sortie a été signée sur trois ans avec une aide financière dégressive de 15 000 €, 10 000 € puis 5 000 €. Durant cette période, les centres sociaux pourront solliciter un appui extérieur (Dispositif Local d'Accompagnement) pour trouver des alternatives dans le droit commun voire les crédits européens et envisager aussi des mutualisations. A son terme, la Communauté d'agglomération du Boulonnais continuera d'aider les centres sociaux dans le cadre du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers" et son volet financier (contrepartie financière au contrat de ville, ...).

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre d'associations sensibilisées	Nombre d'associations accompagnées
Nombre d'ateliers et de réunions	Nombre de postes de médiation et d'adultes relais créés et pérennisés
Nombre de formations mises en place	Nombre d'habitants et associations formés
Nombre de conseils citoyens en place	Nombre de rapprochements et de projets mutualisés
Nombre de postes de médiation	Nombre d'actions portées par les conseils citoyens

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, CAF, centres sociaux, associations, habitants, ...

▲ 2.2. PILIER ÉCONOMIQUE DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

Le pilier économique revêt une importance particulière dans le contrat de ville avec des enjeux nouveaux ou plus affirmés qu'avec le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La plus grande mixité fonctionnelle induite par les projets de renouvellement urbain pose clairement la question du développement économique dans certains quartiers prioritaires. C'est le cas notamment du Chemin Vert où l'implantation d'une entreprise, qui plus est dans un domaine d'activités innovant, doit intervenir en 2015. Ce développement économique qui s'envisage à une échelle d'agglomération doit aussi profiter aux habitants, que l'activité se situe dans ou hors des quartiers prioritaires. La question de l'emploi dans la politique de la ville reste toutefois liée aux caractéristiques propres de la population avec un cumul de difficultés d'ordre social et professionnel et la lutte contre la reproduction des inégalités ne doit pas être perdue de vue.

Le PILIER ÉCONOMIQUE – DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI se compose plus précisément de QUATRE OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

PROMOUVOIR ET FACILITER L'ACCÈS A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

**LEVER LES FREINS À L'EMPLOI
ET RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL**

ENCOURAGER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES DE COLLABORATIONS ÉCONOMIQUES

Les OBJECTIFS STRATEGIQUES du PILIER ÉCONOMIQUE – DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI doivent être resitués dans leur contexte (matrice atouts/fragilités) et précisés par des objectifs opérationnels.

Ces priorités d'intervention sont illustrées par les premières réponses apportées au titre de la programmation 2015 mais aussi et surtout par les projets structurants qui doivent voir le jour d'ici 2020 dans le cadre du contrat de ville.

Les programmes qui seront mis en oeuvre doivent prioritairement s'appuyer sur les moyens de droit commun en matière d'emploi, de formation et d'insertion par l'activité économique. Les crédits spécifiques devront servir à des actions complémentaires qui préparent et prolongent ou à des programmes qui répondent à des spécificités du territoire. Dans tous les cas, les réponses initiées devront réduire les inégalités sociales et professionnelles constatées dans les quartiers prioritaires. Elles doivent apporter une réelle valeur ajoutée. Les outils territoriaux de l'emploi, la Mission Locale du Pays boulonnais ou encore Réussir Ensemble l'emploi du Boulonnais seront en première ligne dans cette animation du volet emploi du contrat de ville.

Compte tenu de son caractère prioritaire, ce pilier économique appelle des réponses collectives et mutualisées.

CONTEXTE

ATOUPS	FRAGILITES
Un réseau d'acteurs organisé répondant aux sollicitations du monde économique et rompu aux pratiques partenariales.	Une coordination perfectible notamment pour le volet emploi du contrat de ville (dispositifs nationaux et locaux)
Des chantiers et des projets importants sur le territoire (port, Nausicaa, ANRU, ...) qui doivent profiter aux locaux (clause d'insertion, apprentissage, ...)	Taux de chômage plus important que la moyenne nationale et part importante des DELD
Une économie encore fragile mais des mutations en cours avec une nouvelle stratégie de développement économique centrée sur l'innovation et le numérique	Le poids de la culture locale tournée vers la pêche, secteur en tension, et une mauvaise représentation des métiers
Une multiplicité de dispositifs nationaux et locaux mais un manque de lisibilité	
Des dispositifs d'accompagnement, de conseil, d'accueil et de financement mais une culture entrepreneuriale plutôt faible dans le Boulonnais	
Certains quartiers prioritaires ont une fonction économique plus affirmée suite aux opérations de renouvellement urbain	Manque de qualification de la population, freins à l'emploi importants (mobilité, social, ...) et orientation par défaut
	Difficile repérage et mobilisation du public dans les programmes sans perspectives d'embauche directe

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels du volet emploi du contrat de ville s'inscrivent en cohérence avec la stratégie de développement économique du Boulonnais. Pour autant, le plan d'actions doit cibler un périmètre plus restreint qui est celui de la politique de la ville. Cela signifie que des programmes de droit commun doivent être adaptés en conséquence et que d'autres actions expérimentales doivent émerger et apporter une valeur ajoutée pour les habitants des quartiers.

1 – augmenter la part des habitants des quartiers dans les dispositifs emploi

Cela concerne autant les dispositifs nationaux (emploi d'avenir, CUI, CIVIS, garantie jeunes, contrat Starter, contrat d'apprentissage, ...) que locaux (école de la deuxième chance, PLIE, Maison de l'Emploi, Mission Locale, ...).

Cela pose la question de la présence humaine des acteurs de l'emploi dans les quartiers prioritaires et de l'offre de services. Cela suppose aussi des actions de communication auprès du public et des prescripteurs d'améliorer la lisibilité de l'offre et de dépasser les logiques de structure. Enfin le volet emploi du contrat de ville appelle une coordination spécifique pour faire la passerelle entre les outils nationaux de droit commun et les actions spécifiques développées dans le cadre du contrat de ville, et ce en lien avec le Service Public de l'Emploi Local.

2 – développer une action ciblée selon les publics

Les jeunes et les Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD) sont les principaux profils représentés dans les quartiers prioritaires. Ils appellent des réponses différentes. Beaucoup de mesures "jeunes" existent, moins pour les DELD. Il s'agit donc pour les jeunes de rationaliser et de mettre du lien tandis que pour les DELD des expérimentations doivent être menées et de nouveaux partenariats initiés.

3 - mettre l'accent sur l'orientation et la formation

Il y a un déficit de connaissance des métiers et de la réalité du monde économique, un déficit de culture de l'emploi et de l'économie qui est amplifié par la reproduction des schémas familiaux. A cela s'ajoute une scolarité difficile et une orientation souvent par défaut. Cela explique en grande partie les difficultés liées à l'emploi dans les quartiers prioritaires.

4 - développer un volet "entreprises" dans les quartiers prioritaires

Certains quartiers ont une fonction économique plus affirmée. C'est notamment le cas du Chemin Vert suite à l'opération de renouvellement urbain où une entreprise spécialisée dans le numérique va s'implanter dans les mois à venir. C'est le cas aussi du centre ville de Boulogne-sur-Mer (commerces et services). La logique de développement économique promue à l'échelle de l'agglomération boulonnaise passe aussi par les quartiers prioritaires et pas uniquement sous l'angle social de l'insertion par l'emploi. La création de son propre emploi ne doit pas être un mirage pour les habitants des quartiers prioritaires ou un projet par défaut. Toutefois les quartiers prioritaires recèlent des talents qu'il convient de libérer et de valoriser dans un but économique mais pas seulement car entreprendre peut avoir des bénéfices secondaires sur les recherches d'emploi.

5 - renforcer la place de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires

L'économie sociale et solidaire revendique une autre manière d'entreprendre en replaçant l'Humain au coeur de la démarche. A la croisée des chemins entre le tout public et le tout privé, elle propose des emplois qui ne sont pas délocalisables. Dans une logique de proximité, elle participe bien souvent au maintien et à la création de lien social. Elle apporte des réponses innovantes et durables pour les habitants et avec les habitants au quotidien (économie circulaire, ...). C'est le cas des structures d'insertion par l'activité économique. Mais le spectre de l'économie sociale et solidaire est plus large (monnaie complémentaire, finances solidaires, ...).

PROGRAMMATION 2015

Axe	Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Encourager la création et le développement d'activités économiques	ADIE	Financement et accompagnement de micro entrepreneurs via le micro-crédit	Accompagnement de personnes ayant un projet de création ou de développement d'activité et qui n'ont pas accès au financement bancaire.
	Réussir Ensemble Réussir l'emploi dans nos quartiers		Accompagnement des DELD dans les quartiers. Échanges sur les filières professionnelles et l'offre d'emploi locale.
	Cap Mobil	Un permis pour tous	Accompagnement au permis pour un public peu à l'aise avec les outils traditionnels de l'apprentissage de la conduite.
	Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne	Action globale d'insertion et d'accompagnement...	Accompagnement individuel ou collectif de demandeurs d'emploi. Utilisation des emplois saisonniers comme passerelle d'insertion sociale, professionnelle et culturelle.
	Réseau Alliance	Groupe de dynamique d'embauche	Accompagnement individuel et collectif de jeunes diplômés BAC + 2, tests de personnalité, visites d'entreprises, ...
Lever les freins à l'emploi et renforcer l'accompagnement à l'emploi	Tous parrains	Parrainage pour l'emploi dans le Boulonnais	Accompagnement renforcé vers l'emploi de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (coaching, ateliers, ...).
	Mission Locale du Pays Boulonnais	Dynamiq'emploi	Ateliers pour des jeunes en recherche d'emploi et/ou réorientation professionnelle. Mise en place de BAFA "Base" et "Approfondissement". Ateliers sur la mobilité, ...
	Cercle Côte d'Opale Synergie	Forum Objectif Emplois	Forum recrutement généraliste (plus de 80 entreprises partenaires).
	Ville de Le Portel	Chantier de mobilisation	Accompagnement de jeunes dans une démarche d'insertion professionnelle (découverte des formations, mobilité, ...).
Promouvoir les nouvelles formes de collaboration économique	Association pour la Promotion de la Monnaie Citoyenne du Boulonnais	La monnaie locale et citoyenne Bou'Sol, outil de développement durable et inclusif du Boulonnais	Actions de promotion de la monnaie locale. Travail avec les CCAS pour le versement d'une partie de l'aide alimentaire dans ce cadre.
	Grands Ensemble SCOP SA	Coopérative Jeunesse de Service (CJS)	Création d'une Coopérative Jeunesse de Service d'une quinzaine d'adolescents de 16 à 18 ans qui mettront en commun leurs ressources afin d'offrir une gamme de services pour le territoire via la création de leur propre entreprise coopérative.
Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie	Ville de Le Portel	Forum de la formation professionnelle et de l'alternance	Information sur les opportunités de contrats en alternance et sur les offres de formation du territoire.

PROJETS 2015-2020

Création d'une instance de suivi du volet emploi du contrat de ville

- ▲ Faire le lien entre les dispositifs de droit commun et les actions spécifiques.
- ▲ En assurer le suivi et l'évaluation.
- ▲ Associer les chefs de projet ville et les représentants des conseils citoyens pour intégrer la parole des habitants.
- ▲ Instance en lien avec le Service Public de l'Emploi Local.

Fusion de la Mission Locale du Pays boulonnais et de Réussir Ensemble

- ▲ Fusion sous une seule et même association ;
- ▲ Regroupement physique dans le quartier du Chemin Vert ;
- ▲ Refonte de l'offre de services par pôles pour plus de clarté et de transversalité.

Programme Demandeurs d'Emploi Longue Durée

- ▲ Expérimentation d'un suivi de DELD "quartiers prioritaires" entre le PLIE et Pôle Emploi.
- ▲ Étude d'opportunité et de faisabilité sur un groupement d'employeurs public-privé "contrats aidés".

Programme Jeunes

- ▲ Offre globale et commune avec la Mission Locale comme pierre angulaire.
- ▲ Rationalisation des ateliers et des actions d'accompagnement voire redéploiement vers les 16-18 ans.
- ▲ Suivi du public "contrat de ville" (droit commun et programmes spécifiques).
- ▲ Augmenter les liens entre les structures de proximité et la Mission Locale pour augmenter le nombre de suivis et de parcours.
- ▲ Accompagner un groupe de jeunes vers la plate-forme avenir des jeunes en faisant la promotion de leurs compétences.

Programme pluriannuel Création d'entreprises

- ▲ Actions de sensibilisation, d'éveil, ...
- ▲ Accompagnement à la création de son propre emploi (BGE Littoral Opale, ADIE, ...).
- ▲ Place de la création d'entreprises à renforcer dans les événementiels emploi.
- ▲ Implantation d'un COJIT (Centre d'Opportunité pour les Jeunes Innovateurs et Talents), incubateur innovation et numérique.

Programme pluriannuel Entreprises et quartiers

- ▲ Sur le modèle de la démarche nationale "entreprises et quartiers", développement des liens avec les entreprises avec la signature de 25 chartes avec des entreprises locales (accueil en stage, participation à des actions locales, tutorat, ...).
- ▲ Mission de prospection et communication sur les potentiels économiques dans les quartiers.
- ▲ Aide au développement (conseils et audit).
- ▲ Incitation au recrutement de jeunes sous contrat d'apprentissage (bonification bourse alternance CAB pour les jeunes résidant dans les quartiers et les entreprises implantées dans les quartiers).
- ▲ Renforcement des liens entre les écoles et les entreprises (formation des professeurs principaux dans les collèges, ...).
- ▲ Travail sur la connaissance des métiers et l'orientation.

Rationalisation des événementiels emploi

- ▲ Émergence d'un programme commun "Les rendez-vous avec l'emploi".
- ▲ Regroupement de manifestations, mise en cohérence.
- ▲ Mutualisation d'outils.
- ▲ Communication globale.
- ▲ Pas de financement en dehors de ce cadre.

Création d'un Tiers lieu dans le quartier du Chemin Vert

- ▶ A la tour Méhul (et dans l'attente des travaux d'aménagement dans le centre ville de Boulogne-sur-Mer), création d'un centre de ressources numériques avec de nouvelles formes de collaboration économique, "faire ensemble", "intelligence collective" dans le numérique mais aussi l'économie sociale et solidaire.
- ▶ Développement des usages et des services pour les habitants, Café connect.
- ▶ Développement de services aux créateurs (incubateur COJIT, ...).
- ▶ Développement d'une offre de formation qualifiante (formation symplon.co).
- ▶ Développement d'une offre de formation pour les habitants.

Plan Numérique Emploi

- ▶ Implantation dans le quartier du Chemin Vert d'une école du numérique Symplon.co (préfiguration dans le quartier du centre ville de Boulogne-sur-Mer).
- ▶ Développement de nouveaux services emploi numérique, Maptoomi (géolocalisation, orientation en ligne, services à distance, cv-vidéos, ...) en lien avec Réussir Ensemble et Pôle Emploi.
- ▶ Action de sensibilisation et d'éducation aux services du numérique au sein des structures emploi.
- ▶ Nouveaux services emploi.

Programme Mobilité

- ▶ Développement de l'auto-école sociale et des partenariats avec les opérateurs emploi.
- ▶ Action de communication sur l'offre mobilité.
- ▶ Expérimentation d'un chéquier mobilité avec des tarifs préférentiels et un micro-crédit à taux zéro.

Programme économie sociale et solidaire

- ▶ Accompagnement des initiatives locales (couveuse d'entreprises à l'essai, finances solidaires, ...).
- ▶ Consolidation de la clause d'insertion dans les quartiers prioritaires du contrat de ville.
- ▶ Expérimentation d'un accompagnement social de la monnaie locale Bou Sol.
- ▶ Expérimentation d'une Coopérative Jeunesse de Services.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre de parcours enclenchés	Evolution du nombre de DELD dans les quartiers prioritaires
Nombre d'entreprises associées et accompagnées	Evolution de la part des jeunes des quartiers prioritaires dans les DEFM
Nombre de contrats signés (insertion, apprentissage, ...)	Niveau de qualification de la population active (adéquation avec les mutations économiques)
Nombre d'habitants mobilisés dans les actions et les programmes	Création d'emplois et d'entreprises dans les quartiers
	Nombre de sorties de parcours dynamiques et positives

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, Caisse des Dépôts et Consignations, réseaux consulaires, Réussir Ensemble, Mission Locale, structures d'insertion par l'activité économique, réseau d'appui à la création d'entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, bailleurs sociaux, organisations professionnelles, ...

▲ 2.3. PILIER SOCIAL LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ

Les quartiers de la politique de la ville ont été retenus par l'État sur la seule base du critère du revenu au motif qu'il était le meilleur indicateur du niveau de précarité sur un territoire donné. Cette précarité qu'il faut appréhender globalement (santé, éducation, ...) s'explique en grande partie par le niveau du chômage et par la reproduction de mécanismes d'exclusion (échecs scolaires, déficit culturel, ...). Elle appelle des réponses globales qui ne sauraient se limiter aux crédits spécifiques de la politique de la ville. Le rôle du Conseil Départemental ou encore de la Caisse d'Allocations Familiales est déterminant dans cette optique. Plus largement, c'est la présence des acteurs sociaux et des services publics dans les quartiers qui doit être étudiée pour assurer la meilleure couverture.

Le PILIER SOCIAL – LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ se compose plus précisément de QUATRE OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

FAIRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE UNE PRIORITÉ

RENFORCER LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

**FACILITER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE SOINS,
DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ**

FAVORISER L'ACCES A LA CULTURE ET AUX LOISIRS

Les OBJECTIFS STRATÉGIQUES du PILIER SOCIAL – LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ doivent être resitués dans leur contexte (matrice atouts/ fragilités) et précisés par des objectifs opérationnels.

Ces priorités d'intervention sont illustrées par les premières réponses apportées au titre de la programmation 2015 mais aussi et surtout par les projets structurants qui doivent voir le jour d'ici 2020 dans le cadre du contrat de ville.

FAIRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE UNE PRIORITÉ

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Taux important de scolarisation dès l'âge de deux ans	Un cadre national dont il faut tenir compte pour développer des expérimentations locales dans une logique partenariale
Une politique d'éducation prioritaire dont bénéficient les établissements scolaires dans les quartiers du contrat de ville	Une image de l'école dévalorisée et à rapprocher de l'expérience des parents
De multiples dispositifs nationaux : Programmes de Réussite Éducative (PRE), école ouverte, école de la deuxième chance, EPIDE, CLAS, ...	Des parcours d'élèves qui ne sont pas assez structurés faute de coordination ad hoc
Une implication forte des collectivités et du tissu associatif : PRE, accompagnement à la scolarité, Enfance de l'art, ...	Une ouverture au monde économique et de l'entreprise encore timide
Une approche de l'éducation plus large que l'enseignement "scolaire"	Un contexte social peu propice à la réussite scolaire (précarité, ...)

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 – renforcer les parcours individualisés dans une logique pluridisciplinaire

Les Programmes de Réussite Éducative doivent être consolidés dans leur vocation première, à savoir la construction de parcours individualisés pour lever les obstacles à l'apprentissage et favoriser l'inclusion sociale. Ils doivent s'affirmer comme les piliers du volet éducation du contrat de ville. Les liens doivent être développés avec les actions d'accompagnement à la scolarité et d'autres initiatives locales.

2 – renforcer la coordination des parcours et des actions collectives (écoles/hors écoles)

Il existe beaucoup de dispositifs nationaux et locaux mais les liens entre eux ne sont pas assez développés. Le contrat de ville doit participer à un certain décloisonnement et une animation plus collective. L'éducation doit être appréhendée dans son acception la plus large (Éducation Nationale mais pas seulement, temps scolaire et péri-scolaire).

3 – rendre les parents acteurs de l'école de leurs enfants

C'est certes un enjeu national mais c'est aussi un enjeu local avec surtout des possibilités d'apporter des réponses locales et partenariales (journées portes ouvertes, ...).

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Caisse des écoles de Boulogne-sur-Mer	Programme de Réussite Éducative	Actions de prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, prise en charge en matière de santé, ...
CCAS de Le Portel	Programme de Réussite Éducative	Actions de prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire, soutien à la parentalité, prise en charge en matière de santé, ...
Centre Social Espace Carnot de Le Portel	Appui et accompagnement à la parentalité	Ateliers d'aide aux devoirs et suivi personnalisé des enfants du CP à la 6ème
Office Municipal de la Jeunesse d'Outreau	Accompagnement à la scolarité	Soutien scolaire en lien avec les parents et les établissements scolaires. Remobilisation des enfants par des activités ludiques, culturelles, un travail sur la maîtrise de la langue...
Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne	Accompagnement à la scolarité	Ateliers d'aide aux devoirs, de soutien scolaire, du CP à la 6ème en lien étroit avec la famille
Tous parrains	Parrainage pour l'orientation en milieu scolaire	Travail avec les élèves de 4ème sur leur projet professionnel en amont du stage en entreprise de 3ème. Découverte des secteurs d'activités ou des filières d'apprentissage
Lycée Clerc d'Outreau	Humanity car	Réalisation d'une bibliothèque mobile dans une voiture
Les Hauts de Boulogne	Lutter contre la précarité sous toutes ses formes : faire de l'éducation et de la réussite scolaire une priorité	Mise en oeuvre et suivi des contrats de réussite scolaire en lien avec les familles. Choix des activités en fonction des résultats obtenus lors des évaluations faites en classe.
Ville de Boulogne-sur-Mer	Accompagnement à la scolarité	Travail avec les élèves sur les devoirs puis ateliers de lecture et de jeux

PROJETS 2015-2020

Création d'une instance de suivi et de coordination Éducation du contrat de ville de l'agglomération bouloonnaise

Les Programmes de Réussite Éducative doivent s'affirmer comme les pivots du volet éducation du contrat de ville. Des liens doivent impérativement être faits avec ce que proposent les collectivités et les associations dans le temps scolaire (lecture publique, sensibilisation, éducation à la citoyenneté, sport, ...) et le temps péri-scolaire (aide aux devoirs, ateliers, ...).

Programmes de Réussite Éducative

- ▶ Extension du PRE de Le Portel à la commune d'Outreau (coopération intercommunale).
- ▶ Outils mutualisés entre les Programmes de Réussite Éducative avec le financement de la CAB.
- ▶ Priorité donnée au suivi individualisé.

Organisation de journées portes ouvertes dans les écoles de la politique de la ville

- ▶ Diversifier les temps de présence des parents (petits déjeuners Hygiène alimentaire, ...).
- ▶ Favoriser leur implication dans la vie de l'école et la scolarité de leurs enfants.

Programme orientation/monde économique

- ▶ Revaloriser les filières professionnelles et l'apprentissage.
- ▶ Découverte des métiers d'aujourd'hui et de demain au sein des collèges et avec les parents.
- ▶ Formation de la communauté éducative (professeurs principaux, ...).
- ▶ Développement de nouveaux outils d'orientation (applications numériques, ...) pour permettre aux parents d'avoir accès à l'information dans un cadre non institutionnel.

Création d'une école du numérique

- ▶ Formation continue et apprentissage.
- ▶ Développement des MOOC, vidéo-conférences, ...
- ▶ Jeux interactifs.
- ▶ Ressources en ligne.

Programme soutien à la scolarité

- ▶ Développer le rôle des centres sociaux.
- ▶ Favoriser des rapprochements et des pratiques communes.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Rencontres parents au sein des écoles	Taux de réussite aux tests nationaux et aux examens
Nombre de parcours et de suivis	Assiduité
Nombre de rencontres parents/professionnels	
Nombre de participants aux ateliers	Nombre de décrocheurs
Nombre d'habitants mobilisés dans les actions et les programmes	Création d'emplois et d'entreprises dans les quartiers
	Nombre de sorties de parcours dynamiques et positives

PARTENAIRES A MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, Éducation Nationale, centres sociaux, Réussir Ensemble, Mission Locale, associations, habitants, ...

▲ OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

RENFORCER LES ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Présence de lieux d'écoute, d'échanges, et de médiation	Des repères difficiles pour les parents.
Développement des référents familles au sein des centres sociaux de l'agglomération boulonnaise.	Taux de familles monoparentales et de parents isolés
Présence de structures d'accueil dans les principaux quartiers du contrat de ville (Chemin Vert, Damrémont, Marlborough, Les Résidences, ...).	Part importante des grossesses précoces

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 – accompagner les parents dans leur fonction éducative

Le travail fait à l'école n'a de sens que s'il est prolongé au sein de la cellule familiale. Les parents doivent être au cœur de toutes les démarches et soutenus dans leur fonction éducative.

2 – diversifier les lieux d'écoute et d'accueil

Les lieux de convivialité qui servent à créer du lien dans les quartiers doivent être le support à un travail d'éducation et de soutien à la fonction parentale. Les intervenants socio-culturels doivent créer un climat de confiance avant de pouvoir enclencher un travail de fond en orientant au besoin vers d'autres professionnels.

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Centre Social Espace Carnot de Le Portel	Valoriser et accompagner les familles dans leurs fonctions parentales	Animations à destination des familles pour favoriser le lien parents-enfants
Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne	Référent famille	
Centre Social Jacques Brel d'Outreau	Référent famille	
EPICEA	Parler aux enfants pour qu'ils nous parlent	Ateliers collectifs pour les parents et les enfants : verbalisation du quotidien, alimentation, jardinage, ...
Ville de Boulogne-sur-Mer	Les sens de la parentalité	Actions collectives parents/enfants

PROJETS 2015-2020

Ouverture de la Maison de la petite enfance de Le Portel

- ▲ D'une superficie de 610 m², elle comprendra un multi-accueil de 30 places et son jardin, un relais d'assistantes maternelles et un lieu d'accueil enfants/parents.
- ▲ Accueil et information de toutes les familles dans le champ de la petite enfance en concertation avec le multi-accueil Les p'tits Mousses présent dans le quartier d'Henri-ville.

Pérennisation des référents familles au sein des centres sociaux en dehors de la convention d'objectifs CAB

- ▲ Faire prévaloir un plan d'actions.
- ▲ Évoluer vers des pratiques communes entre les centres sociaux et développer le partenariat dans le champ de la parentalité et du développement du jeune enfant.

Création du café connect dans le quartier du Chemin Vert

- ▲ Lieux d'échanges et de convivialité autour des usages du numérique.
- ▲ Passerelle avec d'autres intervenants spécialisés.

Ouverture d'une laverie sociale dans le quartier du Chemin Vert

- ▲ Association Bulles et bla bla bla, acteur de l'économie sociale et solidaire.
- ▲ Laverie ouverte à tous avec des tarifs préférentiels pour les personnes en situation de précarité.
- ▲ Ateliers sur le bien-être et l'hygiène.
- ▲ Moments de convivialité et passerelles avec d'autres associations de quartier et intervenants socioculturels.
- ▲ Adhésion à la monnaie locale Bou'Sol en tant que prestataire.

Partenariats avec le Conseil Départemental et la CAF

- ▲ Mobilisation du centre de planification du Conseil Départemental.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre de familles suivies	Participation des parents aux animations, aux rencontres, ...
Nombre de rendez-vous parents/professionnels	
Nombre d'ateliers, de rencontres, ...	Fréquentation des structures sociales et petite enfance.

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, CAF, centres sociaux, ...

▲ **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3**

FACILITER L'ACCÈS AUX DISPOSITIFS DE SOINS, DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Une offre sanitaire de qualité (centre hospitalier et clinique)	Nombreux comportements à risques parmi la population et surmortalité importante
Un établissement de psychiatrie infanto-juvénile	Faible recours aux soins de manière générale en raison d'une précarité sociale
Un tissu associatif dense en matière de prévention et des politiques de prévention bien ancrées dans le territoire	Territoire un peu moins doté que la moyenne régionale (médecins généralistes, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens, dentistes, endocrinologues, gynécologues, ...)
Des dispositifs de coordination (Contrat Local de Santé, Atelier Santé Ville, ...)	Faible recours à l'offre de prévention
	Un territoire parmi les moins dotés en équipements pour enfants handicapés

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Les objectifs opérationnels propres au contrat de ville doivent être en cohérence avec le Contrat Local de Santé du Boulonnais signé le 19 décembre 2013 autour de quatre orientations stratégiques :

- ▲ les pratiques addictives ;
- ▲ l'accès aux soins ;
- ▲ la santé mentale ;
- ▲ et les maladies à risque cardiovasculaire.

Et avec pour objectifs d'améliorer :

- ▲ les pratiques des acteurs de santé ;
- ▲ le recours aux soins des usagers ;
- ▲ la composition de l'offre de santé.

Le volet santé du contrat de ville doit s'inscrire dans cette logique mais il doit être adapté aux spécificités des quartiers prioritaires et aux moyens mobilisables.

1 – renouveler les pratiques des acteurs de santé

L'Atelier Santé Ville de l'agglomération boulonnaise doit s'affirmer comme un véritable outil de coordination et de suivi du volet santé du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. Cela passe aussi par des mutualisations d'actions au sein des communes et aussi entre les communes et la CAB. Un programme de formation des intervenants socio-culturels doit aussi être mis en place pour renforcer le repérage des difficultés et faciliter les parcours de soins après orientation vers des professionnels.

2 – améliorer le recours aux soins par les habitants

Cela passe par une véritable politique de prévention santé à l'échelle des quartiers : actions de communication, d'information, d'éducation, de dépistage et d'accès aux droits et aux soins. La dimension santé doit être intégrée dans de multiples actions (sport, citoyenneté, ...) et dans différents cadres (scolaire, hors scolaire). Les ateliers et animations doivent être multipliés.

3 – adapter la composition de l'offre de santé et de prévention

La démarche Atelier Santé Ville doit prendre une dimension pluriannuelle et se concentrer sur quelques priorités d'intervention :

- ▲ conduites à risques ;
- ▲ hygiène alimentaire et bien-être ;
- ▲ et hygiène bucco-dentaire.

PROGRAMMATION 2015 (en complément de la programmation Contrat Local de Santé 2013/2016)

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Vie Libre	Sans alcool merci la vie	Soirée sans alcool et concours de cocktails sans alcool. Sensibilisation et interventions individualisées
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Soutien psychologique individuel	Entretiens gratuits avec une psychologue pour des personnes vulnérables
Office Municipal de la Jeunesse d'Outreau	Protégeons notre santé	Ateliers sur l'hygiène alimentaire et la pratique d'activités physiques régulières pour les adolescents.
Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer	Repérer précocement les cancers des voies aéro-digestives supérieures (VADS)...	Dépistage et sensibilisation des cancers des VADS, accompagnement vers le soin
Blanzly Pourre	Ateliers sociaux, distribution alimentaire	Ateliers de distribution alimentaire et ateliers sociaux. Accompagnement individualisé vers des services adaptés.
Ville de Boulogne-sur-Mer	Bien dans son corps, bien dans sa tête	Ateliers cuisine, gym douce, bien-être, vidéo, ... pour améliorer la qualité de vie des habitants et encourager les comportements favorables à la santé
Communauté d'agglomération du Boulonnais	Atelier Santé Ville 2015	Actions sur la santé bucco-dentaire, la prévention des risques cardio vasculaires, la vie affective et la santé mentale.

PROJETS 2015-2020

Programme Comportements à risques

- ▶ Pérenniser le projet structurant sur le repérage précoce des cancers des voies aérodigestives supérieures porté conjointement par le centre hospitalier de Boulogne-sur-Mer et l'Assurance maladie.
- ▶ Développer les actions de sensibilisation et les permanences Alcool et stupéfiants au sein des quartiers prioritaires.
- ▶ Parvenir à un meilleur maillage du territoire.

Programme Hygiène alimentaire et bien-être

Développer l'action "Sport sur ordonnance" portée par la ville de Boulogne-sur-Mer. Fédérer les acteurs et les actions autour de l'hygiène alimentaire à l'échelle de l'agglomération boulonnaise.

Programme Accès aux soins

- ▶ Proposer des ateliers de sensibilisation et d'information des habitants en préfiguration de la création d'une maison de santé et de la petite enfance au Portel. La maison pluridisciplinaire d'une surface de 530 m² accueillera des professionnels dans différentes spécialités.
- ▶ Expérimentation de soins partagés autour de la prévention et de l'éducation thérapeutique dans les champs sanitaires prioritaires du Boulonnais.
- ▶ Développement du micro-crédit Nouvel Élan/Santé (Crédit municipal de Boulogne-sur-Mer, CCAS et CAB) : micro-crédit à taux zéro (bonification taux d'intérêt par la CAB), favoriser l'accès aux soins et l'appareillage pour les personnes en situation de précarité.

Pratique des acteurs

- ▶ Consolider l'Atelier Santé Ville comme l'instance de suivi et de coordination du volet santé du contrat de ville.
- ▶ Développer l'action du médiateur santé (association DSU/adulte relais) et faire des passerelles avec d'autres quartiers.
- ▶ Programme de formation des intervenants socio-culturels.
- ▶ Développement du partenariat entre les structures sociales et sanitaires du Boulonnais.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre d'instances santé mises en place	Indicateurs de santé
Nombre de réunions techniques	Nombre de dépistages réalisés
Nombre d'actions programmées	Nombre d'actions réalisées
Nombre d'actions de dépistage programmées	Evolution de la démographie médicale dans les quartiers prioritaires
Nombre de rencontres habitants/professionnels.	Nombre de participants aux ateliers et aux campagnes de sensibilisation
Nombre de partenariats initiés	Nombre de parcours de soins enclenchés

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, ARS, CAF, CPAM, centre hospitalier, associations, ...

PILIER URBAIN – LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE PRÉCARITÉ
▲ OBJECTIF STRATÉGIQUE 4
FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET AUX LOISIRS

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Des équipements culturels (médiathèque, salle culturelle, ...) dans la majorité des quartiers (Les Résidences, Chemin Vert, ...)	Pas assez de passerelles entre des structures culturelles de proximité et des établissements plus classiques (Conservatoire, ...)
Des Classes à Horaires Aménagés Musique du Conservatoire du Boulonnais dans les collèges Langevin et Moulin de Boulogne-sur-Mer et de Le Portel	La présence d'équipements de proximité et une politique tarifaire attractive ne sont pas suffisants pour démocratiser l'accès à la culture
Une politique de sensibilisation en milieu scolaire, l'Enfance de l'art	Des lieux de spectacle encore "sacralisés"
Des clubs sportifs de "quartier" dynamiques	Des associations de quartier dont la situation est parfois fragile (image stigmatisée, ...)
Des équipements sportifs de proximité et des animateurs sportifs qui encadrent les pratiques	La dimension éducative est aussi importante que l'encadrement sportif
Des résidences d'artistes dans le quartier du Chemin Vert en lien avec la rénovation urbaine	Un déficit de mixité sociale dans les structures culturelles

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 – faire de la culture et des loisirs un élément de socialisation et d'intégration

La culture et les loisirs participent du mieux vivre ensemble. Ils créent dans les quartiers prioritaires du lien social. Ce sont de formidables vecteurs d'éducation et de citoyenneté.

2 – mettre la culture et les loisirs à la portée des habitants

Il s'agit de faire entrer la culture et les loisirs dans les lieux de vie des habitants (espaces privé et public) et de désacraliser les lieux "institutionnels" par des opérations de médiation culturelle. L'enjeu est de faire découvrir et de favoriser une pratique "encadrée".

3 – conforter et accompagner les structures de proximité

Les clubs de sports contribuent grandement à la vie et l'animation dans les quartiers de la politique de la ville. Ces associations de quartier ont aussi un rôle éducatif particulier qu'il convient de prendre en compte et pour lequel un accompagnement doit être proposé (professionnalisation de l'encadrement, ...).

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Ville de Le Portel	Oralité, écrit et numérique	Sensibilisation au livre (BD, oralité, conte), lecture à voix haute, jeux d'écriture et théâtre
Boulogne Action Jeunesse	Apesanteur garden	Mise en place de jardins pédagogiques pour les enfants
Office Municipal de la Jeunesse d'Outreau	Je me bouge dans mon quartier	Éducation à la citoyenneté, soutien au devoirs, maraudes éducatives...
Neostreet Cie	Favoriser l'accès à la culture pour tous	Aménagement d'un lieu d'accueil culturel pour en faire un lieu d'échange et de créations artistiques
Ville de Boulogne-sur-Mer	Le pass'sport des quartiers	Animations sportives dans les quartiers et échanges inter-quartiers
Ville de Boulogne-sur-Mer	Music appart 2015 et chemin vers art	Rencontres de musiciens et artistes chez les habitants. Mise en place d'une résidence d'artistes et ateliers participatifs.

PROJETS 2015-2020

Développer les résidences d'artistes dans les quartiers et expérimenter une résidence interquartiers

Sur le modèle de la résidence développée dans le quartier du Chemin Vert et avec les financements spécifiques de la DRAC et/ou dans le cadre de l'Enfance de l'art porté par la CAB.

Création d'un centre socio-culturel dans le cadre du projet de renouvellement urbain à Outreau

Programme Enfance de l'art de la CAB

Résidences d'artistes, lecture publique, ..., dans les écoles

Réserver un accès prioritaire aux écoles dans la géographie du contrat de ville.

Expérimentation d'une résidence réservée aux écoles du contrat de ville (association des écoles et des habitants au choix de la discipline et de l'artiste). Restitution inter-quartiers au sein des écoles en impliquant les parents.

Le Conservatoire hors les murs

CHAM, ateliers de découverte des instruments et de la danse, ..., le Conservatoire doit intensifier sa présence dans les quartiers du contrat de ville. Chaque commune doit être d'ici à 2020 couverte par une action spécifique. Les collèges Jean Moulin à Le Portel, Langevin à Boulogne-sur-Mer, Roger Salengro à Saint-Martin-Boulogne ou encore Albert Camus à Outreau seront particulièrement visés en lien avec le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.

Labellisation d'un équipement culturel/ signature d'une convention d'objectifs avec la DRAC

La Communauté d'agglomération du Boulonnais devra convenir avec la DRAC d'un équipement culturel situé dans la géographie prioritaire (Carré Sam au Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer) ou pas (projet de salle culturelle ou encore d'une Scène de Musiques Actuelles à Boulogne-sur-Mer) s'il est fréquenté par les habitants afin qu'il puisse bénéficier des crédits de la politique de la ville.

Expérimentation d'un Pass Culture/Loisirs

En lien avec une action de médiation culturelle, proposer des billets gratuits dans les saisons culturelles des communes et les festivals d'agglomération (Festival de la Côte d'Opale, Poulpaphone, ...). Permettre l'accès aux richesses patrimoniales de la ville de Boulogne-sur-Mer (pacte signé avec le ministère de la Culture en mai 2015) et de l'ensemble de l'agglomération boulonnaise.

Programme de médiation et de formation

En direction des encadrants et des bénévoles.

Programme sport inter-quartiers

- ▶ Favoriser la diffusion des valeurs du sport en lien avec la citoyenneté.
- ▶ Utiliser le sport comme un vecteur pour ouvrir sur d'autres thématiques (santé, emploi, éducation...).
- ▶ Élargir le spectre des pratiques sportives.
- ▶ Encourager le passage d'une pratique de "rue" à une pratique encadrée.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre d'actions de médiation et d'animation	Part des habitants dans les manifestations culturelles
Nombre de spectacles et de résidences dans les quartiers	Mixité sociale dans les structures culturelles et sportives (part des habitants dans les effectifs, ...)
Nombre d'écoles et d'élèves concernés par les programmes de sensibilisation à la culture et aux loisirs.	

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, CAF, DRAC, DDCS, centres sociaux, habitants, ...

▲ 2.4. PILIER CITOYENNETÉ DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE

C'est une particularité du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers", la jeunesse. Le contrat de ville doit changer le cadre de vie et les conditions de vie au quotidien mais il doit aussi pouvoir insuffler de nouvelles perspectives. Ce sont les jeunes qui sont particulièrement ciblés car ils représentent l'avenir et ils ont besoin d'un horizon qui ne soit pas "empêché".

Le PILIER CITOYENNETÉ – DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE se compose plus précisément de TROIS OBJECTIFS STRATÉGIQUES :

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES, LA MOBILITÉ ET L'INITIATIVE

PROMOUVOIR L'ALTERNANCE COMME TREMPLIN VERS L'EMPLOI

**FAVORISER LA DIFFUSION DE LA CULTURE NUMÉRIQUE
ET L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE**

Les OBJECTIFS STRATÉGIQUES du PILIER CITOYENNETÉ – DONNER DES PERSPECTIVES À LA JEUNESSE doivent être resitués dans leur contexte (matrice atouts/fragilités) et précisés par des objectifs opérationnels.

Ces priorités d'intervention sont illustrées par les premières réponses apportées au titre de la programmation 2015 mais aussi et surtout par les projets structurants qui doivent voir le jour d'ici 2020 dans le cadre du contrat de ville.

FAVORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN DES JEUNES, LA MOBILITÉ ET L'INITIATIVE

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Un engagement fort de la CAB depuis de nombreuses années (bourse Bouger pour le permis, chantiers jeunes volontaires, ...)	Une image parfois stigmatisée des quartiers et de ses jeunes
Des dispositifs nationaux et locaux en faveur de la citoyenneté et la jeunesse	Des freins culturels à la mobilité et un déficit de réseau social
De multiples dispositifs nationaux : Programmes de Réussite Éducative (PRE), école ouverte, école de la deuxième chance, EPIDE, CLAS, ...	Des parcours d'élèves qui ne sont pas assez structurés faute de coordination ad hoc
Des talents dans les quartiers mais une "défiance" des jeunes vis-à-vis des institutions	
Un tissu associatif dense mais des difficultés à renouveler les bénévoles	

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 - favoriser le bénévolat et l'engagement dans le milieu associatif

C'est un élément de socialisation important. Cela permet de sortir de "l'entre-soi" dans les quartiers, d'ouvrir les horizons en élargissant les réseaux et en multipliant les opportunités. C'est se rendre utile, trouver sa place dans une organisation, se confronter à la différence et faire l'exercice de la démocratie.

2 - renforcer les programmes d'éducation à la citoyenneté

Trouver sa place dans la Cité et dans la société passe aussi par un apprentissage. Cela participe du mieux vivre ensemble. Les actions d'éducation à la citoyenneté sont importantes. Elles peuvent être rapprochées de la logique de prévention de la délinquance.

3 - encourager les initiatives et la mobilité des jeunes

L'agglomération boulonnaise est relativement moins "entrepreneuse" que d'autres territoires régionaux si l'on se fie aux chiffres de la création d'entreprises. Pour autant, la jeunesse est toutefois porteuse d'avenir et il appartient de valoriser les ressources et les talents des jeunes, de combattre et de les accompagner avec des dispositifs *ad hoc*.

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Ville de Le Portel	Animation des temps libres	Mise en place de stages sportifs
FC Conti	Jeunes : acteurs du club	Implication des jeunes et de leurs parents dans la vie du club
CDSI	Citoyens du monde : acteurs de la solidarité internationale	Ateliers d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Actions de prévention et lutte contre les discriminations...
Centre Social Eclaté de Saint- Martin-Boulogne	Organisation de séjours et démarche citoyenne Vers l'accompagnement de projets jeunes	Organisation de séjours par les jeunes. Mise à disposition d'outils pour favoriser les démarches administratives des jeunes sur les formations, le logement, la mise en place de projets collectifs, ...
Intramurock	Intranews - Les rendez-vous des rédacteurs en herbe	Rédaction d'articles de presse, apprentissage et/ou perfectionnement du travail sur ordinateur...
La Ferme Beaufrepère	Environnement et animation	Jardins pédagogiques, gestion d'une régie de matériel, ateliers culinaires, balades nature, ...
La Ferme Beaufrepère	Chantiers de jeunes bénévoles	Chantier de nettoyage des berges de la Liane, au Fort de la Crèche et sur le site des 2 caps. Valorisation du bénévolat.
Mission Locale du Pays boulonnais	Sessions Prévention Secours Civiques	Mise en place de sessions d'apprentissage des gestes de premiers secours
La Ferme Beaufrepère	Du sens à ma vie	Découverte des secteurs d'activités et des métiers, rencontres de professionnels, ...
Communauté d'agglomération du Boulonnais	Jeunesse Éducation Citoyenneté	Animations sur l'hygiène bucco-dentaire, la prévention des conduites addictives, la prévention routière, la mobilité douce, ...
La Ferme Beaufrepère	Loisirs Vacances Développement	Actions de socialisation des adolescents (courts séjours, équilibre alimentaire, sport, prévention de l'addiction aux écrans, prévention des conduites à risques, ...).
Ville de Boulogne-sur-Mer	Les moussaillons	Initiation à la voile et préparation d'un voyage

PROJETS 2015-2020

Développement du Service civique dans les quartiers prioritaires

Expérimentation d'un PASS JEUNES

Accès à des services (culture, transport, sport, ...) et des biens en contrepartie d'un engagement bénévole. Prescription par la Mission Locale et les Points Information Jeunesse.

Développement des chantiers éducatifs et bénévoles dans les quartiers prioritaires

- ▶ Chantier en lien avec le développement durable
- ▶ Valorisation de l'engagement des jeunes

Interventions "Moi, jeune citoyen"

Ateliers assurés par la CAB.

Travail en réseau entre la Mission Locale et les Points Information Jeunesse

Redéploiement des bourses initiatives jeunes

- ▶ Meilleur accès des jeunes des quartiers prioritaires aux bourses déjà existantes (campagne de communication spécifique).
- ▶ Expérimentation d'une bourse intercommunale spécifique pour les jeunes sur le modèle des Fonds de Participation des Habitants.

Création d'un pôle ados dans le quartier Marlborough

Ouverture d'une maison de quartier et de la jeunesse dans le quartier des Résidences à Le Portel

Création d'un COJIT dans le quartier du Chemin Vert

Incubateur pour les projets émergents et innovants.

Ouverture à la mobilité et la citoyenneté internationale

Assurer une meilleure couverture des quartiers de chacune des communes par le programme développé par le CDSI sur les échanges et la solidarité Nord/Sud.

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre de chantiers éducatifs	Place des jeunes dans les associations
Nombre de projets accompagnés	Nombre d'heures de bénévolat
Nombre de bourses allouées	Nombre de projets jeunes aboutis

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, centres sociaux, Mission Locale, Points Informations Jeunesse, ...

PROMOUVOIR L'ALTERNANCE COMME TREMPLIN VERS L'EMPLOI

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Un moyen de concilier contrat de travail et formation	Des filières peu attractives et une orientation souvent par défaut
Un enjeu national et local dans le cadre du Plan Local de Développement Économique	Un déficit de réseau social
Une offre de formation locale	Coût résiduel pour l'entreprise pour les "moins jeunes"
	Une mauvaise représentation des métiers

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Ces objectifs opérationnels doivent être rapprochés du pilier économique et de l'objectif stratégique "Promouvoir et faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie". L'alternance est ici développée comme une réponse spécifique en direction des jeunes.

1 – revaloriser les filières professionnelles

Les jeunes ont souvent une mauvaise représentation des métiers et des compétences qu'ils requièrent. L'alternance pâtit aussi d'une image peu attractive et restrictive (bas niveau de qualification, faiblesse du tutorat dans certaines entreprises, ...). Les passerelles entre les établissements scolaires et les entreprises doivent être renforcées. Les projets professionnels des jeunes méritent d'être plus en phase avec la réalité du marché de l'emploi local et de ses mutations.

2 – renforcer l'orientation et la médiation avec les entreprises

Augmenter le nombre d'apprentis suppose un travail de fond dont les jeunes des quartiers prioritaires peuvent être les premiers bénéficiaires. Cela concerne au premier chef l'orientation et cela appelle donc un partenariat renouvelé avec l'Education Nationale et le service public de l'orientation. Mais il y a toutefois d'autres obstacles à lever qui tiennent à la mobilité ou encore au déficit de réseau social.

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
ID Formation	Cap vers l'apprentissage	Accompagnement de jeunes dans un parcours individualisé et progressif vers un contrat d'apprentissage

PROJETS 2015/2020

Bonification de la bourse "apprentissage" d'agglomération boulonnaise

- ▲ Incitation à embaucher des jeunes des quartiers.
- ▲ Renforcement du tutorat et du suivi par les outils territoriaux.
- ▲ Actions de communication.

Forum de la formation et de l'alternance

En lien avec les autres manifestations Emploi à l'échelle de l'agglomération boulonnaise.

Actions de repérage du public et accompagnement professionnel

École de la deuxième chance, Mission Locale, Points Information Jeunesse, ...

Travail en lien avec les collèges de la géographie prioritaire

- ▲ Formation de la communauté enseignante.
- ▲ Développement d'applications numériques.
- ▲ Implication d'entreprises au travers de chartes d'engagement (accueil en stages, tutorat, ...).

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre d'actions de sensibilisation	Nombre d'embauches
Nombre d'entreprises prospectées	Nombre de contrats signés
Nombre de rencontres avec les établissements scolaires	Nombre de collègues partenaires
	Nombre d'entreprises partenaires

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, Réussir Ensemble, Mission Locale, Éducation Nationale, réseau consulaire, ...

▲ **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3**

FACILITER LA DIFFUSION DE LA CULTURE NUMÉRIQUE ET L'ACCÈS À LA CONNAISSANCE

CONTEXTE

ATOUTS	FRAGILITES
Implantation d'une entreprise du numérique dans le quartier du Chemin Vert	L'implantation de services numériques est une condition nécessaire mais pas suffisante pour garantir l'accès à tous aux services
Élaboration d'un plan numérique à l'échelle de la ville de Boulogne-sur-Mer et de l'agglomération boulonnaise	Les usages du numérique par les jeunes sont encore trop limités
Appétence des jeunes pour les outils numériques	

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 – développer les usages du numérique pour tous

Les applications du numérique conditionnent notre société de demain et les jeunes doivent être armés face à ces évolutions qui peuvent être discriminantes et encore creuser les inégalités. Elles représentent aussi des opportunités professionnelles et les métiers de demain.

2 – renforcer les actions de médiation à l'information

Le développement des usages du numérique a révolutionné l'accès à l'information et à la connaissance. Toutefois l'accès direct et sans filtre à des ressources infinies suppose certaines précautions et un certain apprentissage.

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Association DSU	Le Café Connect'	Création d'un espace équipé en matériel informatique et 2.0. propice au développement des usages numériques pour tous

PROJETS 2015/2020

Stratégie numérique à l'échelle de l'agglomération boulonnaise avec une déclinaison "quartiers"

- ▶ Développement d'ateliers dans les écoles et les structures jeunesse (Ete dans l'agglomération, ...).
- ▶ Tour de co-working dans le quartier du Chemin Vert.
- ▶ Déclinaison de la semaine du numérique dans les quartiers prioritaires du contrat de ville
- ▶ Création d'un centre de loisirs numériques dans le quartier Damrémont

Ouverture d'une école du numérique

En lien avec le monde économique et avec une visée professionnelle, antenne boulonnaise de l'école Symplon.co, intervenant majeur et atypique de la formation au numérique.

Programme médias

En lien avec les médiathèques et les professionnels, développement d'ateliers visant à décrypter l'information (radio, presse écrite, web, ...).

INDICATEURS

Les indicateurs de réalisation relèvent du suivi du contrat de ville. Ils servent à mesurer la "production", ce que l'on fait. Les indicateurs de résultats mesurent les bénéfices permis par les programmes mis en oeuvre.

INDICATEURS DE REALISATIONS	INDICATEURS DE RESULTATS
Nombre d'espaces numériques créés	Nombre de jeunes fréquentant les espaces numériques
Nombre d'ateliers mis en oeuvre	Nombre de parcours de formation

PARTENAIRES À MOBILISER

État, Région, Département, CAB, communes, Réussir Ensemble, association DSU de Boulogne-sur-Mer, centres sociaux, ...

2.5. AUTRES PRIORITÉS TRANSVERSALES

2.5.1. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants.

Ainsi, l'égalité femmes-hommes est-elle désormais une priorité transversale dont il faut tenir compte dans l'approche stratégique du contrat de ville et la mise en oeuvre des réponses dans chacun des piliers.

PROGRAMMATION 2015

Maître d'ouvrage	Intitulé	Résumé
Ville de Le Portel	Les droits des femmes dans les quartiers	Actions à destination des femmes visant à leur donner la parole, à travailler sur l'estime de soi, à favoriser l'accès aux bilans de santé,...

PROJETS 2015/2020

Extension aux autres communes de l'expérience de la ville de Le Portel : **signature le 06 mars 2015 de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale** en partenariat avec la Ligue des Droits de l'Homme locale et le Conseil Régional Nord-Pas de Calais.

Programme d'accès aux droits avec une attention particulière pour les femmes (information judiciaire sur les droits des femmes et aide aux victimes de violences conjugales, ...).

Programme Sports

Développer une offre de pratique sportive mixte.

Programme Emploi

- ▶ Prendre en compte la problématique des modes de garde
- ▶ Lutter contre les représentations sexuées des métiers

2.5.2. LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Le rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles 2012 a mis en évidence la discrimination dont pouvaient être victimes les jeunes habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Le critère prohibé de l'origine est le plus souvent évoqué par les habitants pour motiver le rejet dont ils pensent faire l'objet. A cela vient s'ajouter le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé. Les habitants des quartiers cristallisent donc les préjugés et les représentations négatives. Ces stéréotypes motivent, parfois involontairement ou inconsciemment, des inégalités de traitement. Ces discriminations se manifestent dans l'emploi, le logement, l'orientation et/ou dans les relations avec les institutions policières.

Ainsi, la prévention et la lutte contre les discriminations est-elle désormais une priorité transversale dont il faut tenir compte dans l'approche stratégique du contrat de ville et la mise en oeuvre des réponses dans chacun des piliers.

C'est un constat national qu'il convient toutefois de rapprocher de la réalité locale avec une discrimination plutôt liée à la précarité et l'image des quartiers qu'à l'origine ethnique de leurs habitants.

PROJETS 2015/2020

Dans ce contexte, les **deux nouveaux projets de renouvellement urbain** contribueront à casser les préjugés et changer l'image des quartiers par l'amélioration notable du cadre de vie et l'implantation d'équipements collectifs.

Le changement ne passe pas uniquement par le "béton". Le territoire veillera à **former et sensibiliser** les acteurs publics et les opérateurs de services publics. Il s'agit aussi de favoriser l'accès au droit des victimes de discrimination.



LES LEVIERS D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE

3.1. DROIT COMMUN VS MOYENS SPÉCIFIQUES	Page 118
3.2. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	Page 119
3.1. VOLET EUROPÉEN DU CONTRAT DE VILLE	Page 129

Le cadre stratégique du contrat de ville est indissociable des moyens qu'il doit pouvoir mobiliser pour avoir un impact réel sur la réduction des inégalités dans les quartiers prioritaires.

Le contrat de ville 2015-2020 vise d'abord et en premier lieu la mobilisation du droit commun de l'ensemble de ses signataires.

Il fait appel à la solidarité nationale mais aussi à la solidarité locale qui doit s'exprimer à l'échelle de l'intercommunalité notamment par le biais d'un pacte financier et fiscal de solidarité (Cf. Annexes obligatoires).

Mais le contrat de ville ne vaut pas qu'entre le territoire et l'État. Il mobilise de nombreux autres partenaires qui font le choix dans le respect de leurs prérogatives d'apporter leur pierre à l'édifice.

3.1. DROIT COMMUN VS MOYENS SPÉCIFIQUES

Le droit commun peut être défini comme les moyens (financiers et humains) mis en œuvre sur tous les territoires sans distinction (territoire ou spécificités des publics). Il n'existe pas un droit commun mais des droits communs selon les prérogatives et les compétences de chacun.

Par opposition, les moyens spécifiques sont mobilisés sur la base d'un critère territorial (quartiers prioritaires de la politique de la ville) et dans le cadre de la politique de la ville dans une logique de discrimination positive car il s'agit de faire un effet levier.

Tous les quartiers du contrat de ville n'appellent pas la même mobilisation et ne peuvent pas prétendre aux mêmes moyens.

	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
COMMUNES	quartiers prioritaires + quartiers en veille	
CAB	quartiers prioritaires + quartiers en veille	
ETAT	quartiers prioritaires + quartiers en veille	uniquement les quartiers prioritaires
REGION	quartiers prioritaires + quartiers en veille	
DEPARTEMENT	quartiers prioritaires + quartiers en veille	
EUROPE		Investissement Territorial Intégré (investissement)

Les moyens spécifiques de l'État et de la Région permettent essentiellement de répondre aux initiatives locales en réponse au diagnostic et dans le respect du cadre stratégique. Les communes et la Communauté d'agglomération du Boulonnais apportent des contreparties financières qui sont indispensables (en 2015, 270 000 € pour la CAB) pour mener à bien les projets. Elles ont aussi des interventions de droit commun qu'elles mobilisent en direction des habitants.

3.2. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Le cadre stratégique du contrat de ville et les projets qui en découlent n'ont de sens que s'ils peuvent bénéficier de crédits spécifiques et s'ils sont complétés par des interventions de droit commun pour répondre aux objectifs posés.

Les engagements des partenaires sont ici repris sous forme de synthèse et la version intégrale figure dans les annexes. La liste des partenaires n'est pas exhaustive et dans la mise en oeuvre du contrat de ville, le territoire recherchera la plus large collaboration.

Pour avoir un impact réel, ces engagements devront dépasser le stade du recensement et être rapprochés des actions mises en oeuvre. C'est un travail qui incombera à l'animation du contrat de ville.

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
CAB	Dans l'ensemble des prérogatives en lien avec le projet de territoire	Volet financier du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers"
Communes	Dans l'ensemble des prérogatives en lien avec le projet de territoire	Subventions
ETAT	Dans l'ensemble des prérogatives de l'État dans le champ d'intervention du contrat de ville	Crédits Dotation Politique de la ville Dotation de solidarité urbaine Exonérations
Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer	Participation active au pilotage du contrat de ville Instances techniques, instances stratégiques gestion partagée des crédits spécifiques, mobilisation des services et opérateurs de l'État Orientation privilégiée des politiques de droit commun sur les quartiers prioritaires Mobilisation du droit commun avant les crédits spécifiques. Conventions pluriannuelles d'objectifs Travail inter-services Renforcement de la stratégie de prévention de la délinquance et d'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique déclinaison du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance évolution de la gouvernance locale optimisation des outils ZSP fléchage prioritaire vers les quartiers des crédits FIPD	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
ÉTAT (suite)	Dans l'ensemble des prérogatives de l'État dans le champ d'intervention du contrat de ville	Crédits Dotations Politiques de la ville Dotations de solidarité urbaine Exonérations
Éducation Nationale	Convention interministérielle Déclinaison Académie de Lille - scolarisation des moins de trois ans ; - dispositif "plus de maîtres que de classes" ; - mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle ; - accompagnement éducatif et personnalisé au collège ; - développement de l'utilisation des TIC et du numérique ; - soutien de l'implication des parents dans le parcours scolaire en lien avec la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs ; - affectation d'un coordonnateur pour le réseau d'éducation prioritaire écoles-collèges ; - ...	
Justice	Convention interministérielle - justice de proximité, accès au droit et aide aux victimes ; - lutte contre les phénomènes de délinquance propres aux quartiers de la politique de la ville (notamment en Zone de Sécurité Prioritaire) ; - prévention de la récidive des mineurs et jeunes majeurs des quartiers prioritaires, développement des actions favorisant la réparation rapide du préjudice subi, ... - accès des jeunes issus des quartiers prioritaires au programme des classes préparatoires intégrées "égalité des chances" dans toutes les écoles dépendant du ministère de la justice ; - lutte contre les discriminations	
Protection Judiciaire de la Jeunesse	- lutte contre le décrochage scolaire ; - contribution à la prévention de la délinquance ; - participation aux dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes ; - participation aux instances locales de coordination, notamment le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ;	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
ETAT (suite)	Dans l'ensemble des prérogatives de l'État dans le champ d'intervention du contrat de ville	Crédits Dotation Politique de la ville Dotation de solidarité urbaine Exonérations
Protection Judiciaire de la Jeunesse (suite)	- appui au développement des actions en faveur de la citoyenneté et de la laïcité, du rapprochement de la justice et des citoyens, de l'accès au droit.	
DDTM	- appuyer le développement des services à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires (particulièrement tout plan améliorant la desserte des quartiers prioritaires par les transports collectifs)	- TVA à taux réduit (5,5%) pour l'accès social dans les quartiers prioritaires en lien avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine. - abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les logements dans les quartiers prioritaires (sous réserve de la signature d'une convention entre l'État et les bailleurs).
Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	Contribution régionale - Obligation faite aux structures labellisées et subventionnées de permettre l'accessibilité en priorité des contenus et offres culturelles et artistiques aux publics issus de la géographie prioritaire ; - discrimination positive (pour les habitants des quartiers notamment des plus jeunes) ; - accompagnement du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA).	- Résidences Artiste Rencontre Territoire spécifiques à la politique de la ville nommées QU(ART)IER.
Forces de l'ordre en lien avec la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer	- réactivation du Conseil Intercommunal Sécurité et de Prévention de la Délinquance - plan d'actions local en lien avec les orientations du schéma de tranquillité publique - schéma de tranquillité publique	
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)	Contribution nationale Déclinaison locale Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi : contrat emplois avenir, contrat unique d'insertion, contrat STARTER, CIVIS, ...	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
<p>Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)</p> <p>(suite)</p>	<p>Favoriser la création d'activités et d'emplois dans les quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclinaison de la charte "Entreprise-Quartiers" ; - accompagnement à la création d'entreprises par les résidents des quartiers "Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise" ; - favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficultés par les Structures d'Insertion par l'Activité Économique. <p>Permettre l'élévation des niveaux de qualification :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le développement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation ; - par la mobilisation de l'école de la deuxième chance (E2C) ; - par la réduction de la part des personnes en situation d'illettrisme. 	
<p>AGENCE REGIONALE DE SANTE</p>	<p>Convention interministérielle Contribution adaptée au territoire Mobilisation des moyens en cohérence avec le Contrat Local de Santé (CLS) et en lien avec la Stratégie Nationale de Santé (SNS) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les démarches contribuant à la rénovation urbaine dans la lutte contre l'habitat indigne ; - la promotion des dépistages, de la vaccination et des examens de bilans de santé ; - l'amélioration de l'accès aux droits en lien avec les organismes de protection sociale ; - l'inscription des personnes dans un parcours de prise en charge globale de leur santé reposant sur une bonne articulation entre la prévention, le soin et l'accompagnement médico-social et social et favorisant le maintien et le retour à domicile. <p>Participation active à l'Atelier Santé Ville et accompagnement du poste d'adulte relais "médiateur santé".</p>	
<p>REGION NORD PAS DE CALAIS</p>	<p>Renouvellement urbain et réhabilitation du parc de logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ; - plan 100 000 logements ; - la troisième révolution industrielle ; - ... 	<p>Ex-Fonds d'Initiatives des Territoires et des Acteurs (FITA) ; Fonds de Participation des Habitants (FPH) ; "Nos quartiers d'été" (NQE).</p>

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
REGION NORD PAS DE CALAIS (suite)	Participation des habitants dans la transformation de leur cadre de vie Gestion urbaine de proximité : - plan de développement de la médiation sociale ; - Contrat Régional d'Initiatives pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (CRISAC) ; - crédits spécifiques Gestion Urbaine de Proximité dont les Fonds de Travaux Urbains (FTU)	Ex-Fonds d'Initiatives des Territoires et des Acteurs (FITA) ; Fonds de Participation des Habitants (FPH) ; "Nos quartiers d'été" (NQE).
	Accompagnement des publics vers l'emploi : - interventions dans les quartiers pour la création d'activités pour les femmes ; - financement des PLIE ; - outils de création de structures d'insetion ou ETTI ; - Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) ; - plate-forme avenir pour l'emploi des jeunes ; - appel à projets Formation Insertion des Jeunes (FIJ)	
	Lever les freins à l'emploi : - création d'activités liées à l'Économie Sociale et Solidaire en lien avec le PLDE. - mobilisation d'un DLA collectif ; - ...	
	Développement économique des quartiers : - dispositif Citélab ; - initiative "la suite dans les idées" ; - partenariat et dialogue social territorial ; - financement des opérateurs au titre du Programme Régional de Création et de Transmission d'Entreprises ; - dispositif "mini entreprises" en milieu scolaire ; - ...	
	Éducation populaire - consommation responsable ; - égalité dans l'accès aux droits et lutte contre les discriminations ; - engagement des jeunes.	
	Accès à la culture et au sport comme vecteurs de cohésion sociale - démocratisation de la culture (appel à projets "Culture à partager ») ; - ...	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
<p>DEPARTEMENT PAS-DE-CALAIS</p>	<p>Contribution départementale</p> <ul style="list-style-type: none"> - dispositifs d'insertion comme un "logement un toit" ; - mesures phares jeunesse ; - engagement sur les parcours découvertes, le collège numérique ; - présence de l'ingénierie sociale et humaine, insertion sociale et professionnelle ; <p>Protection Maternelle et Infantile, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> - bataille pour l'emploi pour les bénéficiaires du RSA et les jeunes de moins de 30 ans ; - lutte contre la précarité énergétique ; - programme "garantie jeunes" et plus particulièrement accompagnement des jeunes vers l'autonomie ; - approche de développement social ; - renforcement de l'accessibilité des quartiers et la mobilité des habitants. <p>Mobilisation des crédits et dispositifs de droit commun</p> <ul style="list-style-type: none"> - interventions et programmations prioritaires sur les actions et équipements structurants du quartier ou rattachés à ce quartier ; - participation à la réalisation des engagements de mobilisation des fonds structurels et notamment du FSE 	
<p>POLE EMPLOI</p>	<p>Assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation des agents d'accueil ou relais à la connaissance des services de Pôle Emploi ; - outil synthétique de présentation détaillée des services. <p>Renforcer, adapter ses moyens et services aux besoins des quartiers prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement renforcé des habitants des quartiers prioritaires ; - amélioration de l'employabilité des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires (adaptation de certaines aides et prestations, développement des coopérations avec les cybercentres, la Mission Locale, les animateurs de quartiers , ...). 	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
POLE EMPLOI (suite)	Mobiliser les mesures de l'État au service des quartiers prioritaires : emplois aidés – CIE, CAE-alternance, emplois d'avenir, liens avec les structures de l'Insertion par l'Activité Économique, ...	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	<p>Contribution départementale</p> <p>Mise à disposition des expertises et de l'ingénierie sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - transmission de données statistiques ; - mobilisation des travailleurs sociaux, des cadres et des conseillers thématiques. <p>Implication de l'antenne de développement social (soutien aux projets, présence aux instances de pilotage, implantation de proximité).</p>	Mobilisation de moyens financiers nationaux (enveloppe dédiée aux politiques d'action sociale) et de fonds propres (contribution financière majorée pour les opérations liées au contrat de ville).
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<p>Contribution nationale</p> <p>Sur le volet économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires ; - développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi ; - investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise). <p>Sur le volet urbain</p> <ul style="list-style-type: none"> - études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques, ...) ; - études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études de gestion des ressources, ...) ; - actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, ...) ; - prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains ; - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative, ...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ; 	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (suite)	<p>- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, ...)</p> <p>Sur le volet logement, Ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et</p>	
BAILLEURS SOCIAUX		<p>Contribution nationale par l'Union Sociale pour l'Habitat</p> <p>L'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la TFPB pour les logements sociaux situés en quartiers prioritaires permet aux organismes HLM de compenser partiellement les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques des quartiers.</p> <p>Les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent couvrir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'une présence de proximité adaptée, soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités de patrimoine et des besoins des locataires ; - adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter ;

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
		<ul style="list-style-type: none"> - actions de développement social permettant de développer la concertation et le "vivre ensemble"; - les petits travaux d'amélioration du cadre de vie (travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, ...).
HABITAT DU LITTORAL	<p>Garantie de la sécurité et de la tranquillité des habitants.</p> <p>Développement de démarche participative visant à améliorer le vivre ensemble.</p> <p>Amélioration du cadre de vie et des relations locataires/bailleurs</p>	<p>Sur entretien (lutte contre les graffitis, fréquence d'intervention de nettoyage, achat de nouveaux bacs acier sur Aiglon, Beaufort...).</p> <p>Sur-réactivité d'intervention sur les sinistres, les incivilités.</p> <p>Prise en charge du surcoût sur les remises en état de logements.</p>
PAS-DE-CALAIS HABITAT	<p>Inscription au protocole de préfiguration ANRU pour le quartier Tour du Renard à Outreau.</p> <p>Gestion des déchets par des actions de sensibilisation visant à l'amélioration de la collecte.</p> <p>Animation, lien social, vivre ensemble.</p> <p>Petits travaux d'amélioration.</p> <p>Formations du personnel de proximité.</p> <p>Actions de sensibilisation à la maîtrise des charges énergétiques.</p> <p>Echanges assidus avec les partenaires visant à la tranquillité des quartiers.</p>	
LOGIS 62	<p>Accompagnement des parcours individuels.</p> <p>Garantie de la sécurité et de la tranquillité des habitants.</p> <p>Développement de démarches participatives visant à fluidifier les rapports entre habitants.</p> <p>Amélioration du cadre de vie et des relations locataires/bailleur</p>	
FRANCE MEDIATION	<p>Contribution régionale</p> <p>Accompagnement des associations dans le développement et la pérennisation des activités de médiation.</p> <p>Programme de formation.</p>	

ENGAGEMENT	DROIT COMMUN	MOYENS SPECIFIQUES
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NORD PAS-DE-CALAIS	Offre d'un parcours d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formation. Développement de l'apprentissage dans l'artisanat. Développement de la création/reprise d'entreprise. - Accompagnement du développement des entreprises artisanales.	

▲ 3.3. VOLET EUROPÉEN DU CONTRAT DE VILLE

Les fonds structurels européens comprennent le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE). Leur usage s'inscrit dans la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Le FEDER cible le développement économique durable des régions tandis que le FSE vise à soutenir l'emploi et la formation.

Les règlements FEDER et FSE, qui régissent la programmation 2014-2020 de la politique de cohésion, prévoient des dispositions spécifiques concernant le développement urbain intégré et durable et donc en lien avec la politique de la ville. En France, il est prévu d'engager au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville, 10 % minimum des fonds européens FEDER et FSE dont les conseils régionaux ont la gestion (en Nord-Pas de Calais, cet effort a été porté à 12 %). En parallèle, au total 10 % du FSE "emploi et inclusion" géré par l'État et délégué pour partie en gestion aux conseils généraux bénéficiera aux publics issus de ces quartiers.

Mobilisation du FEDER à travers l'Investissement Territorial Intégré

La Communauté d'agglomération du Boulonnais a fait part de son intention de s'inscrire dans la démarche Investissement Territorial Intégré (ITI). C'est un outil pour décliner le FEDER au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est la pierre angulaire du volet européen du contrat de ville. Il doit reposer :

- ▲ sur une approche multi-sectorielle et mobiliser donc des financements croisés ;
- ▲ sur une stratégie qui assure la complémentarité et la cohérence de tous les projets mis en oeuvre ;
- ▲ sur un territoire qui pour l'agglomération boulonnaise couvre les quartiers prioritaires du contrat de ville ;
- ▲ sur une animation territoriale dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais est le chef de file et qui est intégrée à la gouvernance du contrat de ville.

La stratégie intégrée de l'ITI dans l'agglomération boulonnaise doit mobiliser des priorités réparties

sur au moins deux axes. Au stade de la déclaration d'intention, elle cible les axes les plus en adéquation avec son projet de territoire et les actions qui en découleront dans la limite de l'enveloppe dévolue, 2,5 millions d'euros :

AXE 1 – Investir pour une Région de la connaissance, entrepreneurante, dynamique et ouverte sur l'Europe dans le cadre des orientations stratégiques de la SRI-SI

1-b/ Augmenter le nombre de projets d'amorçage

3-a/ Augmenter le nombre de créations et de transmissions de petites entreprises et soutenir leur développement

3-d/ Augmenter le nombre et la taille des PME régionales

Liens avec le projet de territoire et le contrat de ville :

PILIER ECONOMIQUE – DEVELOPPER L'EMPLOI

Encourager la création et le développement d'activités économiques

Promouvoir de nouvelles formes de collaboration économique (numérique, ESS, ...)

AXE 2 - Accélérer la transformation de la société régionale à travers l'accroissement des usages et services numériques d'intérêt public

2-c/ Augmenter et améliorer l'offre d'usages et de services publics numériques partagés pour tous

Liens avec le projet de territoire et le contrat de ville :

PILIER SOCIAL – LUTTER CONTRE LES FORMES DE PRECARITE

Faire de la réussite scolaire une priorité

PILIER CITOYENNETE – DONNER DES PERSPECTIVES A LA JEUNESSE

Favoriser la diffusion de la culture numérique et l'accès à la connaissance

AXE 3 – Conduire la transition énergétique en Région Nord-Pas de Calais

4-c/ Réduire la consommation d'énergie du patrimoine public et du logement ancien, dans la perspective d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à horizon 2050

4-e/ Accroître les usages des modes actifs (vélo, marche), alternatifs ou émergents dans le domaine des transports

Liens avec le projet de territoire et le contrat de ville :

PILIER URBAIN – CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE

Améliorer la qualité de l'habitat et les performances énergétiques

Encourager la mobilité et promouvoir de nouveaux modes de transports

D'ici à la candidature officielle en septembre 2015, d'autres axes pourront être ciblés en fonction de la concertation locale qui sera menée (instance "élus" du projet de territoire "Agir pour nos quartiers") et des opportunités à saisir. La stratégie et les enveloppes prévisionnelles seront précisées entre les différents axes dans le dossier de candidature.

A ce stade, les projets de renouvellement urbain seront au coeur de la stratégie. Il s'agit non seulement des projets ANRU en sortie dans le cadre des Plans Stratégiques Locaux (Transition à Boulogne-sur-Mer et Carnot à Le Portel) mais aussi et surtout des projets ANRU II (Triennal à Boulogne-sur-Mer sur la liste d'intérêt national et sous réserve La Tour du Renard à Outreau dans la liste d'intérêt régional). Les pistes d'actions ne se réduisent pas à l'axe "réduire la consommation d'énergie". Le numérique tient une place importante dans la stratégie de développement de l'agglomération boulonnaise et les quartiers prioritaires du contrat de ville seront connectés à cette dynamique. Une tour de co-working est prévue dans le quartier du Chemin Vert. Elle fera le lien avec l'installation en gare maritime de Boulogne-sur-Mer (reconversion d'un patrimoine remarquable) d'un Fab Lab et d'un espace réservé à l'innovation numérique. Le numérique n'a pas qu'une visée économique (créations d'activités, formation, emploi, ...) et le développement des usages et des services sera particulièrement visé dans le cadre du contrat de ville car il a des applications dans de nombreux domaines de la vie quotidienne (ville intelligente, éducation, culture, loisirs, ...). Le développement des transports doux sera enfin au coeur de la stratégie ITI en cohérence avec le PDU et l'Axe Liane.

Mobilisation du FSE et des programmes de coopération

10 % des crédits FSE doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage à participer à la réalisation de cet objectif par plusieurs moyens.

Certains projets qui prétendent aux crédits spécifiques de la politique de la ville pourront être "sortis" de la programmation financière et orientés (inclusion, insertion, formation, ...) vers le FSE. Ce travail se fera lors du COTECH du contrat de ville où les services de l'État et du Conseil Départemental sont représentés. Et il donnera lieu à des mises en relation entre les porteurs de projets locaux et les services instructeurs.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais participera à l'effort de communication autour du P.O. FSE et portera à la connaissance des opérateurs locaux la liste des rues qui composent le périmètre du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.



L'ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

4.1. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI	Page 134
4.1.1. Les instances de pilotage.....	Page 134
4.1.2. Les instances de suivi.....	Page 135
4.1.3. L'évaluation	Page 136
4.2. INGENIERIE	Page 137
4.2.1. Organigramme fonctionnel CAB	Page 137
4.2.2. Organigramme fonctionnel communes	Page 137
4.3. PARTICIPATION DES HABITANTS	Page 138
4.3.1. Approche stratégique	Page 138
4.3.2. Les conseils citoyens	Page 138
4.3.3. Les maisons de projet.....	Page 141
4.3.4. Les autres outils de participation des habitants.....	Page 142

C'était une recommandation sous l'ère des Contrats Urbains de Cohésion Sociale avant de devenir une obligation avec la réforme de la politique de la ville, le portage du contrat de ville se fait à l'échelle intercommunale.

Cette animation du contrat de ville avec l'intercommunalité en chef de file suppose de préciser l'articulation entre la CAB et les communes d'une part et l'ensemble des partenaires du contrat de ville d'autre part.

La dimension stratégique du pilotage de la CAB doit franchir un cap par rapport au Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Elle doit permettre de faire émerger une logique de projet au service et avec les habitants dans les quartiers prioritaires.

4.1. MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI

4.1.1. LES INSTANCES DE PILOTAGE

Il convient de distinguer **deux niveaux de concertation et de négociation** répondant à deux enjeux complémentaires :

- ▶ la concertation entre la CAB et les communes sur la base du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers" ;
- ▶ la négociation entre le territoire et l'État sur la base du contrat de ville.

Le **COFIL de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers"** réunira la CAB et les communes. C'est l'instance "élus" du territoire qui aura pour missions de suivre la mise en oeuvre du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers", de valider les programmations annuelles, de dresser les bilans et les perspectives. Elle aura pour périmètre le contrat de ville et ses conventions d'application (conventions de renouvellement urbain) mais pas uniquement (conventionnement Développement Social Durable des Territoires avec la Région, ...).

Elle se réunira a minima une fois l'an en configuration plénière qui doit couvrir les quatre priorités du projet de territoire :

COFIL DE TERRITOIRE "ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS"				
CAB	Communes "QPV"	Communes "en veille"	Bailleurs sociaux	Habitants
Président de la CAB	Maires	Maires	Habitat du Littoral	4 représentants des conseils citoyens
VP en charge de la politique de la ville	Adjoints en charge		Pas-de-Calais Habitat	
VP en charge de l'habitat			Logis 62	
VP en charge du développement économique				

Sa configuration pourra varier selon l'ordre du jour et les échéances qui nécessitent au territoire de partager et de se prévaloir d'une position concertée et commune, celle du territoire (contrat de ville, convention d'application ANRU, conventionnement Développement Social Durable des Territoires avec la Région, ...).

Le **COFIL du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise** est l'instance stratégique coanimée par la CAB et l'État. Il évolue dans sa configuration par rapport au Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour épouser l'ensemble du périmètre du contrat de ville dont les conventions ANRU sont dorénavant des conventions d'application. Le COFIL se réunit a minima deux fois l'an dans sa configuration plénière pour faire un point sur la mise en oeuvre opérationnelle du contrat de ville, le respect des engagements des partenaires, la validité du diagnostic et procéder en tant que de besoin aux ajustements nécessaires. Sa configuration pourra varier selon l'ordre du jour et les échéances à satisfaire (déclinaison spécifique ANRU).

COFIL DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE			
ETAT	TERRITOIRE	PARTENAIRES	HABITANTS
Sous-Préfet de Boulogne-sur-Mer	CAB	Région	Représentants élus parmi les conseils citoyens
Sous-Préfet à la ville	Communes prioritaires	Département	
Délégué du Préfet	Communes en veille	CAF	
DIRECCTE	Bailleurs sociaux	Caisse des Dépôts et Consignations	
DDCS	Boulogne Développement Côte d'Opale	Habitat du Littoral	
DDTM		Pas-de-Calais Habitat	
Éducation Nationale		Logis 62	
Délégué ANRU		CCI	
DRAC		ARS	
Justice		Pôle Emploi	

Le **COFIL du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise** sera un passage obligé avant la réunion du comité des financeurs où la Communauté d'agglomération du Boulonnais fera valoir le projet du territoire (programmations annuelles et programmes pluriannuels).

4.1.2. LES INSTANCES DE SUIVI

Le **COTECH "Ensemble agir pour nos quartiers"** se réunit toutes les 6 semaines (calendrier établi annuellement avec convocation, ordre du jour et relevé de décisions) afin de suivre la mise en oeuvre des programmes. Sa composition pourra être élargie autant que de besoin selon l'ordre du jour.

Le COTECH "Ensemble agir pour nos quartiers" fera le lien une fois par trimestre avec les groupes ANRU en place dans les communes de Boulogne-sur-Mer (rythme mensuel) et d'Outreau (rythme mensuel). Il sera alors dans sa configuration plénière.

COTECH DE TERRITOIRE "ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS"			
CAB	Communes "QPV"	Communes "en veille"	Bailleurs sociaux
Chefs de projet ville/agglo	Chefs de projet ville/communes	Référent social	Habitat du Littoral
chef de file thématiques urbain, social, emploi et jeunesse	chef de projet urbain AMO Perspectives		Pas-de-Calais Habitat Logis 62

Quant au **COTECH du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise**, il est chargé de préparer les réunions du COFIL du contrat de ville et d'assurer la mise en oeuvre de ses orientations et décisions.

COTECH DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE

ETAT	TERRITOIRE	PARTENAIRES	HABITANTS
Délégué du Préfet	Chef de projet Ville/agglo	Région	Représentants élus parmi les conseils citoyens
Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer	Chefs de projet Villes	Département	
DDCS	Coordinatrices des Programmes de Réussite Éducative	CAF	
DDTM	AMO Perspectives	Caisse des Dépôts et Consignations	
Éducation Nationale	Boulogne Développement Côte d'Opale	Habitat du Littoral	
DRAC		Pas-de-Calais Habitat	
ANRU		Logis 62	
Justice		Réseaux consulaires	
DIRECCTE		Pôle Emploi	
		ARS	

4.1.3. L'EVALUATION

L'évaluation de la politique de la ville est perfectible (pas d'outil statistique en dehors des ZUS). C'est en tous les cas une marge de progrès entre le Contrat Urbain de Cohésion Sociale et le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.

Les critères retenus pour l'évaluation du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise sont les suivants :

- ▶ **la pertinence** examine l'adéquation entre les objectifs d'un projet et les spécificités de la situation sur laquelle il se propose d'agir.
- ▶ **la cohérence** s'interroge sur la stratégie et les méthodes : les moyens mobilisés vont-ils permettre d'atteindre les objectifs visés ? Sont-ils cohérents les uns avec les autres (cohérence interne) ? Sont-ils adaptés au regard du contexte du projet (cohérence externe).
- ▶ **l'efficacité** concerne les réalisations effectives du projet au regard de celles qui étaient initialement prévues.
- ▶ **l'efficience** s'intéresse à l'optimisation des moyens mobilisés par le projet, et donc en général, aux rapports coûts/efficacité des réalisations (infrastructures ou services). L'analyse de l'efficience constitue une analyse "coûts /réalisations", où l'on valorise les coûts (ce qui est relativement aisé) et les réalisations (ce qui peut être plus difficile).
- ▶ **l'impact** est la mesure des effets directs, indirects et induits des résultats du projet, c'est-à-dire une appréciation sur tous les effets d'une action sur l'environnement au sens le plus large.
- ▶ **la viabilité** s'attache aux effets à long terme du projet, et à la pérennité de ses résultats et de ses effets. L'analyse de la viabilité consiste à apprécier la capacité des actions à se poursuivre de manière autonome.

Le suivi et l'évaluation chemin faisant sera assuré par le COTECH "Ensemble agir pour nos quartiers". Il associera les habitants à travers les conseils citoyens. A mi-parcours, l'évaluation sera confiée à un prestataire extérieur en complément du travail en continu qui sera mené par les instances de suivi.

Des formations seront organisées pour l'ensemble des opérateurs qui participent au projet de territoire et s'inscrivent dans les programmations.

4.2. INGÉNIERIE

L'ingénierie et son organisation sont intimement liées au pilotage stratégique du projet de territoire "Ensemble agir pour nos quartiers" et du contrat de ville, à savoir une nécessaire articulation entre la CAB et les communes. Il ne s'agit pas de dresser la liste exhaustive de toutes les personnes qui mettent en oeuvre les programmes mais de valoriser les personnes ressources dans son animation et son suivi.

4.2.1. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL CAB

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE				
Chefs de file	Corinne DELATTRE et Ludovic LENEL Suivi : Stéphane SANSE			
	Pilier urbain	Pilier social	Pilier économique	Pilier jeunesse
Appui thématique/ personnes ressources	Ludovic LENEL ANRU, Logement, peuplement	Stéphane SANSE Education	Corinne DELATTRE Emploi, insertion	Maxime BAILLEUL Citoyenneté
	Corinne DELATTRE sécurité	Lisa TORRES Culture		
	Stéphane SANSE Participation des habitants	Christophe GRADEL Sport	Développement économique, économie sociale et solidaire	Vincent DROUART Numérique
	Marion TISON Mobilité durable	Emmanuel LE BON Santé et parentalité		

4.2.2. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMMUNES

CONTRAT DE VILLE				
	Volet social	Volet urbain	Structures porteuses conseils citoyens	Maison du projet
Boulogne-sur-Mer	Nicolas LANGLAIS	Lydie LELEU	Association DSU	Thibault LEROY-MIGNOT (Coordonnateur de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité)
Outreau	Christophe RINGOT (directeur du centre social d'Outreau)		Office municipal de la Jeunesse	
Le Portel	Frédérique THOURET	Franck DEGARDIN	Centre Social Carnot	Agents municipaux
Saint-Martin-Boulogne	Éric MARTIN		Centre Social Éclaté	

▲ 4.3. PARTICIPATION DES HABITANTS

4.3.1. APPROCHE STRATÉGIQUE

L'association des habitants est une condition de réussite du contrat de ville qu'il s'agisse des programmes urbain et social ou encore économique. Elle ne doit pas se limiter à une communication descendante et des outils comme les conseils citoyens et les maisons du projet doivent participer à une meilleure implication des habitants dans les processus de diagnostic, de décision et de mise en oeuvre des actions et des programmes.

Une maison du projet sera mise en oeuvre dans chacun des quartiers concernés par une convention de renouvellement urbain. Des conseils citoyens seront installés dans chacun des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces deux outils doivent faire partie d'une seule et même stratégie locale pour une meilleure implication des habitants. Et dans cette logique, d'autres programmes comme Nos Quartiers d'Été et le Fonds de Participation des Habitants (Conseil Régional) doivent être intégrés.

Les habitants doivent être envisagés comme des citoyens et au-delà de l'ambition politique posée, il faut mobiliser des moyens de formation pour leur donner la capacité d'agir, d'être des acteurs et non des spectateurs des politiques entreprises. Cela passe par la formation directe des habitants et par une politique de professionnalisation des agents de médiation.

Des moyens seront mobilisés dans les conseils citoyens et d'autres outils pour que les habitants soient eux-mêmes porteurs d'actions de proximité en réponse aux problématiques qu'ils auront eux mêmes identifiées. Ils bénéficieront d'un accompagnement ad hoc dans la méthodologie de projet. La gestion administrative du contrat de ville devra s'adapter et le "choc" de simplification doit permettre une telle évolution.

Enfin le développement de la culture numérique et de nouvelles formes de collaboration de type "co-working" dans l'agglomération boulonnaise et notamment dans le quartier du Chemin Vert de Boulogne-sur-Mer seront propices à une meilleure implication des habitants. Ils auront à leur disposition de nouveaux outils, plus innovants et ils pourront échanger des talents avec d'autres intervenants venus d'horizons différents. Cette "intelligence collective" est une opportunité pour valoriser les potentiels dans les quartiers de la politique de la ville.

4.3.2. LES CONSEILS CITOYENS

Les conseils citoyens sont le bras armé de la stratégie de démocratie participative qui doit guider l'action en direction des quartiers du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. Dans une logique de proximité et de subsidiarité, ils relèvent de l'échelle des communes.

Toutefois, la Communauté d'agglomération du Boulonnais en sa qualité de chef de file du contrat de ville a un rôle à jouer dans la mise en oeuvre et le développement des conseils citoyens avec les communes et pas uniquement à travers l'aide financière au démarrage allouée.

Il s'agit de veiller au respect du cadre de référence national et surtout de favoriser des pratiques communes à l'échelle de l'agglomération boulonnaise. Dans cette logique, et à ce stade de la signature du contrat de ville, des travaux ont été menés conjointement avec les communes pour préfigurer des conseils citoyens qui seront effectifs en septembre 2015.

Huit conseils citoyens permettront de construire la politique de la ville avec les habitants.

Conseils citoyens	QPV	Villes	Structures porteuses
Chemin Vert	Chemin Vert/ Beaurepaire/ Marlborough	Boulogne-sur-Mer	Association DSU de Boulogne-sur-Mer
Beaurepaire		Saint-Martin-Boulogne	Centre Social Éclaté de Saint-Martin-Boulogne
Marlborough			Association DSU de Boulogne-sur-Mer
Centre ville	Centre ville	Boulogne-sur-Mer	Association DSU de Boulogne-sur-Mer
Damrémont	Damrémont		
Les Résidences	Les Résidences	Le Portel	Centre Social Carnot de Le Portel
Henrville/ Montplaisir	Henrville/ Montplaisir	Le Portel et Boulogne-sur-Mer	Co-animation Centre Social Carnot de Le Portel et association DSU de Boulogne-sur-Mer
La Tour du Renard	La Tour du Renard	Outreau	Office Municipal de la Jeunesse d'Outreau

Les conseils citoyens ne donneront pas lieu lors de leur installation à la création d'une structure ad hoc. Comme le prévoit le cadre de référence national, ils seront adossés à des associations déjà existantes. Ces associations doivent alors prendre en charge le fonctionnement du conseil citoyen en s'engageant à respecter les principes du présent cadre de référence :

LIBERTÉ	ÉGALITÉ	FRATERNITÉ	LAICITÉ
NEUTRALITÉ	SOUPLESSE	INDÉPENDANCE	PLURALITÉ
PARITÉ	PROXIMITÉ	CITOYENNETÉ	CO-CONSTRUCTION

Ces principes fondamentaux garantissent notamment l'indépendance des conseils citoyens vis-à-vis des institutions publiques et leur neutralité.

Trois missions sont principalement dévolues aux conseils citoyens :

► Favoriser l'expression des habitants aux côtés des acteurs institutionnels

Les conseils citoyens de l'agglomération bouloonnaise seront composés de 8 à 16 membres selon l'importance des quartiers et des pratiques participatives déjà en place. Ils se répartiront à parité au sein de deux collèges, "les habitants" et "les associations et acteurs locaux".

Pour les deux collèges, un appel à candidatures sera réalisé (lettre d'information, réunion publique, ...). Un tirage au sort sera effectué si les places à pourvoir sont inférieures aux candidatures volontaires exprimées. Pour le collège des associations et des acteurs locaux, cela englobe potentiellement les commerces du quartier ainsi que les professions libérales. La liste des membres du conseil citoyen sera transmise au Préfet. La durée du mandat est fixée à 3 ans.

► Garantir la co-construction du contrat de ville et sa mise en oeuvre

Lors de leur installation, la Communauté d'agglomération du Boulonnais procédera à un porter à connaissance du contrat de ville de l'agglomération bouloonnaise. Les avis et les contributions complémentaires qui seront sollicités feront l'objet d'une publicité à l'ensemble des signataires. Selon leur nature, ils pourront donner lieu à la signature d'un avenant.

Les conseils citoyens seront représentés dans les différentes instances de pilotage du contrat de ville (COPIL, COTECH, groupes de travail, ...).

A l'échelle des communes, il appartient au conseil citoyen d'élire un représentant parmi son collège habitants qui sera associé aux différents travaux menés dans le cadre du contrat de ville par l'ingénierie du contrat de ville à laquelle il est pleinement intégré.

A l'échelle de la CAB, cette expression doit aussi être recherchée mais elle ne saurait se résoudre à une simple addition de conseils citoyens et donc de quartiers. Ce serait contraire à la philosophie intercommunale du contrat de ville. Ainsi, chaque année, la Communauté d'agglomération du Boulonnais organisera les assises des conseils citoyens pour assurer une mise à plat de l'information et favoriser les échanges. Et les conseils citoyens seront représentés au sein du COPIL "Ensemble agir pour nos quartiers" et du COPIL "contrat de ville de l'agglomération boulonnaise" (un représentant par "commune" sera élu par ses pairs).

► Favoriser et accompagner les initiatives citoyennes

Cela suppose des moyens logistiques (locaux, mobilier, TIC, ...) qui sont assurés par les structures supports mandatées par les communes. La Communauté d'agglomération du Boulonnais a alloué une subvention d'aide au démarrage de 5 000 €/commune afin de procéder à l'acquisition du matériel qui ne serait pas disponible. Les conventions de financement sont effectives entre la CAB et les structures-supports mandatées par les communes.

La réalisation d'actions suppose des moyens financiers qui seront recherchés par les conseils citoyens eux-mêmes avec l'appui de l'équipe du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. Dans le respect des principes généraux, ces fonds obtenus seront "hébergés" au sein de chacune des structures-supports et seront affectés à la stricte réalisation des projets initiés et portés dans les faits par les conseils citoyens (budget autonome dans la logique d'une comptabilité analytique). Une convention entre la structure-porteuse et le représentant du conseil citoyen précisera le partage des responsabilités (le Président du conseil citoyen signera le rapport moral et financier).

Un règlement intérieur prévoira notamment ces modalités et les règles de fonctionnement inhérentes à chaque conseil citoyen (fréquence des réunions, charte de déontologie, ...).

Le volet formation, qu'il concerne l'ingénierie du contrat de ville ou encore les membres des conseils citoyens, sera mutualisé à l'échelle de l'agglomération boulonnaise. Pour ce qui est des habitants, il sera assuré par l'association DSU et son Centre de Ressources des Associations Boulonnaises. Des interventions plus spécifiques seront assurées par l'équipe du contrat de ville.

Les habitants devront avoir un socle de connaissances suffisant pour que leur parole compte face à celle des "experts". Cela vaut pour les projets de renouvellement urbain et plus largement pour l'ensemble des thématiques du contrat de ville.

Les conseils citoyens devront obligatoirement être installés dans les six mois qui suivent la signature du contrat de ville.

Une évaluation du fonctionnement de chaque conseil citoyen sera effectuée avant fin 2016.

4.3.2. LES MAISONS DE PROJET

A l'instar des conseils citoyens, les maisons de projet sont des outils obligatoires au service de la démocratie participative dans la politique de la ville et des projets de renouvellement urbain.

Parmi les principaux outils de la GUSP, les maisons de Projet tiennent une place centrale. Lieu ressources et interface avec la population, elles doivent favoriser l'accompagnement des habitants dans la construction, l'appropriation et l'évolution des quartiers. Les Maisons de Projet participent à faire remonter les dysfonctionnements urbains et sociaux et mettre en place des ateliers participatifs sur la rénovation urbaine.

ZOOM SUR LA MAISON DU PROJET DE LE PORTEL/ QUARTIER LES RÉSIDENCES

La Maison de projet de Le Portel a ouvert ses portes dans le quartier des Résidences en 2008, peu après la signature de Convention portant sur la gestion urbaine de proximité entre la Ville, le bailleur et l'État.

Animée jusqu'en 2012 par Pas-de-Calais Habitat, elle est gérée aujourd'hui par la Ville en concertation étroite avec le bailleur social, a minima lors d'une réunion hebdomadaire. L'équipe de trois animateurs est mise à disposition par la Ville. Elle met en oeuvre un plan d'action annuel autour des trois axes stratégiques suivants :

- ▶ **l'information des habitants sur les travaux en cours et les constructions à venir** afin de réduire les nuisances et les risques liés aux travaux. Pour cela, des diagnostics en marchant sont effectués avec la sécurité comme premier objectif.
- ▶ **l'amélioration du cadre de vie** avec le fleurissement d'espaces par les habitants, le respect des espaces extérieurs, le tri des déchets. Les habitants et en particulier les mères de familles sont consultés pour l'aménagement de certains espaces. La citoyenneté et la tranquillité publique font l'objet d'actions mobilisant les moyens disponibles en termes de prévention, d'éducation et de sécurité.
- ▶ **le travail de mémoire** sur l'histoire de la construction de quartier, les souvenirs des habitants qui y ont grandi, les familles originaires du quartier. Les familles actuelles seront également mises en valeur par des photographies, des court-métrages, des recueils de témoignages, des expositions d'objets.

La finalité de ces actions est d'accompagner les habitants dans la mutation de leur quartier en rénovation urbaine en favorisant un mieux-vivre ensemble et son intégration dans la ville.

Les travaux de déconstruction et de reconstruction permettent un travail en collaboration avec les associations d'insertion implantées dans le quartier, le P.L.I.E. et le service emploi de la Ville pour mettre en oeuvre la clause d'insertion dans les chantiers des entreprises retenues par les procédures d'appels d'offres. Les objectifs fixés par la Convention seront atteints et même dépassés.

ZOOM SUR LA MAISON DU PROJET DE BOULOGNE-SUR-MER/QUARTIER DU CHEMIN VERT

Dans le contexte des nombreux chantiers menés concomitamment sur le secteur Transition et bientôt sur le secteur de Triennial-aiglon, il est nécessaire de renforcer la communication avec les habitants :

- ▶ enjeux de sécurité pour les chantiers en cours ;
- ▶ enjeux d'appropriation des futures réalisations par les habitants.

La Maison du Projet implantée sur le quartier Transition vise à :

- ▶ informer les habitants sur l'évolution de leur quartier, les travaux en cours, les travaux à venir, les dates d'intervention, les formalités à accomplir ;

- ▶ créer un lieu d'échanges et de concertation avec les habitants sur le projet de rénovation urbaine pendant la phase de travaux ;
- ▶ accueillir des manifestations de type associatives ou autre, en lien avec le déroulement du projet ;
- ▶ constituer un lieu de rencontres avec les entreprises dans le cadre du repérage du public pour l'insertion ;
- ▶ accueillir les groupes projets qui rassemblent les partenaires impliqués dans le pilotage opérationnel et financier du PRU.

Dans ce cadre provisoire lié au déroulement des travaux du PRU, la Maison du Projet a un rôle complémentaire avec l'Espace Insertion et Solidarité (Immeuble Duruy) qui demeure le lieu de convergence entre habitants, institutions et associations dans le quartier du Chemin Vert (Réussir Ensemble, PLIE, Permanence CAF, CPAM, PRE, DSU...).

ZOOM SUR LA MAISON DU PROJET D'OUTREAU/QUARTIER LA TOUR DU RENARD

L'installation de cet équipement est à ce stade intimement liée à la reconnaissance dans la liste PNRU d'intérêt régional.

4.3.4. LES AUTRES OUTILS DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Dans une logique de développement durable, le Conseil Régional du Nord-Pas de Calais est depuis de nombreuses années sensible à la participation des habitants et au renforcement de la capacité d'agir des habitants. Il a accompagné dans le cadre de la politique de la ville la mise en place d'outils de démocratie participative (géographie prioritaire et géographie en veille).

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

Le FPH a pour finalité de soutenir les projets portés par des habitants, organisés ou non en association, dans le cadre d'une démarche de développement social du territoire. Il vise également la participation effective des habitants à l'animation de l'espace public. Pour cela, il leur reconnaît le droit de s'organiser et de décider pour le fonctionnement et la gestion de leur fonds de participation, pour le choix des projets.

Concrètement, c'est la possibilité pour des citoyens et des associations citoyennes, impliqués dans la vie de leur quartier, de mettre en place des projets (fêtes, manifestations sportives, déplacements culturels, sorties nature, ...).

Les FPH sont portés par des associations : "associations de gestion du Fonds de Participation des Habitants" qui ont pour missions de :

- ▶ gérer l'enveloppe financière du FPH ;
- ▶ constituer le "Comité de gestion-attribution" pour lequel un règlement intérieur est établi ;
- ▶ assurer la communication du FPH ;
- ▶ fournir au Conseil Régional Nord - Pas de Calais et au chef de projet les éléments d'évaluation sur le fonctionnement et l'utilisation de ce Fonds au regard des objectifs de départ, et lui transmettre un état récapitulatif des dépenses acquittées à hauteur de la subvention accordée.

Toutes les communes en géographie prioritaire sont déjà pourvues d'un FPH. Ce n'est pas le cas des communes en veille et le maillage pourrait être renforcé avec **la création d'un FPH dans la commune de Saint-Etienne-au-Mont.**

NOS QUARTIERS D'ÉTÉ

L'opération Nos Quartiers d'Été, unique en France, a pour vocation de favoriser l'implication des habitants dans la vie de leur quartier et de leur ville et pour permettre à chacun de s'exprimer dans les meilleures conditions possibles.

C'est un dispositif d'animation régional porté par des collectifs d'habitants dans la géographie prioritaire du contrat de ville mais aussi la géographie en veille.

Il s'agit de créer des temps de partage, de faire émerger des idées collectives, de s'organiser et de mettre en place des animations (activités ludiques, festives, culturelles et sportives).

Chaque année, les programmations sont le fruit d'un travail en partenariat avec les communes, les bailleurs sociaux et les associations. Dans ce cadre, il appartient à la Communauté d'agglomération du Boulonnais de mettre en place et d'animer la gouvernance de projet global (comité de pilotage, rencontres territoriales, ...). La concertation menée avec l'ensemble des acteurs locaux et au premier chef les communes permet de présenter des programmations en phase avec les orientations du dispositif régional. L'ensemble des actions répond aux critères exigés. Ces actions ne sont pas des redondances de dossiers d'autres dispositifs de la politique de la ville. Il est à noter que plusieurs structures se regroupent depuis plusieurs années dans un projet inter-territoires accompagné par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

PROGRAMME MÉDIATION

La participation des habitants se fait aussi au travers et par le biais des associations. Elles ont une fonction représentative comme ne l'oublions pas, et au premier chef, les élus locaux. Elles ont dans cette logique développé des actions de médiation afin de favoriser l'expression des habitants, la prise en compte de leurs aspirations et leur action au service d'un mieux vivre ensemble.

Ces actions de médiation ont largement été permises par le recrutement d'adultes-relais dont la Communauté d'agglomération du Boulonnais a incité financièrement au recrutement dans les quartiers de la politique de la ville.

La question de la formation et de la pérennisation de ces postes de médiation se pose avec une acuité particulière dans un contexte budgétaire tendu où l'équilibre passe par une mixité des ressources entre subventions et recettes propres.

Concrètement, France Médiation s'engage à intervenir sur un programme de formation en direction des adultes-relais et des autres postes de médiation dans l'ensemble du périmètre d'intervention du contrat de ville.

Elle est prête à accompagner certaines associations dans leur développement et la pérennisation des postes. Cela se fera en cohérence avec la plate-forme locale ESS Ecobord.



Signature du

Contrat de

VILLE

VENREDI 26 JUIN 2015

de l'agglomération boulonnaise

2015-2020

Fabienne BUCCIO
*Préfète
du Pas-de-Calais*

Jean-Loup LESAFFRE
*Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais*

Frédéric CUVILLIER
*Ancien Ministre
Député-Maire de Boulogne-sur-Mer*

Olivier BARBARIN
Maire de Le Postel

Thérèse GUILBERT
Maire d'Outreau

Christian BALLY
Maire de Saint-Martin-Boulogne

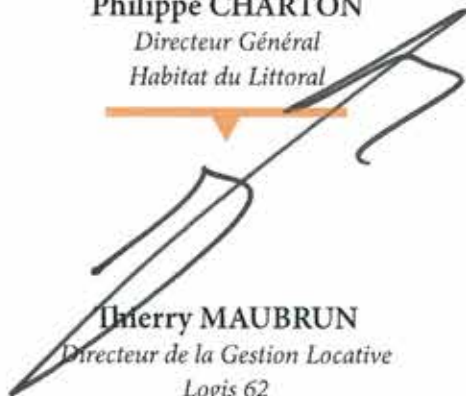
Madjouline SBAI
Vice-présidente du Conseil Régional

Michel DAGBERT
Président du Conseil Départemental

Marc LEVERT
Directeur Territorial
Caisse des Dépôts et Consignations



Philippe CHARTON
Directeur Général
Habitat du Littoral



Thierry MAUBRUN
Directeur de la Gestion Locative
Logis 62



Jean-Yves BESSOL
Directeur académique
Education Nationale



Nicolas BRULE
Directeur Territorial du Littoral
Agence Régionale de Santé



Jean-Marc PUISSESSEAU
Président de la Chambre
de Commerce et d'Industrie Côte d'Opale



Jean-Claude BURGER
Directeur Général
CAF du Pas-de-Calais



Jean-Claude LEROY
Président
Pas-de-Calais Habitat

F. CAEPIN DGA

Raymond FRACCOLA
Directeur
Association Régionale
de l'Habitat Nord-Pas de Calais



Jean-Pierre VALENSI
Procurateur de la République



Fabien MANOUVRIER
Directeur Territorial Grand Littoral
Pôle Emploi



Alain GRISET
Président de la Chambre
de métiers et de l'artisanat
de la Région Nord-Pas de Calais



A. BONTEN